

La magie des mots français

Impression d'un publiciste américain sur ce qui le charme dans notre province — La sensation du "différent" donné par les affiches — Banalité pour nous, originalité pour eux — Leçon à retenir — Le français paye

M. Georges Simard, conseiller législatif, qui s'est de tout temps intéressé à l'industrie touristique, mais particulièrement quand il obtint la construction du boulevard Edouard VII et quand il fut chargé d'organiser la Commission des liqueurs de Québec, veut bien nous signaler un article de *Printers' Ink*, livraison du 15 avril dernier. *Printers' Ink* est, on le sait, une revue publicitaire américaine, qui fait autorité. L'article dont il est question est signé par Marsh K. Powers et s'intitule: *Naming The Infant Product — An argument for distinctive words that will be remembered because they are worth it.*

Il existe telle chose, prétend l'auteur, que le word-appeal. Et il en donne cet exemple (nous traduisons):

Pourquoi, par exemple, le voyage à l'étranger offre-t-il tant de charme?

Même quand il ne nous conduit pas plus loin de chez nous que la province de Québec, pourquoi exerce-t-il si rapidement son influence stimulante?

Est-ce qu'une partie de ce stimulant ne provient pas du fait que le voyage à l'étranger nous soustrait au contact de mots usés (rusty), qui ont perdu leur force d'émotivité?

Nous pouvons très bien nous rendre compte subconsciemment que l'anglais est le chemin de fer. 1000 pieds (mots en français dans le texte), est pour les Français un énoncé de fait parfaitement prosaïque. Néanmoins, la première fois que nous le voyons en bordure d'une route canadienne-française, cela fait vibrer en nous la sensation que nous sommes en vacances (it sends a thrill holidaying up our spinal cord). Une fois traduit, il est défendu de trotter sur ce pont (en français dans le texte) n'a rien de bien sensationnel, mais quand on lit cela à la superstructure d'un pont et qu'on le répète avec un douteux accent de français anglicisé, cela a tout le charme d'une aventure. Bien que je ne sois qu'un amateur de grappe fruit, je trouve, cependant, que Pamplemousse Frontenac (en français dans le texte) est un délice pour mon palais parce que ces mots chatouillent si agréablement mes lèvres.

N'est-ce pas que voilà une savoureuse démonstration du charme que les Américains prennent à something différent qui les attire hors de leurs frontières, hors de leur milieu.

Louis DUPIRE

L'actualité

Sur un "Très Honorable"

Si quelque flatteur allait s'aviser, le connaissant mal, d'aborder notre ministre de la Justice, des sons de barbaquement d'Europe, le mois prochain, et de le saluer en ces termes: "Mes hommages, Très Honorable M. Ernest Lapointe", ceux qui connaissent bien le bonhomme du ministre ne lui adresseraient pas la parole autrement qu'en l'appelant: "L'honorable M. le juge X"; et cela donnait une idée juste de son jugement.

M. Lapointe, lui, prend son style et il écrit tout d'une venue: Ernest Lapointe, Québec. Cela suffit, pour l'honorable homme qu'il est.

Honnête homme, en effet, au sens le plus complet, au sens classique du mot: homme probe, homme de devoir, homme de culture. Il faut bien des qualités pour faire un honnête homme", constatait jadis un personnage de Molière. Il avait raison. Dans la politique, — ou même la politique, diraient des grincheux, — M. Lapointe reste un grand honnête homme. Et c'est le plus bel éloge qu'on puisse lui adresser.

On entend souvent parler en mal des politiciens, — et nombreux sont ceux pour qui cela est juste. On dit moins de mal, mais encore passablement, des hommes publics de niveau élevé, que l'on classe parmi les politiciens. M. Lapointe, un jour à Québec, fit une piquante et quasi convaincante causerie à la défense des hommes publics, tant politiciens que politiques. Camarade loyal autant qu'indulgent, il plaça cette fois de grand cœur et fort habilement pour ceux parmi lesquels il vit depuis près de quarante ans, — ils lui ont fait parfois la vie dure, — et pour lesquels, à de certaines heures, il mit au jeu son prestige afin de les empêcher de sombrer. Il en sauva ainsi plusieurs, dont certains se hâtèrent d'oublier que sans cette aide ils ne seraient plus rien du tout, de façon définitive.

C'est qu'il avait, outre un tonable motif de charité envers eux, le souci de protéger le renom de son parti, sabote par tant et tant, mais que, pour sa part, il a toujours placé haut, — trop haut même, estiment des sceptiques, des déshabillés, des incroyants. Ils n'ont pas la foi, si lui la vivante, tenace, agissante. Il est le fils spirituel de Laurier, sincère et digne comme son chef, et ainsi que lui très attaché, — trop même, au gré d'aucuns, — à son parti. Peut-être; mais ne sont-ce pas des hommes et une foi de cette qualité qui honorent et savent ce qui reste de grand dans nos anciens partis, les empêchant, du vivant de ces hommes, de se briser, de se fragmenter au point de s'effacer?

Ainsi, dans cette journée du 9 mai, dans la seule région du Saguenay, 625 hommes ont dû prendre le chemin de l'usine, au lieu de vivre avec les leurs leur vie de chrétien. D'où cela vient-il? Du fait, semble-t-il, que les compagnies prétendent qu'elles ont le droit de produire pendant six jours pleins, et qu'elles peuvent donc, le dimanche, à titre de travaux urgents ou nécessaires, faire faire leurs réparations. Et voilà pourquoi les syndicats catholiques, à la suite de la Ligue du Dimanche, réclament la semaine de 132 heures. La semaine de 132 heures, c'est celle qui, sur les 144 heures des six jours ouvrables, en laisserait 12 de libres, que l'on pourrait employer aux travaux de nettoyage ou de réparation, et permettrait ainsi aux ouvriers de jouir, le dimanche, d'une pleine journée de repos. De l'avis des syndicats catholiques, c'est le seul moyen de mettre fin, dans l'industrie de la pulpe et du papier, au travail du dimanche, dont chacun sait ou devine les ravages.

On ne voit pas bien quelle objection sérieuse il peut être fait à cette très simple réclamation. Ajoutons que les Syndicats catholiques comptent dans leurs rangs, d'après nos informations, 80% des ouvriers des moulins suivants: Dolbeau, Desbiens Mills, Riverbend,

hors de leurs habitudes: qui leur procure cette sensation de renouvellement, de repos pour l'esprit comme pour les yeux qu'est le voyage?

Ah si les commerçants de nos villes et de nos villages pouvaient s'en rendre compte, quel bien ils se feraient à eux-mêmes et quel embellissement spirituel ils apporteraient au visage de la province!

Nous ne verrions plus de ces *Hôtel Vernon* ou *Windsor* ou de ces *Lincoln Lodge*, qui ne riment à rien, si ce n'est à un vandalisme inconscient. On ne verrait plus des affiches dans le plus lamentable des anglais, aussi disgracieux orthographiquement que graphiquement, pour annoncer que l'on vend ici tel ou tel produit. Comme il serait plus simple, plus efficace, plus attrayant et... plus payant d'exhiber tout simplement le produit avec une affiche en français.

La règle, pour favoriser le tourisme, devrait se formuler ainsi: intensifier le caractère français de la province, partout, dans l'architecture des maisons comme des églises, dans le menu des hôtels comme dans la politesse et la propreté du service, dans la réaction contre l'américanisation comme dans la fidélité à nos traditions. Ce que les touristes demandent surtout, c'est bon gîte, bon couvert, bon accueil et... mauvais anglais! et bon français.

M. Simard nous dit dans sa lettre d'envoi: "Je me demande si quelques articles écrits par les touristes américains, donnant leurs impressions sur le plaisir qu'ils éprouvent chez nous en lisant du français, n'auraient pas un effet favorable."

L'idée nous paraît heureuse. On devrait, en effet, s'employer à interroger les Américains sur les impressions qu'ils emportent de chez nous, au moment où ils rentrent chez eux. Tous parleraient comme celui que nous avons cité: et, à force d'y revenir, de frapper le clou sur la tête, il finirait par s'enfoncer.

Fasse le ciel que ce ne soit pas trop tard, qu'il ne soit pas nécessaire de reconstruire tous nos villages, où les vieilles maisons se font de plus en plus rares, pour redonner à la province son visage distinctif: que ce ne soit pas, non plus, si tard que le remède n'arrive, que quand le mal est trop grave, c'est-à-dire quand les touristes auront pris l'habitude d'aller ailleurs...

Louis DUPIRE

M. Lapointe a la foi. Entière et obstinée. C'est à cause de cela qu'il n'a jamais cédé à la lassitude, au découragement; c'est pourquoi il a franchi les mauvaises années, le non à ses idées et à ses opinions politiques, — ainsi que, dans un autre milieu, un aîné de M. Lapointe, sorti du même coin de province: sir Thomas Chabais.

Honnêteté, sincérité, courage, loyauté, bon sens, intelligence, exigence de plus d'un homme public, même si l'on ne partage pas toute sa croyance, si l'on trouve discutable telle ou telle de ses idées, si l'on va jusqu'à en contester une ou deux? Et que peut bien ajouter au prestige d'un homme de cette qualité le Right Honorable?

Rien. Sauf que cela consacre d'une appellation officielle l'honneur du nom, la probité de la carrière. Le Très Honorable Ernest Lapointe? Il l'était avant le titre. Il n'était pas mauvais néanmoins que le titre vienne. On ne le pouvait plus bellement décerner. Et il aura tout son sens.

G. P.

Bloc-notes

La semaine de 132 heures

Nous recevons d'une source que nous avons tout lieu de croire excellente la note suivante:

Voici le nombre d'hommes qui ont travaillé le dimanche 9 mai à ce que l'on appelle des réparations dans les moulins de la région du Saguenay:

Chez Price Brothers, Ltd., aux moulins de Jonquière, 30; à Kenogami, 200; à Riverbend, 160;

À la Lake St. John Co. Ltd., moulin de Dolbeau, 43;

À la Consolidated Paper, moulin de Port-Alfred, 125;

À la Metabetchouan Sulphite, moulin de Desbiens Mills, 19;

Chez Donohue Brothers, moulin de Clermont, 48.

Ainsi, dans cette journée du 9 mai, dans la seule région du Saguenay, 625 hommes ont dû prendre le chemin de l'usine, au lieu de vivre avec les leurs leur vie de chrétien. D'où cela vient-il? Du fait, semble-t-il, que les compagnies prétendent qu'elles ont le droit de produire pendant six jours pleins, et qu'elles peuvent donc, le dimanche, à titre de travaux urgents ou nécessaires, faire faire leurs réparations.

Et voilà pourquoi les syndicats catholiques, à la suite de la Ligue du Dimanche, réclament la semaine de 132 heures. La semaine de 132 heures, c'est celle qui, sur les 144 heures des six jours ouvrables, en laisserait 12 de libres, que l'on pourrait employer aux travaux de nettoyage ou de réparation, et permettrait ainsi aux ouvriers de jouir, le dimanche, d'une pleine journée de repos. De l'avis des syndicats catholiques, c'est le seul moyen de mettre fin, dans l'industrie de la pulpe et du papier, au travail du dimanche, dont chacun sait ou devine les ravages.

On ne voit pas bien quelle objection sérieuse il peut être fait à cette très simple réclamation. Ajoutons que les Syndicats catholiques comptent dans leurs rangs, d'après nos informations, 80% des ouvriers des moulins suivants: Dolbeau, Desbiens Mills, Riverbend,

Jonquière, Kenogami, Port-Alfred, Clermont, Crabtree-Mills, Donnacoma, La Tuque, Gatiéneau et Hull. Ils ont donc le droit de dire qu'ils parlent, non seulement au nom des principes les plus hauts, mais au nom aussi des ouvriers de l'industrie mise en cause.

Un bel exemple

Nous recevons du Cercle d'étude Marie-Anne de l'Académie Savaria, de Lachine, par l'entremise de la secrétaire, Mlle Hélène Charette, une fort aimable lettre, où l'on relate une intéressante initiative.

Les fillettes de Lachine seront, cette année, nous écrit notre gracieuse correspondante, l'objet de notre dévouement. Les membres de notre cercle d'étude d'anciennes élèves acceptent la responsabilité de leur surveillance: nous préférons, tout à l'heure, aux enfants et selon nos loisirs, nos services bénévoles sous la direction des religieuses de Sainte-Anne.

Nous avons compris que notre oeuvre devait instruire, intéresser tout en récréant: aussi notre programme comporte-t-il des jeux organisés par équipes, de petites séances exercées par les plus grandes élèves, des excursions, des études élémentaires de botanique. Notre humble initiative n'est pas un modèle du genre colonial, c'est un essai de sauvegarde, d'essai qui se perfectionnera, nous osons l'espérer, avec l'expérience et grâce à l'appui des autorités scolaires. Pour le moment, nous comptons au moins faire oeuvre de bienfaisance à double portée: développer le sens social parmi les enfants et parmi nous.

Voici un bel exemple et qui suscitera peut-être d'heureuses imitations.

Nous serions heureux de signaler d'autres initiatives du même genre.

Un avertissement

Les splendeurs du Couronnement ne seront pas éteintes que les membres de la Conférence impériale se mettront au travail. Un article du *Morning Post* que nous apportent les dépêches d'hier nous rappelle que les partisans de la solidarité militaire des pays d'Empire n'ont pas désarmé.

C'est à resserrer les liens que la Conférence doit s'employer, dit en résumé le *Morning Post*: malheureusement, ajoute-t-il, à la dernière Conférence, le courant était dans l'autre sens.

Il vaudrait revenir. Mais nous tenions à signaler tout de suite ce son de cloche.

O. H.

A QUEBEC:

Texte du bill du "Syndicat national de l'électricité" (page 12);

Le débat sur cette mesure à l'Assemblée législative, hier (page 4);

Adoption de la loi sur la Commission scolaire catholique de Montréal (page 4);

Modification à la loi des accidents du travail (page 3).

C'est à midi et demi que l'archevêque de Canterbury a posé sur la tête du Roi la couronne de saint Edouard

De toutes parts, dans l'abbaye de Westminster, on a crié: "Vive le Roi!" — Le canon de la Tour de Londres a tonné

Ciel gris à l'aube — Mais le temps s'est graduellement mis au beau

HIER ET AUJOURD'HUI

(Sur la cérémonie du couronnement, voir en page 6)

LONDRES, 12. (S.P.A. et S.P.C.) — C'est à midi et demi (7 h. 30, heure solaire à Montréal) que l'archevêque de Canterbury a posé sur la tête du Roi la couronne de saint Edouard. De toutes parts, dans l'abbaye, on a crié: "Vive le Roi!" Le canon de la Tour de Londres a tonné. Les moyens de communication les plus rapides de la capitale de l'électricité ont annoncé l'événement au monde entier.

IMMENSE CLAMEUR AU DEHORS

LONDRES, 12. (C.P.) — (Par Thomas-T. Champion) — Au dehors, la foule a fait écho à ce cri d'allégresse et de prière et ce fut une immense clameur. Grâce à la radio, dans chaque pays de l'Empire, la foule réunie dans les parcs sous les haut-parleurs a repris avec enthousiasme le cri spontané de l'assemblée d'élite de l'abbaye de Westminster.

Pour les personnes privilégiées qui ont vu de leurs yeux le couronnement dans la célèbre abbaye, pour les autres qui ont eu l'avantage de voir défiler le cortège royal, ce jour restera à jamais dans leur mémoire. Le défilé, royal et impérial à la fois, a commencé dès l'aube ce matin, sous un ciel gris. Mais le temps s'est graduellement remis au beau à mesure que le cortège grossissait et progressait vers l'ancienne abbaye. On s'accorde à reconnaître qu'il a éclipsé par le nombre de ses témoins et par sa splendeur tous les cortèges de couronnement du passé.

Les peuples britanniques attendaient ce jour depuis des mois et ils s'y préparaient. L'émotion a gagné tous les sujets de Leurs Majestés à leur passage du palais de Buckingham vers Westminster. Tout le long du parcours, des rangs des humbles sur les trottoirs, comme des plus favorisés dans les estrades, sont partis les vivats à leur adresse. Ce fut une clameur assourdissante comme c'est celle des chutes Niagara. A cette formidable rumeur se mêlaient le son léger ou grave des cloches de la capitale, les cris des sirènes, les décharges retentissantes des canons, le roulement des tambours. Partout flottaient au vent d'artistiques décorations.

Du "free trade" anglais au protectionnisme impérial

L'évolution du commerce britannique — Le "free-trade", le "fair-trade" et la protection dans l'Empire — Vers les idées de Chamberlain

Les raisons de fond de Londres pour abandonner le libre-échange

(par Léopold RICHER)

Ottawa, 12. — L'Angleterre ne s'est convertie à l'idée d'une autarchie impériale (partielle, il va sans dire) qu'après de longues et dures épreuves. Ses hommes d'Etat et ses économistes sont restés fidèles aux principes du libre-échange, longtemps après que les grandes nations européennes et les Etats-Unis se furent adonnés au protectionnisme. En 1885 l'électorat anglais conservait le free-trade par opposition au fair-trade que préconisaient les partisans d'une plus étroite collaboration entre la métropole et les Dominions. Les politiques anglais de l'époque s'intéressaient plus à l'expansion territoriale qu'aux problèmes économiques créés par l'industrialisation et les méthodes commerciales des pays du Continent.

Bientôt cependant l'attention des autorités britanniques devait être ramenée sur les questions relevant de l'économie nationale et impériale. L'industrie et le commerce anglais commençaient à formuler des plaintes sérieuses contre la concurrence allemande — et plus tard contre la concurrence américaine. L'industrie anglaise perdait des marchés avantageux. M. William-S. H. Gastrell, dans une étude sur le commerce extérieur de 1885 à 1895, disait ceci: "Notre suprématie industrielle n'est plus le fait assuré qu'elle a été. Nous ne sommes plus dans l'enviable situation d'autrefois, où nous ne rencontrions aucun concurrent sérieux pour nos produits manufacturés. Le bon vieux temps n'est plus; par suite de l'évolution et des progrès de toutes les nations, nous devons faire face à des conditions nouvelles."

Enquêtes et examens

Point de départ de craintes, de plaintes et de requêtes dont le flot ne devait plus s'arrêter. La fin du dernier siècle s'est passée, pour la Grande-Bretagne industrielle, en enquêtes à l'étranger et en examens de conscience. En 1902, M. A.-E. Bateman écrivait dans une étude sur le développement industriel des principales nations: "Si la paix n'est pas troublée, l'Allemagne et les Etats-Unis vont croître certainement le taux de leur développement progressif. La concurrence que ces pays nous font sur les marchés neutres, et même sur notre marché national, à moins que nous nous montrions nous-mêmes actifs, deviendra de plus en plus sérieuse." Rien de plus juste, comme l'histoire devait le démontrer.

Que faire pour assurer à l'industrie anglaise les marchés dont elle avait besoin? On recommanda de penser à l'Empire et principalement aux Dominions qui devenaient des marchés de plus en plus importants. Le succès du protectionnisme à l'étranger faisait croire aux industriels que le free-trade n'était plus une doctrine sacro-sainte, qu'elle avait même ses désavantages. Sir Vincent Caillard pouvait donc écrire en 1903: "Derrière le mur de la protection, d'autres nations ont appris à fabriquer nos propres spécialités aussi bien que nous-mêmes, et ont ainsi réalisé ce vaste changement dans le monde industriel qui a eu lieu depuis que le Royaume-Uni s'est engagé dans la politique du free-trade, et qui commence à montrer que l'attachement inébranlable à cette politique, devenue une partie de l'Evangile anglais, est une erreur."

La protection impériale

En songeant à abandonner le free-trade pour le fair-trade, on voulait que le protectionnisme jouât dans les cadres de l'Empire, en faveur de l'industrie et du commerce anglais. Dans son ouvrage *The Tariff Problem* publié en 1903, M. W.-J. Ashley déclarait: "Le problème fondamental qui se pose pour la Grande-Bretagne est de savoir s'il lui sera possible de trouver dans un Empire plus étroitement unie cette base nécessaire à la prospérité économique, qui lui échappait peu à peu sur les marchés étrangers." Joseph Chamberlain n'entretenait aucun doute à ce sujet. Il entrevoyait "un Empire qu'aucun empire ne pourra jamais surpasser en grandeur, en population, en richesse ou en diversité de ressources." Il abandonnait ses amis politiques et préchait le nouvel impérialisme économique.

Cependant, les partisans du free-trade veillaient. Ils représentaient encore la plus grande puissance économique du royaume. L'ouvrier craignait que la protection douanière n'aboutisse à la hausse du coût de la vie. Le vieil Asquith, qui savait être cruel et avait le courage de dire des vérités à ses compatriotes, déclarait le 8 octobre 1903: "Un savoir défectueux, l'emploi de procédés inférieurs, le manque de flexibilité, un conservatisme industriel obstiné,

IL Y A CENT ANS
OTTAWA, 12. — Suivant le dernier recensement, le nombre de personnes au Canada qui ont cent ans ou plus est de 163. Elles avaient commencé leur longue vie lorsque la jeune reine Victoria monta sur le trône il y a exactement un siècle à ce couronnement (1837).

La population du Canada il y a cent ans était d'environ un million et quart. La Nouvelle-Ecosse comptait 200,000 habitants, le Bas-Canada 600,000 et le Haut-Canada 397,000, de sorte qu'un million et quart semble être une estimation assez juste.

Il y a aujourd'hui au Canada 3,665,000 personnes qui vivaient lors de l'accession d'Edouard VII en 1901. Cette même année, la population du Dominion avait atteint 5,371,000.

Il y a également aujourd'hui 4,355,000 personnes qui vivaient lorsque Georges V devint roi en 1911, il y a 26 ans, et le recensement de cette année place la population à 7,207,000 âmes.

Actuellement, les sujets du roi George VI dans ce Dominion sont au nombre de plus de 11 millions.

Il convient de s'arrêter un moment et de rapprocher ce couronnement transmis à plus d'un million de radiophiles par Radio-Etat avec ce qui s'est passé il y a cent ans. L'avènement d'une jeune fille au trône de la Grande-Bretagne et de l'Irlande fut rapporté par des bateaux à voile qui prenaient des semaines pour traverser l'Atlantique. La nouvelle relative à l'accession d'Edouard VII est parvenue aux journaux par câble, et le public put lire quelques heures plus tard les détails de cet événement. Aujourd'hui, la nouvelle est parvenue immédiatement aux radiophiles.

voilà les vrais ennemis de l'industrie anglaise: ils lui ont fait infliger plus de mal que tous les tarifs douaniers et tous les dumping syndicaux qui ont jamais été créés. Le mal était chez les Anglais. Ils l'ont cru. Et ils se sont détournés du grand rêve de Chamberlain tout en modifiant légèrement leur politique tarifaire. Le free-trade recevait ses premiers coups.

Plus tard, bien plus tard, après la Grande Guerre, l'Angleterre devait revenir aux idées de Chamberlain et profiter des offres de ses Dominions pour établir les fondations de l'impérialisme économique. Des auteurs indépendants, qui ne partageaient pas l'enthousiasme des impérialistes, louaient la décision des hommes d'Etat anglais "de laisser au temps et à d'heureuses circonstances le soin de resserrer les liens sentimentaux qui seuls, à présent, maintenaient l'union entre les membres si différents de cet immense Empire". M. Achille Vialatte de porter ce jugement: "Aussi bien, les partisans de la Fédération (nous dirions plutôt du Commonwealth) s'illusionnaient singulièrement sur la force nouvelle qui en résulterait pour l'Empire: les Dominions étaient encore trop peu peuplés, insuffisamment développés, pour accroître beaucoup la puissance de la métropole. Ils recréaient de grandes possibilités, mais combien de temps devaient-ils s'écouler avant que leurs richesses naturelles puissent être mises en pleine valeur?"

La même disposition d'esprit existe encore aujourd'hui en certains milieux anglais. Ainsi, après la conférence d'Ottawa, toute la presse libérale d'Angleterre s'indignait contre les accords impériaux. M. Snowden n'a pas manqué d'en faire mention dans sa lettre de démission du cabinet. Des économistes, parmi les plus célèbres, ont dit et répété que l'Empire allait se disloquer par suite des ententes commerciales. Mais il ne faut pas voir dans ces expressions d'opinions une exacte image de ce que pense l'Angleterre officielle. Les ouvriers, éprouvés par un long chômage, ne regardent plus l'impérialisme économique comme la principale menace.

Le gouvernement national est heureux d'avoir enfin réussi l'oeuvre de Joseph Chamberlain. Il reste bien des points de litige. Il y en aura toujours. L'Angleterre ne s'en émeut point. Elle n'oublie pas l'adage: "We muddle through."

Organismes impériaux

Bien avant la conférence impériale de 1926, sans toutefois sonner le clairon et modifier sensiblement sa politique tarifaire, la Grande-Bretagne avait créé des organismes d'un caractère impérial: le Comité Economique Impérial, établi en 1925, la Commission Impériale des Marchés, le Comité Impérial de la Navigation, l'Institut Impérial, le Service Impérial des Mines, la Station de Recherches Colonnières, les Bureaux Impériaux, le Bureau Impérial des Forêts. L'Angleterre organisait son commerce dans les cadres impériaux. Ainsi de 1913 à 1925, elle augmentait de 108 pour cent ses importations dans l'Empire et celui-ci absorbait la moitié des exportations anglaises. On pourra lire dans *La conquête des*

marchés extérieurs de M. Henry Laureys d'utiles explications des organismes économiques mis sur pied par la Grande-Bretagne afin d'accroître ses débouchés.

Tout cela s'est fait par une lente évolution, sous la poussée des nécessités de l'heure. Il arriva un moment toutefois où l'Angleterre eut vraiment besoin de son Empire. Elle en eut un si pressant besoin qu'elle n'hésita pas à payer fort cher les avantages douteux que lui offraient ses Dominions. Elle devait se reprendre par la suite. Mais, sur le moment, elle dut subir des marchandages pénibles. L'Angleterre a souffert de la crise autant que les autres pays et peut-être plus que les autres. Dans les conférences qu'il donnait à Montréal en 1932, M. Lucien Romier a analysé les causes des difficultés économiques de l'Angleterre. Il en a donné l'explication, maintenant classique, qui a pour point de départ la mévente du charbon et pour points d'arrivée de regrettables erreurs de la part de la Cité, c'est-à-dire de la finance.

Raisons de l'abandon du "free-trade"

En passant M. Romier a dit aussi que la Grande-Bretagne avait des raisons budgétaires pour abandonner le libre-échange. "J'ajoute, a-t-il déclaré, que si vous voulez comprendre l'acte par lequel le gouvernement britannique est passé d'une position libre-échangiste à la position d'un protectionnisme prohibitif, vous devez savoir d'abord qu'il avait besoin d'argent pour équilibrer son budget. Pour ne pas faire fuir les capitaux par l'impôt direct, on a taxé les marchandises importées. Etranglée par le protectionnisme du reste du monde, l'Angleterre a voulu prendre une position excessive pour tenir la dragée haute et négocier avec l'étranger." Pour faciliter ces négociations avec l'étranger, elle lui a consenti des avances de capitaux qui ne lui ont guère apporté les résultats désirés, attendu que les pays étrangers n'ont pas modifié leur politique protectionniste

(suite à la page 3)

Le carnet du grincheux

Allez grincer, quand le Roi sort de Westminster!

"Pourvu que mon feu d'artifice ne soit pas mouillé!" pense Pamphile.

On devait être mieux au lit, pour suivre à la radio le couronnement de George VI, que pressé dans la foule de Londres au point de ne pouvoir rien voir, ni entendre.

Lorsque M. Bouchard parle de consulter le clergé, M. Bouchard ne sourit ni ne rit. Ou il fait de la paralysie faciale... ou il est fort.

Le Roi, ce soir, ne voudrait pas avoir à recommander. Dieu sauve le Roi! Le Grincheux

Adoption de la troisième et dernière loi de l'électricité

M. Drouin soutient qu'il n'a pas été question de concurrence d'Etat en Abitibi ou ailleurs avant que le bruit de sa démission fût répandu — M. Duplessis rétorque que ces affirmations sont contraires aux faits

Possibilités infinies dans les régions minières — Points stratégiques — M. Hamel est prêt à se mettre à genoux devant le premier ministre s'il obtient pour Montréal et Québec les taux d'électricité d'Ottawa

Québec, 12. — (D.N.C.) — Au début de la séance de la Chambre, hier, M. Duplessis présente les souhaits du gouvernement à MM. Henry Auger, ministre de la Colonisation, Maurice Pelletier, député de Lotbinière, et Alphonse Pelletier, député de Gaspé-nord, qui célèbrent leur anniversaire de naissance.

M. Duplessis fait l'éloge des trois députés et il ajoute: La date du 11 mai fera sans doute plaisir à nos amis de l'Opposition car c'est le jour où les anciens libéraux qui avaient de la valeur, s'étaient emparés du pouvoir, il y a 40 ans. La Chambre s'amuse de cette laquinerie à M. Bouchard qui, avec honneur, ajoute ses souhaits à ceux de M. Duplessis.

M. Hamel. — Je suis heureux de me joindre au premier ministre et au chef de l'Opposition pour présenter à nos collègues, nos hommages non «dégustés». Ces collègues ont assisté à la naissance d'un nouveau parti et ils ont vécu avec lui jusqu'à la fin. J'espère qu'ils seront ici à la fin d'un autre régime et que ce régime ne durera pas comme les roses: «l'espace d'un matin».

MM. Auger et Pelletier remercient.

En comité plénier

La Chambre se forme alors en comité plénier pour l'étude du bill Duplessis — loi établissant et assurant la concurrence d'Etat relativement aux ressources hydro-électriques. On adopte la première clause avec une courte discussion. Il s'agit de la définition des termes employés dans la loi, et notamment du mot «cour» qui signifie la Cour supérieure siégeant dans et pour le district de Québec, dans la cité de Québec.

M. Casgrain estime que c'est de la centralisation. M. Duplessis dit que si le besoin s'en fait sentir, on étendra la signification du mot pour les autres districts judiciaires, au fur et à mesure. Il ajoute que si M. Casgrain tient à ce que Montréal soit ajouté à Québec, il n'y aura pas d'objection.

À l'article 2, M. Bouchard commence par souligner le fait que le nouveau «syndicat national d'électricité» ne fera que remplacer la Commission des eaux courantes et n'aura non seulement pas les anciens pouvoirs de la Commission, mais beaucoup moins.

M. Hamel. — Le syndicat national d'électricité ne va pas pouvoir exercer les pouvoirs des corporations en général. Il ne pourra pas nommer d'ingénieur en chef sans la permission du lieutenant-gouverneur en conseil; il ne pourra pas fixer de taux, sans la permission du lieutenant-gouverneur en conseil; il ne pourra même déclarer de profits sans cette permission. Ces pouvoirs sont joliment limités. Le gouvernement ne veut pas cette concurrence d'Etat qu'il annonce. Les monopoles sont plus forts que les gouvernements. Il nous vient une dévotion en constatant qu'on comprenne si peu, dans ce gouvernement, cette question de concurrence.

La concurrence d'Etat ne vaudra pas plus avec ce bill que si le gouvernement achetait un Ford pour faire la navette entre Sainte-Rose du Dégel, afin de concurrencer le Canadien Pacifique.

Fonds d'amortissement

On m'avait promis que le trust verserait à l'Etat le fonds d'amortissement nécessaire à établir cette concurrence. On s'est engagé à me donner cela. En regardant la loi, je n'y vois rien de tout cela.

On donne à un syndicat le pouvoir d'aménager environ 50,000 chevaux-vapeur pour concurrencer un monopole qui génère plus de 3,500,000 chevaux-vapeur. Si c'est cela qu'on appelle de la concurrence d'Etat sur des points stratégiques, le ne connais plus la signification des mots. C'est pas porter des coups vulnérables à des monopoles plus forts que le gouvernement que de leur faire concurrence en Abitibi et au Témiscamingue. Je n'ai pas l'intention d'en dire plus long sur cette question. Il est inutile de discuter car nous ne pouvons rien changer aux lois du gouvernement. Il faudra enlever mais lorsque le gouvernement réalisera combien la province est proche de l'abîme, peut-être comprendra-t-il.

Montréal n'est plus à l'heure actuelle la métropole du Canada. Il a perdu du terrain dans tous les domaines. Il lui sera impossible de se relever pour tenir tête à Toronto tant que l'électricité ne se vendra pas au prix de revient. Ce problème de l'électricité est beaucoup plus important qu'on ne le pense. Il est à la base de la restauration économique de la province. Ceux qui prétendent être prudents en allant à petite dose contre un monopole aussi puissant ont une prudence qui nous coûtera bien cher. Je comprends que nous avons été trompés sur toute la ligne. Je me suis battu pour une idée, je suis entré dans la vie politique pour une idée, mais je n'obtiens rien de cela.

M. Duplessis. — Je mettrai de côté les déclarations plus ou moins aimables du député de Québec-Centre. J'ai déjà dit et je répète que le mot d'ordre semble être d'injurier le premier ministre.

MM. Drouin et Hamel. — Il n'y a pas eu d'injure.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre ne paraît pas s'apercevoir. Il dit que le premier ministre n'a pas respecté ses engagements. Si on prend ça pour un compliment, peu m'en chaut. J'ai conscience de faire mon devoir, de travailler pour ma province et d'

orienter la législation et l'administration dans la bonne voie. Ceux qui ne sont pas satisfaits établissent par leurs injures qu'ils n'en font pas une question de principe, mais une question personnelle. Je passe par-dessus. C'est chose facile étant donné qu'il ne faut pas lever le pied bien haut.

En Ontario

Faut-il que le député de Québec-Centre ne comprenne pas la situation? Dans la province d'Ontario, l'espèce qu'il sait cela, l'Hydro a été formée sans un sou. Nous étions, nous, un syndicat, et nous lui votons en partant dix millions.

En Ontario le lieutenant-gouverneur en conseil dirige tout. Nous donnons, nous, au syndicat des pouvoirs que l'Hydro ne possède pas. Tous ceux qui sont de bonne foi admettent cela. Je crois qu'ils sont de bonne foi. Ils me permettent de les plaindre.

En Ontario les ministres font partie de l'Hydro. Dans la province de Québec pas un ministre. Est-ce que ceux qui connaissent tout ce qu'étudient comprennent cela? En Ontario on a commencé à développer un pouvoir de 100,000 chevaux-vapeur, vers 1912. On n'a pas acheté un pouvoir ni une chute. Ici nous avons droit d'acheter les chutes et pouvoirs. J'espère que les grands savants n'ignorent pas ça. En Ontario, au bout de plusieurs années, on a acheté un pouvoir d'eau. Dans l'Ontario, l'Hydro n'a pas le droit d'exploiter les entreprises privées. Ici le syndicat a le droit d'exploiter les entreprises privées. Ici le syndicat a le droit d'acheter les pouvoirs que la Chambre et le lieutenant-gouverneur en conseil autorisent. En Ontario, on ne peut rien faire sans l'autorisation du gouvernement. Ici dans une foule de choses, il n'est pas besoin de cette autorisation.

Le député de Québec-Centre étudie aux Etats-Unis. Il consulte des gros livres et n'a pas le temps de savoir ce qui se passe ici.

Le pouvoir du Témiscamingue peut développer 50,000 chevaux-vapeur, a-t-il dit. Je dis que ce pouvoir peut développer au-delà de 100,000 chevaux-vapeur. Il s'est trompé. Evidemment il ne se laisse pas influencer par d'autres motifs.

Génération de préjugés

Le développement hydro-électrique pour certains n'est-il pas plutôt la génération de préjugés, une ligne de transmission de haine et un syndicat de dissidents à base d'animosité contre le premier ministre?

Le député de Québec-Centre parle de points stratégiques. Le député de Québec-Est, lui, était en faveur de donner à la «Noranda» le développement du pouvoir. On admettra que le gouvernement national est plus en faveur que lui de la nationalisation. Quand on parle de points stratégiques, on oublie qu'il n'y a pas de plus beau que l'endroit du développement minier. Nous avons dans la région du Témiscamingue et de l'Abitibi des possibilités infinies. Il y a la compagnie contrôlée par Nesbitt-Thompson. Il y a un pouvoir qui peut développer au-delà de 100,000 chevaux-vapeur. Nous avons dit: Il est temps que les Canadiens prennent leur place. Nous avons passé une loi pour obliger les compagnies à s'incorporer dans la province. Nous continuerons à dire que nous allons garantir le développement en le faisant nous-mêmes.

Mais pour nous il n'y a pas de plus bel endroit pour faire la concurrence que là où se fait le développement minier. Nous avons là des possibilités infinies. Nous pouvons développer 120,000 chevaux-vapeur. Nous avons passé une loi en vertu de laquelle les compagnies sont obligées de s'incorporer à Québec. Nous continuons à poser des actes. Nous voulons faciliter toutes les choses à la jeunesse et lui ouvrir des carrières nouvelles. C'est dans des mines que nous pouvons le plus facilement faire cela. Les points stratégiques, c'est là il faut songer à l'avenir.

Chimère

Pourquoi prêcher des théories irréalisables? Pourquoi parler de cas qui ne peuvent se produire qu'en imagination? Nous faisons comme les troupes qui se préparent à l'assaut. Nous nous replions à l'endroit où nous sommes, et c'est là que nous attendons l'ennemi. Nous l'attendons là, et c'est là que nous triomphons. Là, puis partout ailleurs.

Pourquoi des chimères? On parle de la M. L. H. & P., mais les dissidents ne s'entendent pas. On parle de la Beauchamp, mais le député de Québec-Centre veut l'exploiter tandis que le député de Québec-Est veut faire des études. Nous nous étudions la région la plus riche, et nous pensons à faire la concurrence d'Etat aux compagnies. Nous voulons faire autre chose que des injures.

M. Oscar Drouin. — Le premier ministre a procédé à sa façon habituelle. Il aime si peu être contrarié, il aime si peu l'opposition.

Voix à droite. — L'opposition?

Il feint d'être insulté et injurié

M. Drouin. — Oui. Il aime si peu l'opposition d'idées contraires aux siennes que du moment qu'une opinion est exprimée, par tactique, il feint d'être insulté et injurié. Il se retourne vers un homme de sens commun pour le ridiculiser. Mais qui ridiculise-t-il? Celui qui, qu'on le veuille ou non, celui qui incarne dans cette province la

lutte contre les trusts. Celui qui a aidé par sa parole et sa conviction, celui qui par son dévouement a rallié des éléments divers pour les donner au premier ministre et le premier ministre a passé son temps à se moquer de lui, avec quelle ironie, avec quelle habileté? Si l'on a quelqu'un qui ne doit pas être ridiculisé par le député de Trois-Rivières, c'est bien le député de Québec-Centre. Des pouvoirs supérieurs à l'Hydro? Mais où est la supériorité? Le nouvel organisme ne peut rien faire sans recourir au Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Je blâme le premier ministre de vouloir nous laisser croire que son organisme est supérieur à celui de l'Ontario quand à Toronto on a tous les pouvoirs.

M. Duplessis. — Je salue un point d'ordre. Nous avons un système qui a plus de pouvoirs que celui de l'Ontario. Nous avons un syndicat national et un syndicat coopératif sur une base de soixante pour cent contrôlé par l'Etat et de quarante pour cent contrôlé par les actionnaires.

M. O. Drouin. — Je n'ai jamais nié cela. Vous avez le pouvoir de construire des centrales à Chibougamau et dans le Témiscamingue, mais quand il s'agit de centrales ailleurs, c'est une tout autre affaire. Que le premier ministre lise la loi. Pour le premier système, celui du développement de Noranda et de Chibougamau, le premier ministre a raison, mais j'en suis sûr l'autre système, système contrôlé à 60 pour cent par l'Etat et à 40 p.c. par les actionnaires. Si le premier ministre veut m'éclairer.

M. Duplessis. — Me permettez-vous une explication?

M. O. Drouin. — Oui, pour une seconde.

M. Duplessis. — Bien, pour éclairer le député de Québec-Est, ça prend plus de temps que ça. Nous établissons un système avec plus de pouvoirs que celui de l'Ontario. Nous disons, de pl., que ce système ne s'appliquera à la province et qu'il pourra dépenser 1,000,000 pour l'établissement de centrales en Abitibi, au Témiscamingue et au Lac-St-Jean.

Pas 50,000, mais 100,000 c.v.

M. P. Hamel. — Le premier ministre peut-il nous dire combien de chevaux-vapeur ce système pourra développer?

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre le sait-il lui-même?

M. P. Hamel. — 50,000 chevaux-vapeur.

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre se trompe encore. Comme les experts se trompent souvent, je vais lui dire encore une fois ce qui en est. La Noranda développait 50,000 chevaux-vapeur et ça coûtait 85,000,000. Or, le développement de 50,000 chevaux-vapeur jusqu'à 100,000 chevaux-vapeur n'est pas si coûteux que ça. Si nous construisons un barrage pour obtenir 50,000 chevaux-vapeur, nous n'avons qu'à construire ce barrage plus haut, plus large, et nous obtenons plus de chevaux-vapeur. Ce n'est pas là ce qui coûtera le plus cher.

De plus, les fils de transmission, qui transmettent 50,000 chevaux-vapeur ou 100,000 chevaux-vapeur, ne coûtent guère plus. C'est l'installation première qui coûte cher, et non celle dont nous avons besoin pour développer 100,000 chevaux-vapeur au lieu de 50,000. Je dis que, par conséquent, avec 85,000,000 de plus nous allons pouvoir développer au-delà de 100,000 chevaux-vapeur dans le Témiscamingue, et je crois que nous en développerons 120,000. Pour 120,000, j'en suis certain, mais pour 120,000, je ne le garantis pas.

Enfin, pour développer plus de chevaux-vapeur, nous n'avons qu'à refouler le courant davantage, qu'à doubler la précipitation de l'eau. Il n'est point nécessaire d'être un expert pour savoir cela; il n'est point nécessaire d'avoir des livres de Washington. Et ainsi, la Nesbitt-Thompson, qui contrôle la distribution de l'électricité là-bas, aura à taux réduits la force motrice nécessaire. Le développement minier du Témiscamingue, qui était paralysé jusqu'ici par cette situation va prendre un nouvel essor. Ce seront des millions de plus à l'actif de cette province, sans compter les milliers de jeunes qui pourront trouver du travail avec l'expansion minière du nord du Québec.

La partie de la loi

M. O. Drouin. — Quand le premier ministre dit que ce syndicat aura des pouvoirs plus étendus que ceux de la Commission électrique de l'Ontario, il veut laisser dans le public cette impression que nous établissons une véritable hydro-électricité, et nous ne l'avons pas, cette hydro-électricité.

M. Duplessis. — A part les centrales au Témiscamingue, dans l'Abitibi et au Lac-Saint-Jean, nous pourrions établir des centrales partout.

M. O. Drouin. — Oui, mais dans la loi quand il s'agit des centrales aux points stratégiques, c'est le syndicat à 60% et 40% qui intervient.

M. Duplessis. — Dans le premier chapitre nous parlons d'un syndicat national à base publique uniforme. Ça, c'est complètement contrôlé par l'Etat, mais le chapitre 28 dit que nous pouvons développer des pouvoirs ailleurs et établir des centrales. Cet article dit qu'il n'importe quel endroit dans la province. Nous pourrions également faire des expropriations partout dans la province. Le chapitre qui traite du syndicat coopératif dit que ce syndicat aura tous les pouvoirs de l'Etat.

Que le député de Québec-Est oublie un peu le gouvernement et le premier ministre, et il verra que les deux syndicats possèdent le pouvoir d'acheter et d'installer des centrales. Quand il aura lu l'article sans songer au gouvernement et au premier ministre, il va s'écrier sans doute: «Le gouvernement est allé dans cette loi plus loin que je ne le voulais».

La concurrence en Abitibi

M. O. Drouin. — Comprenez-vous, M. le président, tout ce qu'il y a de beau dans ces derniers mots du premier ministre? Que le premier ministre regarde donc sa loi. Mais, parlons donc maintenant de la Noranda. Le premier ministre a évoqué tout à l'heure des souvenirs personnels. Je répéterai la déclaration suivante: Pendant tout mon terme de ministre, il y a eu une bataille afin de savoir si le pouvoir que John Murdoch voulait développer serait toléré ou non. Lors du discours du trône, la seule question qui était en jeu était une bataille entre la Noranda et la Québec Northern Power, subsidiaire de la Southern Canada Power. Le premier ministre a évoqué la Noranda, la Québec Northern Power, le Témiscamingue, la Shawinigan, devant la Southern Canada Power.

M. Duplessis. — Je salue un point d'ordre. Le député de Québec-Est n'ignore pas que la M. L. H. & P., à la demande du premier ministre, va payer \$300,000 à la ville de Montréal, que la Shawinigan, qui est intéressée dans les tramways de Montréal — M. Julian-C. Smith est venu me voir à cet effet, — que les Tramways vont payer \$1,000,000 à la ville de Montréal. De cette sorte de repli, j'en souhaite au député de Québec-Est (appl.).

M. Drouin. — On se repaie devant ses ennemis. Le premier ministre l'a lui-même avoué.

M. Duplessis. — Est-ce que j'ai répété devant le député de Québec-Est lorsqu'il fut question de sa démission?

M. Drouin. — Non, le premier ministre ne repaie jamais. (Appl. prolongées.)

M. Drouin. — Le premier ministre se cramponne sur la fausseté comme une statue sur son rocher. Qu'il ait tort ou qu'il ait raison, il n'en démord plus. Il est intangible comme une statue. La démission que j'ai donnée, elle est là; les textes sont clairs. Je n'ai rien à retirer. Et si c'était à recommencer je ferais encore de même. (Appl. à gauche.)

M. Duplessis. — Si c'était à recommencer de ce côté-ci, je ne ferais pas la même chose pour le député de Québec-Est. (Rires et appl.)

Contraires aux faits

M. Duplessis. — Je salue un point d'ordre, et je nie les déclarations du député de Québec-Est qui sont contraires aux faits. Nous avons des témoins, et quantité de témoins. Si nous avions écouté alors le député de Québec-Est, j'aurais la province n'aurait pu développer de pouvoirs d'eau à cet endroit, car le député de Québec-Est voulait donner ce pouvoir à la Noranda. Et, dans le temps, le Devoir a publié un article préconisant la vente de la Noranda. Le député de Québec-Est admettait que mes premières paroles furent alors que le gouvernement ne permettrait à aucune compagnie de développer des pouvoirs dans les endroits où aucune compagnie n'était en opération. J'ai déclaré alors que dans les régions minières, il fallait que ce fût l'Etat qui prit le contrôle d'un développement hydro-électrique. Ça toujours été la politique de notre gouvernement, et il n'est pas un homme de bon sens qui viendra soutenir le contraire. (Appl.)

M. Drouin. — Ma bonne foi se compare à celle du premier ministre.

Je répète que jusqu'au 15 février — et je vais lui donner des précisions puisqu'il se dit consentant à me délier des secrets du cabinet: qu'il amène des témoins s'il le veut, jusqu'au 15 février, c'est-à-dire la dernière fois que j'assistai au conseil des ministres, le n'en disais pas parlet de concurrence. Je dis et je répète qu'on ne pouvait me donner aucune forme de concurrence comme je le voulais. Le lendemain, c'est alors que l'Action Catholique publiait la nouvelle de mon désaccord avec le cabinet, je me rendis ensuite à Montréal. Tous les journaux avaient la nouvelle de ma démission. J'y rencontrais le premier ministre et c'est alors que, pour la première fois, il fut question d'Etatisation en Abitibi. Pour ce qui est de la Noranda, j'ai été l'automne dernier en faveur d'un développement de la Noranda, j'étais cependant changé d'idée aux derniers jours qui ont précédé ma démission. Je n'ai pas honte de le dire, j'ai préconisé devant le cabinet, à un moment donné, l'installation d'une hydro en Abitibi et ailleurs. Qu'on ne vienne donc pas changer les faits.

Repli devant le trust

Mais je m'attarderai à la dernière phrase du premier ministre; il la prononça au cours d'une grande envolée, en parlant du fait que la province repliait devant les trusts de l'électricité. Combien vrai?

M. Boyer. — Il n'a pas dit cela; vous n'avez pas compris.

M. Drouin. — Si vous voulez me poser une question, avez au moins le courage de vous lever de votre siège.

M. Boyer. — Je peux vous en vendre du courage. (Rires.)

M. Drouin. — C'est facile d'avoir de votre courage à vous quand il ne s'agit que d'interrompre. (Rires.)

M. Boyer (se levant). — Me permettez-vous une question? Est-il vrai que vous avez envoyé un télégramme au gouvernement menaçant de démissionner sur une question de pitié de gracier dont ne bénéficiera plus votre frère? (Appl. prolongées à droite.)

M. Drouin. — Le député de Châteauguay est le député le plus poli de cette Chambre (rires).

M. Casgrain. — Très bien (rires).

M. Drouin. — Il aime à interrompre tout le monde, le député de Châteauguay, c'est un violent qui regrette ensuite ce qu'il dit sous l'effet de la colère (rires).

M. Boyer. — Ça ne répond pas à ma question, ça.

M. Drouin. — Votre question, mais on l'a vidée l'autre jour. Je vois d'ici le ministre de la voirie qui est le premier à en sourire. Cela s'est déroulé en décembre. En janvier, j'étais de retour. Personne n'y pensait plus. Mes relations avec les membres du cabinet ont été aussi cordiales après qu'avant. Mais le député de Châteauguay aime ça interrompre; il fait ce petit jeu pour essayer de salir les réputations. Au cours des grandes questions discutées en Chambre il a un art particulier d'interrompre les orateurs

EAU DES CARMES BOYER

DELICIEUX
RECONFORTANT
EXCELLENT
DIGESTIF

qui ne font pas son affaire et aujourd'hui encore il est le premier à s'enfermer et se fourrer dans un puits de gravier (rires).

Oui, le gouvernement se repaie devant l'adversaire; comme le premier ministre dit vrai. Il se repaie devant la M. L. H. & P., devant la Shawinigan, devant la Southern Canada Power.

M. Duplessis. — Je salue un point d'ordre. Le député de Québec-Est n'ignore pas que la M. L. H. & P., à la demande du premier ministre, va payer \$300,000 à la ville de Montréal, que la Shawinigan, qui est intéressée dans les tramways de Montréal — M. Julian-C. Smith est venu me voir à cet effet, — que les Tramways vont payer \$1,000,000 à la ville de Montréal. De cette sorte de repli, j'en souhaite au député de Québec-Est (appl.).

M. Drouin. — On se repaie devant ses ennemis. Le premier ministre l'a lui-même avoué.

M. Duplessis. — Est-ce que j'ai répété devant le député de Québec-Est lorsqu'il fut question de sa démission?

M. Drouin. — Non, le premier ministre ne repaie jamais. (Appl. prolongées.)

M. Drouin. — Le premier ministre se cramponne sur la fausseté comme une statue sur son rocher. Qu'il ait tort ou qu'il ait raison, il n'en démord plus. Il est intangible comme une statue. La démission que j'ai donnée, elle est là; les textes sont clairs. Je n'ai rien à retirer. Et si c'était à recommencer je ferais encore de même. (Appl. à gauche.)

M. Duplessis. — Si c'était à recommencer de ce côté-ci, je ne ferais pas la même chose pour le député de Québec-Est. (Rires et appl.)

Esprit et esprit national

M. Drouin. — Le premier ministre veut faire de l'esprit; mais la province souhaiterait qu'il fasse plus d'esprit national.

Le premier ministre veut peut-être laisser croire qu'il n'était pas content de m'avoir. Mais je sais qu'il était content de m'avoir dans le temps, quand j'ai voté contre lui à la session de 1935; quand il a été abandonné par Paul Gouin. Il a été content de m'avoir pour refaire les liens de l'U. N. Il a été content de m'avoir comme organisateur en chef du nouveau parti. Mais nous entendons souvent dire que le premier ministre a sacrifié une clientèle, qu'il a sacrifié une clientèle, pour me consacrer entièrement au triomphe du parti? Va-t-il jusqu'à oublier que nous avons sacrifié nos affaires...?

M. H. Barrette (U.N., Terrebonne). — Nous autres aussi, nous avons tous sacrifié nos affaires. (Rires.)

M. Drouin. — Mais si le premier ministre oublie cela, lui il reste avec le pouvoir et nous avec nos idées.

On fait allusion à ma démission, à des puits de gravier, je suis prêt comme tout le monde à discuter de n'importe quoi qui se rapporte à ma démission. Je n'ai pas peur. Si le premier ministre veut soulever une foule de choses étrangères au débat, je suis prêt à les discuter.

M. Laurent Barré. — Je salue un point d'ordre: nous sommes ici depuis assez longtemps que je crois qu'on devrait s'en tenir aux articles du bill discuté. J'entends dire au député de Québec-Est qu'il est prêt à discuter sur une foule de choses. Je crois que cela dépasse les bornes.

M. Drouin. — Le député de Rouville a raison. Il est nécessaire de se limiter.

Un dernier mot sur la question: pourquoi le gouvernement, s'il veut établir une concurrence d'Etat comme il l'annonce dans son bill, n'établirait-il pas la concurrence d'abord sur des points stratégiques, c'est-à-dire la concurrence d'abord contre la M. L. H. & P., la Shawinigan et la Southern Canada Power et autres grosses compagnies d'électricité?

La situation au temps de Beck

M. F. Pouliot, député de Missisquoi, félicite le gouvernement de sa législation et, tout en concédant que l'hydro-ontarienne est l'œuvre d'un grand réalisateur, sir Adam Beck, dit que la situation n'est pas la même dans les deux provinces.

En Ontario, dit-il, ce qui existe présentement s'est fait sur une période d'environ 30 ans, quand main-d'œuvre et matériaux étaient en moyenne beaucoup plus bas que maintenant, tandis qu'ici, dû à l'immigration de gouvernements libéraux durant toute cette période, nous nous trouvons en face d'un fait accompli, et l'expatriation basée sur le coût de remplacement d'aujourd'hui, plus les dommages, représenterait une somme formidable et nous laisserait dans une situation moins favorable en regard au coût réel de l'un et de l'autre systèmes. D'ailleurs, ajoute l'orateur, il est déraisonnable de prétendre, comme le fait le député de Québec-Centre, qu'en 1965 Ontario, si rien ne survient, aura amorti toute la dette de l'Hydro, tandis qu'ici rien n'aura été fait.

La nationalisation, telle que préconisée par l'hon. député de Québec-Centre, pour la province tout entière serait-elle la solution idéale? se demande M. Pouliot. Et il répond: Je ne le crois pas. Je ne veux nullement me faire le défenseur des compagnies mais je désire analyser la situation froidement sans aucun parti pris.

Québec et Ontario

M. Pouliot dit que la nationalisation des chemins de fer n'a pas donné les résultats espérés, que les entreprises d'Etat ne paient pas de taxes, que les obligations de l'Etat rapporteraient moins cher à leurs détenteurs que les obligations des

VITTEL

GRANDE SOURCE

EAU MINÉRALE NATURELLE

Une bonne diète constitue un véritable lavage du sang.

VITTEL GRANDE SOURCE

à jeun et aux repas, est le plus puissant des diurétiques naturels.

EN VENTE CHEZ VOTRE PHARMACIEN

Embouteillée aux Sources même à VITTEL (France)

Agent général pour le CANADA

J. ALFRED OUMET

84, St-Paul Est - MONTREAL

compagnies. Les tenants de l'étatisation à outrance n'ont encore émis que des théories, dit-il. L'orateur déclare aussi que les cultivateurs ontariens paient plus cher à leur Hydro en fait de charge fixe mensuelle que les cultivateurs québécois ne paient aux compagnies; que la compagnie Shawinigan a dépensé \$440,000 en 1936 pour l'électrification rurale; que la Montreal Light, Heat and Power, sur un revenu total de \$22,000,000 a des dépenses d'exploitation de \$8,800,000, des taxes pour \$2,500,000, des charges fixes de \$3,000,000; que ses obligations sont détenues par des citoyens de la province de Québec dans une proportion de 86 pour cent; que la consommation moyenne de 220,000 abonnés montréaliens est de \$1.44 par mois, soit moins de \$18 par année; que l'Hydro, même à Toronto, fournit du courant d'une fréquence de 25 cycles, alors que les compagnies québécoises ont du courant de 60 cycles, de beaucoup préférable; que les valeurs...

M. P. Hamel. — Après ce discours du député de Missisquoi, je suis convaincu que le gouvernement est contre la nationalisation. Des discours est la confirmation des remarques du député de Québec-Est.

Électrification rurale

M. P. Hamel offre alors au député de Missisquoi de résumer son discours point par point à la condition qu'il le lui remette, puis il cite des statistiques pour démontrer que l'électrification rurale est six fois plus avancée en Ontario que dans la province de Québec.

M. Duplessis. — Cela est dû au fait que la population rurale de l'Ontario est plus dense que celle du Québec. Le pouvoir qui part des chutes Niagara pour se rendre à Toronto est complètement utilisé, tandis qu'ici nous avons des fils capables de distribuer 50,000 chevaux-vapeur, mais il ne s'en consomme que 10,000 sur le parcours, et nous devons payer les dépenses que coûtent les 50,000 chevaux-vapeur.

M. le Dr Philippe Hamel cite alors de nouvelles statistiques pour démontrer que l'Ontario est plus avancée en matière d'électrification rurale. S'adressant alors au député de Missisquoi, il ajoute: «Ce n'est pas un préjugé de ma part, loin de là; je veux vous croire sincère, car vous êtes empoisonné par les mensonges de ces compagnies. D'ailleurs le président Roosevelt a dit qu'il faudrait présenter un loi pour empêcher les compagnies de donner de faux rapports sur cette question. A l'enquête Lapointe il a été démontré qu'il y avait pour \$40,000,000 de stocks mouillés dans la Montreal Power. La Montreal Electric a multiplié son capital 45 fois».

M. Duplessis. — Dans nos lois, la région pourra établir les taux sans tenir compte du capital, alors ces chiffres n'entrent plus en ligne de compte.

M. P. Hamel. — Mais, vous vous basez sur l'achalandage.

M. Duplessis. — Si le député de Québec-Centre vend son bureau de dentiste, est-ce qu'il ne tiendra pas compte de sa clientèle?

M. P. Hamel. — Ce n'est pas la même chose, car en la matière nous discutons, il s'agit d'un droit de tous les citoyens. C'est du droit de la collectivité qu'il est question, et non du droit personnel. (Ici, M. P. Hamel cite d'autres chiffres.)

M. Duplessis. — Le député de Québec-Centre est-il pour ou contre la loi?

Amende honorable

M. Hamel. — Nous avons voté hier contre la deuxième lecture de la loi parce qu'elle ne rend pas justice au peuple de cette province. Je suis pour un organisme central qui rendrait la municipalisation plus facile dans les petites municipalités et qui leur permettrait d'acheter aux prix du gros. Depuis

Vient de paraître

Pour nous grandir

Par Victor BARBEAU

Un livre franc, loyal, humain, écrit à l'intention de ceux qui s'alarment de notre rattachement national, économique,

— CALENDRIER —

Demain: JEUDI, 13 mai 1937

Saint Robert Bellarmine, conf. et docteur
Lever du soleil, 4 h. 33.
Coucher du soleil, 7 h. 20.
Lever du soleil, 7 h. 18.
Coucher du soleil, 11 h. 01.

Dernier quart, le 3, à 1 h. 56 m. du soir.
Nouvelle lune, le 10, à 8 h. 17 m. du matin.
Premier quart, le 17, à 1 h. 35 m. du matin.
Pleine lune, le 25, à 2 h. 38 m. du matin.

LE DEVOIR

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— DEMAIN —

TEMPS PROBABLE

AUJOURD'HUI:

NUAGEUX — CHAUD

Les millions dépensés pour le couronnement

Recettes de 500 millions

Londres, 12. (SPA). — Le couronnement de Leurs Majestés fait dépenser à l'Etat deux millions de dollars et aux particuliers quelques dizaines de millions. Mais on estime à 500 millions les recettes qui résulteront des fêtes.

Londres, 12. — (C.P.). — Le cortège royal du couronnement s'est remis en marche de l'abbaye de Westminster vers le palais Buckingham à 2 h. 40 cet après-midi — soit à 9 h. 40 heure solaire, à Montréal. A l'aller le parcours était de deux milles. Il est de quatre milles au retour. Des millions de spectateurs forment haie de l'ancienne abbaye au palais.

La foule a exprimé son mécontentement de constater que tous les carrosses de représentants étrangers étaient fermés, de sorte qu'elle n'a pu reconnaître les occupants. Elle a applaudi quand même, à tout hasard.

Les "bleus" de la marine canadienne ont formé une pyramide humaine au Victoria Memorial pour permettre à l'un des leurs de filmer la scène qui se déroulait sous leurs yeux à cet endroit.

La reine Mary, accompagnée de la reine de Norvège, a vivement ressenti les témoignages d'affection qu'on lui a manifestés le long de la route. Souriante, mais digne, elle a agité de temps en temps la main pour répondre aux saluts de la foule.

* * *

Adoption de la troisième et dernière loi de l'électricité

(Suite de la page 2)

devant vous, pardon, je me mettrai à genoux si vous le voulez, mais il n'y a pas de danger. Et même avec les taux d'Ottawa on serait encore en dessous.

Le comité plénier de la Chambre adopte alors sans discussion les articles 2, 3, 4, 5, 6. L'article "6". M. Bouchard aumônier du Syndicat national devrait avoir le droit d'établir des usines municipales, et que l'on devrait permettre au Syndicat d'acheter partie d'une entreprise existante.

Les diverses clauses du bill sont adoptées les unes après les autres, et après quelques remarques de M. T.-D. Bouchard, on prend le vote, sur la troisième lecture. Le bill est adopté par 53 à 12. Ont voté contre: MM. Bouchard, Bertrand, Bastien, Connors, Casgrain, Delagrave, Dumaine, Messier, Chaloult, Drouin, Hamel et Grégoire.

Exportation du bois

Le comité plénier se forme de nouveau pour prendre en considération les dispositions du bill 33 intitulé "Loi relative à l'exportation du bois à l'étranger".

M. Duplessis. — Le nouveau gouvernement veut faire un grand inventaire de toutes nos ressources naturelles. Et l'un de bien connaître nos ressources naturelles, c'est d'abord de se rendre compte de la quantité de bois qui sort de la province à toutes les années. L'inventaire doit aussi porter là. Nous disons dans le bill que les bois non ouverts ne pourront sortir de la province à moins d'une autorisation spéciale ou de droits fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil. Nous voulons, en un mot, protéger la province contre l'exportation de notre matière brute qui ira donner de l'ouvrage à l'étranger tandis que nous avons tant de chômeurs qui ne travaillent pas.

C'est en 1908, le crois, que l'opposition du temps a réclamé dans cette Chambre un embargo sur le bois coupé sur les terres de la Couronne. Le gouvernement du temps a décidé de créer une espèce d'embargo, mais comme il n'était dans aucune loi, cet embargo était fragile. Nous nous l'inscrivons dans une loi qui est une amélioration considérable. Nous voulons surtout savoir ce qu'il sort comme bois des propriétés en free-holds. Des forêts immenses ont été vendues à certaines compagnies qui exportent du bois et nous voulons savoir où va notre bois. Nous voulons dorénavant ouvrir notre bois dans la province de Québec, soit en planche, en sulfite, en celanese, en toutes espèces d'autres produits.

M. Bouchard. — Ce bill va beaucoup trop loin. On ne demande pas seulement d'empêcher l'exportation du bois canadien, mais on demande aussi au gouvernement d'imposer des coupes privées. Les propriétaires de forêts ont acheté ces forêts sous un régime d'exportation libre. Le gouvernement créera des ennuis considérables à ces propriétaires qui n'ont peut-être pas tous la sympathie du gouvernement. Ce bill vient à une mauvaise heure de la session. Je voudrais tout au moins entendre les explications des intéressés à ce sujet. Le bill est dangereux. Il est de nature à priver de travail les bûcherons engagés dans l'exploitation des terres de tenure libre. Nous ne sommes pas suffisamment renseignés, à cette heure de la session, pour nous déclarer en faveur d'une pareille mesure. Je suggère que le gouvernement devrait ajourner ce bill en attendant que l'on se renseigne davantage. C'est un bill très important.

M. Duplessis. — Le bill va passer à cette session parce qu'il est nécessaire. Le bill a été distribué hier; il n'est pas difficile à comprendre et il n'est pas long non

La Société d'Etude clôt sa saison

L'année se boucle avec un surplus appréciable — Mme Roméo Boucher, réélue présidente — Activité dans tous les cercles

Proclamation des lauréates du concours littéraire

La Société d'Etude et de Conférences, affiliée à la Faculté de philosophie de l'Université de Montréal, a terminé, hier après-midi, par une réunion générale suivie d'un thé, sa saison 1936-37.

La séance a débuté par la lecture du rapport général de la saison par Mme Annette Doré, secrétaire de la société. Mlle Doré a signalé que la société a donné 22 conférences publiques, au cours de l'année, sans compter les nombreux travaux littéraires, scientifiques, artistiques, religieux, présentés dans les quelques vingt cercles de la société. La secrétaire a dit que la société peut être fière des progrès réalisés, mais qu'elle ne doit pas s'arrêter en route. Il lui faut continuer à se perfectionner et à progresser. La place qu'elle occupe déjà dans la vie intellectuelle du Canada français doit encore s'élargir. Pour la première fois, cette année, la société a organisé un grand concours littéraire qui a obtenu le plus vif succès.

Le R. P. C. Forest, O.P., directeur de la société, s'est plu à dire que la saison qui se clôt est la plus brillante qu'ait connue la société depuis sa fondation. Il fit un éloge très délicat de sa présidente, Mme Boucher.

Mme Roméo Boucher

Mme Roméo Boucher, qui commence son deuxième terme comme présidente de la Société d'Etude, a remercié toutes ses collaboratrices et tous les membres des cercles, en général, qui ont donné, cette année, un effort intellectuel remarquable. L'étape que nous venons de franchir, dit-elle, est considérable.

C'est le résultat normal de plusieurs années de travail en collaboration. Elle a maintenant sa large place au soleil et continuera à développer l'amour de l'étude, le sens intellectuel et l'esprit français chez les femmes de ce pays. Le comité exécutif a présidé à l'élaboration du programme de l'année. Il a fait plus que son devoir et il a travaillé dans la joie. Il est donc naturel qu'il accepte le succès d'un cœur heureux, car c'est un succès mérité. Il s'agit de prouver ici nos efforts. Si les femmes veulent que la Société d'Etude vive, alors il n'y a rien à craindre. Si le succès va diminuant, ce ne sera pas seulement l'échec de la Société, ce sera un échec féminin, le vôtre par conséquent. Nous comptons donc sur les présidentes de nos cercles pour les réorganiser dès la rentrée. Nos comptes sur votre aide, pour prêter main-forte au comité de propagande. La femme qui n'abandonne pas, malgré les devoirs de la vie et du foyer, la culture de son esprit, sera toujours supérieure à l'autre, préoccupée uniquement des soucis matériels.

Mlle Jeanne-Aimée Leduc, trésorière de la Société, a annoncé, aux applaudissements, que l'assistance, pour l'année financière de la Société, se bouclait par un surplus appréciable.

Les secrétaires des différents cercles de la Société et des cercles affiliés, ont présenté ensuite leur rapport annuel.

Les lauréates du concours

Pour la première fois, cette année, la Société d'Etude avait organisé un grand concours littéraire parmi les meilleurs travaux présentés au cours de l'année.

Le jury, qui se composait du R. P. M.-A. Lamarche, O.P., de Mme Eustache Letellier de Saint-Just et de M. Lucien Desbiens, a eu à faire un choix entre vingt-neuf travaux importants.

Le R. P. Lamarche, président du jury, a donné comme suit le résultat du concours:

Premier prix (\$15): Mme Marcelle Rousseau; travail primé: "Guadeloupe, Martinique; beautés et joies des îles".

Deuxième prix (\$10): Mlle Marguerite de Montigny; travail primé: "Quelques grandes abbayes bénédictines".

Troisième prix (\$10): Mlle Aimée Cusson; travail primé: "Historique du canal de Panama".

Quatrième prix: (abonnement à une revue intellectuelle, au choix): Mlle Marthe Martineau: "La Madone, dans l'art".

En présentant le rapport du jury, le R. P. Lamarche a signalé que la tâche des juges du concours avait été des plus difficiles car chaque travail soumis témoignait d'un grand souci de documentation et du désir de dire vrai. "Il nous a donc fallu, dit-il, nous rabattre sur les qualités de forme et la touche personnelle de chaque auteur. Là surtout se sont accusées les différences. Ceci peut nous servir de leçon. Ce qui manque le moins aux Canadiens français, dans le domaine littéraire, c'est le fond. Ce qui manque le plus, c'est la forme, et avec elle, la touche personnelle. L'art d'écrire soi-même, manifestation si essentielle du génie français."

Après la lecture du rapport du jury, la première lauréate, Mme Rousseau, a été invitée par la présidente, à lire publiquement le travail qui lui a valu le premier prix du concours.

A la table d'honneur

La réunion d'hier après-midi avait groupé au Windsor une assistance nombreuse. Plusieurs assistantes, affiliées de la société étaient même venues des centres régionaux de Valleyfield, Joliette, St-Lambert, etc.

A la table d'honneur, on remarquait: Mme Roméo Boucher, présidente de la Société, le R. P.

Le bill de Québec

M. Grégoire demande de nouveau qu'on permette certaines dépenses sans qu'il soit fait rapport au conseil — Le fonds de pension — Les articles qui concernent les élections ne prendront effet qu'en 1940 — Tout employé de la ville qui aura des intérêts dans les contrats ou les travaux de la ville sera par le fait même congédié — Taxe rétroactive sur les compagnies d'assurances.

Québec, 12. (D.N.C.). — On a fait hier soir une vaine tentative de finir le bill de Québec au comité des bills privés mais on a abandonné à 8 h. 30 pour permettre à la Chambre de tenir sa séance du soir. Le maire de Québec faisait à ce moment un effort pour faire revenir le comité sur la décision qu'il avait prise lors de l'étude du paragraphe M de l'article 39, donnant au comité administratif le droit de dépenser jusqu'à \$2,000 sans faire rapport au Conseil et aux chefs de département le droit de dépenser autant de fois \$500 qu'il serait nécessaire pour le service de l'administration. On avait décidé l'autre jour que cet article donnait trop de pouvoirs au maire de Québec qui se trouvait à approuver tous ces achats.

Comme le maire insistait de nouveau hier soir, en déclarant qu'il n'avait pas d'objection à réduire à \$1,000 le montant à voter par le comité sans l'approbation du Conseil et à \$200 les sommes que les employés peuvent dépenser, M. Boyer s'est objecté à la reconsidération de la clause et comme il paraissait impossible à ce moment de finir le travail, le comité s'est ajourné.

On a étudié brièvement la question du fonds de pension mais on l'a ensuite suspendue pour attendre le rapport de l'actuaire du gouvernement qui a étudié les affaires financières de cette assurance municipale. Me Debilly, au nom du Dr Guimont, a proposé un amendement portant que tout employé aura droit à la pension fixée par le règlement au moment de sa mise à la retraite. Cet amendement sera considéré quand le comité étudiera de nouveau cette question jeudi matin.

Dès le début de la séance on a accepté un amendement de Me Chaboult disant que tous les articles du présent bill ayant trait à la question des élections ne prendront effet qu'en 1940.

Le comité a refusé de forcer tous les candidats aux élections municipales à se qualifier au moins 12 mois avant l'élection. L'ancien article reste en force et on pourra se présenter aux élections si on est qualifié au moment de la mise en nomination.

A l'article 32, M. Lucien Plamondon a fait adopter un amendement à l'effet que tout employé de la ville qui aura des intérêts dans les contrats ou les travaux municipaux sera par le fait même congédié. Le maire a prétendu que cette restriction se trouvait dans les règlements de la régie interne mais le comité a cru bon d'inclure cette clause dans la charte, malgré les protestations du maire, qui a déclaré que cette clause nouvelle est dirigée contre le trésorier de la cité.

Une courte discussion a eu lieu à l'article 38 concernant des taxes à imposer aux compagnies d'assurances. La clause donnait un effet rétroactif à ces taxes et Me W. Desjardins s'est objecté à cela, de même que M. Coonan. On a cependant adopté la clause quand le trésorier a dit que plusieurs compagnies ont déjà payé leur compte complet.

La discussion s'est terminée par l'ajournement, au moment où le maire voulait faire amender l'article 39, comme nous l'avons rapporté au début.

Le coke

Ottawa, 12. — (D.N.C.). — La Commission du tarif tiendra une séance publique le 14 juin prochain pour étudier la requête des Marchands Détaillants de Charbon de l'Ouest de l'Ontario au sujet du tarif douanier sur le coke. Les marchands demandent l'abolition du tarif douanier et de la taxe d'accise qui s'élève à \$1.22 la tonne de coke. Ils prétendent que ces droits ne sont ni nécessaires ni raisonnables.

"La captivité de Babylone"

Nous devons remettre à demain le compte rendu du drame biblique: "La Captivité de Babylone", présenté, hier soir, à l'Auditorium du Collège de Saint-Laurent par les élèves de cette institution.

Ceslas Forest, O.P., directeur de la Société, M. René Turck, consul de France à Montréal, et Mme Turck, le R. P. M.-A. Lamarche, O.P., le R. P. R.-M. Voyer, O.P., Mlle Annette Doré, Mlle L.-H. Gariépy, Mme Donat Rousseau, Mlle Claire Bourgeois, Mme Roger Brossard, Mme E. Letellier de Saint-Just, Mlle Germaine Parizeau, Mlle Jeanne-Aimée Leduc et M. Lucien Desbiens.

Le bureau de direction

Le nouveau bureau de direction de la Société, pour l'année 1937-38, est constitué comme suit:

Présidente (réélue), Mme Roméo Boucher; première vice-présidente, Mme Roger Brossard; deuxième vice-présidente, Mlle Claire Bourgeois; secrétaire (réélue), Mlle Annette Doré; trésorière (réélue), Mlle Jeanne-Aimée Leduc; présidente du comité de propagande, Mme L.-H. Gariépy; présidente du comité de réception, Mlle Germaine Parizeau; secrétaire-adjointe, Mlle Andrée Attenu; trésorière-adjointe, Mlle Claire Janin.

Le mariage du duc de Windsor

Au début de juin — L'ex-roi écoute à la radio les cérémonies de Westminster

Monts, France, 12. (A.P.). — Dans l'entourage du duc de Windsor, on dit aujourd'hui que le duc et Mme Warfield vont différer leur mariage jusqu'au début de juin, en raison de "certaines divergences de vues entre la famille royale et le gouvernement britannique".

Les journalistes ont appris cette nouvelle pendant que le duc de Windsor, assis près d'un radiorécepteur, écoutait attentivement la description des cérémonies, les paroles de l'archevêque de Canterbury et les chants de l'abbaye, à l'occasion du couronnement de son frère George VI, qui devait être le sien, s'il n'avait abdiqué en faveur de Mme Warfield.

Après avoir écouté une partie des cérémonies au château de Candé, le duc de Windsor, Mme Warfield et leurs hôtes sont allés au pavillon de chasse écouter le reste.

Selon l'information recueillie, le roi et la reine-mère veulent que le duc de Windsor ait l'occasion de se marier. Les membres de la famille royale sont en faveur d'un mariage public. Le gouvernement soutient que ce doit être une affaire privée.

Le roi et la reine-mère disent: au titre d'ancien roi et d'ancien prince de Galles, le duc de Windsor, qui a bien servi son pays pendant nombre d'années, a droit à une grande considération.

On rapporte que le roi a demandé avec instance à son frère de différer son mariage tant que le gouvernement et lui-même et sa mère n'auront pas réglé leurs divergences de vues. Le duc aurait accepté d'attendre.

Entretiens, le duc et Mme Warfield préparent la liste des invitations à leur mariage.

Le 90e anniversaire du Collège de St-Laurent

Messe pontificale célébrée, ce matin, par S. E. Mgr Limoges, évêque de Mont-Laurier — Sermon par M. J.-M. Lacombe, P.S.S. — Dîner de famille et séance récréative

Le personnel et les anciens du Collège Saint-Laurent sont en liesse, aujourd'hui, à l'occasion du 90e anniversaire de leur Alma Mater. La fête coïncide avec le Centenaire de la Congrégation de Sainte-Croix, qui sera célébrée avec plus d'éclat, un peu plus tard.

Hier soir, les élèves de l'institution ont présenté, sur la scène de l'Auditorium, un grand drame biblique: "La captivité de Babylone", poème d'Henri Hello, musique et chœurs d'Albert Dupuis. Leurs Excellences Nosseigneurs Limoges, évêque de Mont-Laurier, et Guy, O.M.I., vicaire apostolique de Grouard, honoraient de leur présence cette représentation dramatique.

Ce matin, Son Excellence Mgr Limoges a célébré, dans la chapelle du collège, une messe pontificale. Le sermon de circonstance a été donné par M. J.-Maximilien Lacombe, P.S.S., curé de Saint-Jacques.

Un dîner de caractère intime a réuni, à midi, dans le réfectoire du collège, toute la grande famille laurentienne.

Au Cercle Universitaire

Le Dr Ernest Charron à la présidence

Hier soir, le conseil du Cercle universitaire de Montréal a élu le docteur Ernest Charron, secrétaire de la Faculté de chirurgie dentaire, à la présidence de ce Cercle pour l'année 1937-1938, en remplacement de M. Aimé Cousineau, ingénieur sanitaire de la ville, dont le terme d'office est expiré. Les autres officiers du bureau du Cercle sont:

Me Edouard Labelle, ancien membre du comité de régie des Chemins de fer nationaux du Canada, vice-président; secrétaire, M. Léon Lorrain; trésorier, M. Jean Valiquette.

Une assemblée générale a aussi eu lieu pour le Cercle Universitaire Limitée, dont voici les nouveaux officiers pour l'année 1937-1938: président, M. le docteur Edouard Dubéau; trésorier, M. Aimé Cousineau; secrétaire, M. Georges Pelletier.

Confirmation

Tous les premiers dimanches du mois, à lieu, à la basilique, dans la chapelle des mariages, une cérémonie de confirmation. Nous tenons à rappeler que tout adulte ou enfant devrait toujours être muni d'une carte de présentation, signée par un prêtre et autant que possible par le curé de sa paroisse.

Cette carte devrait contenir les renseignements suivants:

Nom du confirmé, son âge, les noms de son père, de sa mère, de son parrain ou de sa marraine. Le prêtre devrait en outre ajouter que le confirmé s'est confessé et a été suffisamment instruit sur la nature et les effets du sacrement de confirmation. — (Communiqué officiel).

Pluie à Londres

LONDRES, 12. (S.P.A. et S.P.C.). — Quelques minutes avant la sortie de l'abbaye, il a commencé de pleuvoir abondamment.

Modification à la loi des accidents du travail

M. Bouchard dit que la présente loi a pour effet de faire marcher la guillotine contre les fidèles serviteurs de la province — M. Bastien affirme que M. Duplessis a déjà dit que les commissaires devraient être nommés à vie, mais M. Duplessis nie et M. Bastien accepte la parole du premier ministre — M. Bastien fait allusion au métier de M. Tremblay mais le ministre du Travail dit qu'il n'a pas honte d'être boucher

"Vous, vous marchez dans le sang"

La Chambre a étudié hier en deuxième lecture, le bill 56, "loi modifiant la loi des accidents du travail".

M. Tremblay. — Le bill 56, modifiant la loi des accidents du travail est présenté à la suite de représentations que nous avons reçues. Tout le monde industriel sait combien il a été difficile de faire adopter le principe, par l'ancien régime, de l'établissement d'une commission des accidents du travail.

M. Bouchard. — Ce bill dont je viens de prendre connaissance est encore un bill qui va consacrer la mainmise du gouvernement sur le travail. Les commissaires étaient les jokers des députés.

M. Duplessis. — Le député est-il au courant du fait que deux commissaires ont dit que le président était composé?

M. Bastien. — Quoi? — M. Duplessis. — Compos.

M. Boyer. — Comme vous (rires). M. Bastien. — Si le député de Châteauguay n'est pas poli, je vais le stigmatiser pour assez longtemps.

M. Boyer. — Allez-y donc pour voir.

M. Duplessis. — MM. Lapointe et Sharp m'ont écrit une lettre confidentielle pour dire que le président de la Commission était composé mentis tandis que le président écrivait une autre lettre où il affirmait que les deux commissaires manquaient de compétence. (Rires).

M. Bastien. — Le président a sacrifié sa santé dans le travail de la Commission. M. Lapointe est un avocat de renom et M. Sharp est un homme d'assurance réputé. Tous trois, ils ont sacrifié leur santé pour faire de la Commission ce qu'elle est aujourd'hui, un organisme irréprochable. (Nouveau chahut).

M. Tremblay (à M. Bastien). — A l'ordre!

M. Bastien. — Vous, vous marchez dans le sang.

Seconde insulte

M. F. Pouliot. — Point d'ordre. C'est la seconde insulte du député contre le ministre.

M. Tardif. — Observons donc le décorum.

M. Bastien. — Qu'on me laisse donc parler sans m'interrompre. Les commissaires se sont fait des ennemis des députés parce qu'ils ont refusé de faire des faveurs aux députés.

M. B. Dussault (ministre de l'Agriculture). — Il y a là accusation directe contre les membres de la Chambre. Je demande au député de retirer ses paroles.

M. Bouchard. — Mais c'est un fait reconnu que les députés se sont interposés entre la Commission et les accidents. La question des accidents du Travail est importante et il faut qu'elle soit administrée en dehors de toute ingérence politique. C'est ce que le député de Berthier a voulu faire ressortir.

M. Gagnon. — Le député de Berthier a laissé entendre que les députés sont devenus ennemis des commissaires après s'être vu refuser des faveurs.

M. Casgrain. — Il n'y a rien d'insultant là-dedans. Moi-même dans le temps que j'avais du patronage, je suis allé à la Commission demander un règlement.

Plusieurs interruptions surviennent.

M. Casgrain. — Les députés de droite rient dans le fond, là-bas. Ils sont plus hors d'ordre que le député de Berthier. On devrait intervenir.

M. Duplessis dit que le député de Rivière-du-Loup n'a pas le droit de donner des ordres au président et que cela est indigne de sa part.

M. Trudel demande que le député cesse ses insinuations.

M. Dussault veut intervenir de nouveau, mais M. Bastien dit qu'il n'a pas le droit de parler deux fois sur le même point d'ordre.

Tout le personnel

Les articles 1 et 2 sont alors adoptés. M. Duplessis fait amender l'article 3 de façon à ce que les dispositions de la loi s'appliquent à tous les membres de la Commission et à tout le personnel.

M. Bouchard fait remarquer que cet amendement signifie qu'on pourra destituer tous ceux qui travaillent pour la Commission. M. W. Tremblay dit que personne n'est jamais destitué, mais que des employés sont parfois remerciés de leurs services parce qu'ils manquent de compétence.

M. Bastien continue son discours et il blâme le gouvernement de tous ces changements. Comme M. Bertrand l'interrompt, il déclare "qu'il entend des cris qu'il ne veut pas qualifier". Quand M. Bastien annonce qu'il termine son discours, on applaudit bruyamment.

M. Duplessis. — Je n'ai jamais demandé que les commissaires actuels soient nommés à vie. J'ai dit au contraire, qu'ils manquaient d'humanité.

M. Bastien. — Eh! bien!

Plusieurs. — A l'ordre! Vote! Vote!

A vie

M. Duplessis. — Je n'ai jamais demandé que les commissaires actuels soient nommés à vie. J'ai dit au contraire, qu'ils manquaient d'humanité.

M. Bastien. — Eh! bien!

Plusieurs. — A l'ordre! Vote! Vote!

A vie

M. Duplessis. — Je n'ai jamais demandé que les commissaires actuels soient nommés à vie. J'ai dit au contraire, qu'ils manquaient d'humanité.

M. Bastien. — Eh! bien!

Plusieurs. — A l'ordre! Vote! Vote!

A vie

Le comité des bills privés du Conseil législatif modifie profondément le bill de Montréal

Les changements — On biffe la clause chère à M. Raynault sur le délai pour la révision des évaluations — Rejet de la taxe de \$10 par voiture sur les boulangers et les laitiers — Pas de rémunération pour les échevins membres de commissions — Emprunt sans referendum pour l'enfouissement des fils — Adoption de la taxe sur les aubains — Règlement du litige entre la ville et la Commission scolaire — Nouvelle définition de la valeur réelle

par M. Du Tremblay

Les amendements proposés et rejetés — Trois mots qui auraient permis de donner une franchise exclusive du taxi — La subrogation des taxes — Pouvoir général de taxer jusqu'à \$200 — Les protestants et le bureau de révision des évaluations

PLUSIEURS TAXES SONT MAINTENUES

Québec, 12 (D. N. C.). — Le Comité des bills privés du Conseil législatif a continué à 5 heures, hier, l'étude du bill de Montréal.

Au début, Me Guillaume Saint-Pierre, avocat de Montréal, présent devant le Comité la clause 41a en vertu de laquelle la ville peut imposer une taxe allant jusqu'à \$200 sur tous moyens de profit et d'existence, art, profession, métier et occupation.

C'est, dit M. Saint-Pierre, la reproduction de l'article 526 de la loi des cités et villes.

M. Saint-Pierre énumère ensuite les diverses taxes que la ville peut imposer en vertu de sa charte: taxe foncière jusqu'à 2 pour cent; taxe de l'eau à 1/2 pour cent de la valeur locative; taxe d'affaire à 10 pour cent de la valeur locative; taxes par licence, allant de \$2 à \$1,000; taxe de vente et de taxe sur le revenu, que l'on devrait appeler plutôt taxes pour le chômage, car elles ont été consenties surtout pour rencontrer les dépenses de chômage.

M. Saint-Pierre énumère ensuite les diverses taxes permises par la loi générale des cités et villes: article 521, qui est la taxe foncière; article 523, qui est la taxe d'affaires; article 514, qui est la taxe sur les animaux; article 525, qui est la taxe personnelle; article 526, qui est la taxe que Montréal veut imposer par son amendement.

Pèlerinages annuels

M. Saint-Pierre dit que l'on reproche souvent à la ville de Montréal de faire des pèlerinages annuels à Québec, mais on devrait lui accorder des pouvoirs plus étendus si l'on veut supprimer ces pèlerinages. Cela ne signifie pas que les échevins vont imposer le maximum de la taxe. Au surplus, le règlement de la taxation devra être approuvé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Montréal a des charges considérables soit \$38,000,000 de charges fixes, ce qui laisse \$12,000,000 pour administrer, et plus de la moitié de cette somme est déjà prise par les salaires. Il faut des revenus à Montréal si l'on veut une administration appropriée à ses besoins. M. Kelly demande si cet amendement qu'on veut faire revivre avait été rejeté par la Chambre. M. Saint-Pierre explique que le Comité l'approuve mais que la Chambre l'a rejeté.

M. Elisée Thériault fait observer que le Conseil législatif n'a pas à prendre de directives de la Chambre basse, même si celle-ci a cru bon de rejeter la clause que la ville de Montréal veut faire intercaler à nouveau dans son bill. M. Bray avoue qu'il ne comprend pas pourquoi la clause d'une taxe générale de \$200 a été rejetée à l'Assemblée législative.

L'argument qui triomphe: celui de Me Gustave Monette

On verra par la suite, alors que les législateurs de la Chambre haute ont pris un vote de 9 à 5, que c'est Me Gustave Monette qui a eu gain de cause, et qui a fait rejeter la clause 41a demandée.

Poli Liquide sans frottage

"ÉLÉANT"

pour **PLANCHERS PRÉLATS**

en vente partout

BEAVER PRODUCTS

4591a Papineau - Montréal

Feuilleton du "Devoir"

Ô MON BEL AMOUR

par CLAUDE MARLY

21. (Suite)

Jean-Jacques avait grandi dans cet orgueil de la confiance que son père avait placée en lui et pour rien au monde il n'aurait voulu tromper cette confiance, justement parce qu'il aurait été facile et par conséquent honteux d'en abuser. Il avait un grand respect pour cette puissante personnalité et s'il n'en avait pas eu le goût pour lui-même, ne se trouvant pas assez détaché de tout pour faire un savant, il s'entretenait des heures durant des travaux et des recherches que poursuivait le professeur. Mais il avait de cette vie intime, de cette vie à deux,

par la délégation montréalaise. M. Monette a expliqué que le pouvoir de taxer jusqu'à \$200 viendrait en sus de toute autre taxe que la ville a déjà le droit d'imposer à n'importe quel individu ou corporation, que cette taxe risque de devenir une addition à la taxe d'affaire de 10 p. 100.

M. P. R. Du Tremblay après avoir entendu les deux versions, et Me Seignel, qui représente le Board of Trade, approuve Me Monette. Survient ensuite une objection de M. Jacob Nicol, qui est favorable à la clause, que Montréal pourrait ne taxer à \$200 que les commerces ou industries qui ne sont pas déjà atteints par la taxe d'affaires.

M. Saint-Pierre réplique qu'il s'agit de ne pas laisser Montréal sur un plan d'infériorité vis-à-vis des municipalités régies par la loi des cités et villes et surtout que le pouvoir requis n'a qu'un but de contrôle sur certaines industries à façade camouflée. L'échevin Omer Côté apporte alors un éloquent plaidoyer en faveur de l'argument de l'avocat en chef de Montréal, Me Saint-Pierre, mais rien n'y fait. On prend le vote, et c'est l'argument de Me Gustave Monette qui triomphe.

Ont voté contre la clause 41a: MM. Thomas Chapais, P. R. Du Tremblay, L.-A. Giroux, Raoul Grothé, John-Hall Kelly, Médéric Martin, Ernest Ouellet, Alphonse Raymond, Elisée Thériault. Ont voté en faveur: MM. Hector Laferté, Louis Létourneau, Jacob Nicol, A.-V. Roy, Georges-A. Simard.

M. Laurent Barré, député de Rouville, demande alors au comité si la clause 68 qui autorise la ville à emprunter \$100,000 sans referendum, pour l'établissement d'un marché de gros, fait disparaître le pouvoir d'emprunt de \$950,000 existant dans la charte. On lui assure que non.

M. Barré. — C'est que les amendements du Conseil législatif sont passés à la hâte, on les passe de confiance.

M. Médéric Martin. — Comment! vous dites qu'on passe les amendements à la hâte! N'avez crainte, ici tout est soigneusement digéré.

M. Raymond. — Ici, nous faisons tout dans le calme et la paix.

M. Barré se déclare satisfait et s'en va.

La taxe de \$10 par voiture

Le comité commence alors l'étude des clauses de taxes. Il rejette après une longue discussion une clause, pour taxer de \$10 chaque voiture de boulangers et de pâtisseries.

M. Du Tremblay. — Croyez-vous qu'il soit bien de taxer les distributeurs de pain? Est-ce qu'une semblable taxe n'est pas payée en définitive par les consommateurs? Or il s'agit d'un article de première nécessité. On pourrait trouver d'autres taxes que celle-là.

M. Bray explique que la valeur réelle des boulangers et pâtisseries payaient une licence de \$100. Désormais ils ne paieront que suivant le nombre de voitures. Ce sera à l'avantage des petits puisqu'actuellement le petit qui n'a qu'une voiture paie \$100, autant que le gros qui a cent voitures.

M. Favreau, représentant des boulangers, proteste contre la clause. Il rappelle que chaque voiture

est déjà taxée de \$100. De plus on ne devrait pas taxer plus lourdement la boulangerie, déjà fort obérée. De plus il s'agit d'une nécessité de la vie.

M. Médéric Martin approuve ce dernier point comme essentiel.

M. Gustave Monette, représentant des distributeurs de lait, proteste contre la taxe. On taxe maintenant les contribuables sur deux bases différentes. La base de taxe par voiture peut être bonne, au lieu de la taxe sur la valeur d'entreprise, mais qu'on n'accumule pas les deux genres de taxes sur la même tête. C'est l'émiettement des taxes qu'il faut pratiquer.

M. A.-E. Goyette suggère que l'on taxe chaque voiture de boulangers à \$1 et chaque voiture de pâtisseries à \$15. On ne pourra plus invoquer ainsi la raison d'un article de première nécessité.

Le comité décide alors de biffer l'article, puis il adopte après discussion une série d'autres taxes:

Taxe maximum de \$500 sur toute personne qui ouvre un magasin temporaire pour une période de trente jours ou moins.

Taxe sur les Loyds, à 1% des primes perçues dans la cité et minimum de \$200.

Taxe de \$1,000 au lieu de \$500 sur les cafés de nuit, etc.

Taxe de \$1,000 sur toute personne, société, etc., qui fait du courtage de placement sans y avoir de place d'affaires permanente.

Taxe sur les magasins de cinq-dix-quinze sous, portée aussi sur les magasins de cinq-dix-quinze sous et \$1.00 approchant.

Taxe de \$100, \$200 et \$300 suivant le nombre de magasins, sur les gens qui font affaires par annonces, dans les chambres d'hôtel, et qui jusqu'ici éludaient la taxe.

On adopte ensuite quelques articles de concordance et le comité s'ajourne à 8 h. et demie.

SEANCE DU SOIR

Malgré l'intervention de M. Malsonneuve, qui présente un amendement à la clause 42 paragraphe D (O), lequel comporte une taxe de 1 p. 100 sur la valeur des primes souscrites à Montréal à "un groupe ou syndicat faisant affaires sous le plant connu comme Loyds", les conseillers législatifs adoptent le projet tel quel.

Me Edouard Masson veut ensuite présenter un amendement une clause numérotée 32a, mais on lui explique (c'est M. Raymond qui parle) qu'à la fin, il y aura grand nettoyage, à l'occasion du printemps.

Débat académique sur la valeur immobilière

Durant près d'une heure, les conseillers législatifs discutent ensuite de la "valeur réelle" d'une propriété avec les délégués de la ville de Montréal, avec M. F.-B. Mathys, qui représente un organisme de propriétaires, et quelques autres délégués. Inutile d'exposer ici toutes les théories énoncées au sujet de la valeur immobilière, mais qu'il suffise de citer quelques-unes des opinions formulées: Me Honoré Parent: "Les autorités en estimation des biens-fonds et la jurisprudence s'entendent pour déclarer que la valeur réelle et la valeur actuelle sont des termes qui s'équivalent."

M. Du Tremblay. — "Même si les définitions se contraignent, et même si elles sont de nature à rendre l'estimateur perplexe, le fait demeure que des propriétaires se plaignent actuellement de l'appréciation qu'on fait à l'hôtel de ville, de leurs biens immobiliers. Selon moi, la valeur réelle des bâtiments devrait être déterminée par la valeur intrinsèque ou de remplacement, en tenant compte de la situation actuelle de la propriété."

Elle, dans l'appréciation de cette valeur réelle, compte devrait être tenu des rendements de la propriété, pourvu que ce tenant-compte ne constitue que l'un des facteurs dans l'appréciation."

M. John-Hall Kelly approuve M. Du Tremblay. Celui-ci ajoute un peu plus tard que, dans l'estimation d'un bien foncier, il convient de tenir compte d'une foule de facteurs que M. Parent avait précédemment énumérés: valeur intrinsèque, revenu, prix d'achat, coût de la construction, assurances, hypothèques, offres de vente, etc. On continue la discussion sur la définition de la valeur réelle. Finalement, M. Raymond, président du comité met aux voix l'amendement proposé par M. Du Tremblay.

La valeur réelle

L'article tel qu'amendé se lit comme suit:

"La valeur réelle desdits immeubles. Cette valeur réelle des bâtiments sera déterminée par la valeur intrinsèque ou de remplacement, en tenant compte de la situation actuelle, des améliorations capitales ou des transformations apportées à la propriété et de la situation des terrains servant d'après le site et les fluctuations économiques générales et particulières. Dans l'appréciation de cette valeur réelle, compte doit être tenu des rendements de la propriété mais seulement comme un des facteurs de la dépréciation."

On met l'amendement aux voix et il est maintenu par 8 votes contre 4.

Votent pour l'amendement de M. Du Tremblay: MM. Chapais, Du Tremblay, Grothé, Kelly, Létourneau, Martin, Raymond, Simard.

Votent contre l'amendement: MM. Laferté, Nicol, Ouellet et Thériault.

On adopte ensuite l'article 50 sur l'évaluation des bâtiments, ainsi que l'article 56 qui prévoit l'organisation du système d'évaluation.

Rejet d'un amendement de M. Raynault

Lors de la discussion au comité des bills privés de la Chambre, M. le maire Raynault avait fait insérer une clause décrétant que toute la nouvelle évaluation devra être terminée pour le 1er décembre 1938. A la demande de Me Honoré Parent, directeur des services municipaux, on retranche cette clause. M. le conseiller Giroux s'y oppose et demande des raisons. On lui répond que la chose serait matériellement impossible et qu'au surplus l'amendement du maire Raynault n'avait pas été approuvé par le conseil municipal.

M. Kelly demande que pour les cinq réviseurs qui entendront les plaintes au sujet des évaluations, deux soient protestants et trois catholiques. M. Bray fait remarquer que la dualité religieuse chez les évaluateurs ne vaut que pour la commission scolaire et non plus pour la révision ou les réviseurs agissant simplement comme juges.

Les Anglais sont bien traités

M. Bray ajoute que les Anglais sont bien traités à Montréal, dans le domaine municipal. Ils détiennent les postes d'acheteurs de la ville, de chef du bureau des évaluations, de président de la commission métropolitaine, de chef de pompiers.

M. Du Tremblay. — Nous comptons d'ailleurs que le conseil continuera à rendre justice à la minorité.

M. Thériault. — Et si on ne la rendait pas, nous y verrions.

On parle ensuite d'un amendement pour la subrogation dans le paiement des taxes, présenté par M. Alexandre Taché, député de Hull, à la demande de la Ligue des propriétaires de Montréal. L'amendement échoue parce que les délégués de la ville prétendent qu'aucun avis de cet amendement n'a été signifié au comité des bills privés du Conseil législatif. Voici le texte de l'amendement proposé par M. Taché, et rejeté par le comité:

"Celui qui, n'étant pas débiteur, paie à la cité (avec le consentement écrit du débiteur) une taxe municipale ou scolaire, foncière, ou personnelle, générale ou spéciale, ou la taxe de l'eau due par un tiers, est de plein droit subrogé aux droits et privilèges de ladite cité, et peut recouvrer du véritable débiteur le montant des taxes qu'il a ainsi payées."

Me Lector Lalonde, qui représente la Ligue des propriétaires de Montréal, explique que certaines sociétés de prêt de Montréal profitent des dispositions actuelles de la loi du moratoire pour exploiter des propriétaires et il appuie l'amendement proposé par M. Taché. Toutefois, son argumentation ne prévaut pas contre celle de Me Guillaume Saint-Pierre, qui, au nom de la ville de Montréal, déclare qu'un avis aurait dû être signifié de cet amendement. Celui-ci est rejeté.

On adopte ensuite la clause 65A du bill, qui libère la ville de l'obligation, à l'avenir, de payer aux commissions scolaires les taxes d'écoles perçues des propriétaires de biens fonciers acquis par enchère chez le sheriff. La ville s'engage à emprunter \$500,000 pour les remettre aux commissions scolaires, pour taxes non remises dans le passé (dont \$375,000 à la Commission des écoles catholiques) et cette remise est censée laver le compte pour toujours.

Taxe sur les aubains

Depuis que Montréal présente son bill 1937 à Québec, cela fait environ une demi-douzaine de fois que les législateurs provinciaux rejettent la clause qui veut taxer les aubains qui travaillent à Montréal pour telle partie de leur revenu qu'ils touchent dans la ville. Hier soir, Me Camille Tessier, l'un des avocats du contentieux de Montréal, a tellement insisté qu'il est parvenu à repêcher cette clause apparemment impopulaire. On se demande maintenant ce qu'il adviendra de cette clause, aux phases ultérieures du bill, au Conseil législatif et à l'Assemblée législative.

Le taxi

On permet à Me Edouard Masson de proposer une clause 32A, par laquelle on ajouterait à une clause de la charte de Montréal les mots "exclusive ou non", ce qui voudrait dire que la ville aurait l'autorisation, par la suite, d'octroyer une franchise ou un privilège exclusif (ou non), pour le taxi, à toute personne ou compagnie. Me Masson explique qu'il s'agit simplement de clarifier un texte qui peut sembler ambigu.

Vous êtes venu à Québec dans le seul but de clarifier un texte? demande M. Jacob Nicol.

Pas précisément, corrige Me Masson, c'est que le client que je représente — le taxi — est intéressé à savoir si, un jour ou l'autre, on ne lui ferait pas de difficultés à cause de l'ambiguïté de cette clause de la charte municipale. Il se peut qu'après une entente entre chauffeurs, propriétaires et divers groupes qui s'occupent du taxi, à Montréal, demande soit faite à Montréal d'un octroi de franchise.

Alors, n'importe qui pourrait se prévaloir de l'ambiguïté actuelle de la charte pour tenter une poursuite à la ville et ruiner les efforts que nous tentons pour régler, d'une façon définitive, le problème du taxi.

M. Jeannotte prétend qu'aucun avis n'a été donné de cet amendement.

Mais c'est l'un de vos échevins qui l'a proposé (M. Bray), observe Me Masson.

Néanmoins, la clause proposée n'a pas de succès et le comité la rejette.

Quelques modifications importantes

On adopte ensuite une proposition de l'échevin Bray, qui veut l'emprunt de \$283,000 sans referendum pour l'enfouissement des fils électriques. Et l'on biffe la clause qui aurait donné aux échevins qui font partie de commissions d'étude ou autres le droit d'être rémunérés. Adoptée la clause qui confère au maire de Montréal les pouvoirs attachés à la mairie de toute municipalité en vertu de la loi des cités et villes. Plusieurs autres clauses, uniquement de concordance, sont adoptées. Et l'étude du bill de Montréal au comité des bills privés du Conseil législatif est terminée.

Au parc Jeanne-Mance

Radio-Canada a fait installer des haut-parleurs au parc Jeanne-Mance, les plus puissants qui aient jamais été installés au Canada. Ils serviront à transmettre à la foule répandue dans l'immense parc les émissions de Londres diffusées par les postes de Radio-État. Ils fonctionneront jusqu'à minuit ce soir. Le public peut entendre ces haut-parleurs à plus de mille pieds de distance du kiosque où ils sont installés.

REINS, ESTOMAC ET INTESTINS REVIVIFIÉS

par les Herbes à "Triple Action"

Débarrassez votre corps des poisons empoisonnés par la constipation. Évitez la nervosité, les maux de tête, les rhumatismes, l'indigestion, le régurgissement des Tablettes d'HERBES INDIGÈNES DE BLISS, remède végétal. Elles dégagent les intestins des reins et ravivent la sécrétion stomacale. En boîtes de 50c et de \$1.00. Refusez toute imitation. De votre droguerie ou directement de la Cie. Ecrivez pour échantillon gratuit. Dépt. MDS, Alonzo O. Bliss Medical Co., Montréal.

7 manières d'ECONOMISER!

CHAUFFAGE A L'HUILE

Silencieux Automatique

TIMKEN

1. Economie de combustible. Trois usagers sur cinq disent qu'ils économisent sur leur combustible.
2. Economie sur la décoration. Les murs et les plafonds ne sont pas sales par la poussière du charbon et de la cendre.
3. Economie de soins médicaux et de remède. Une température uniforme assure moins de rhumes — une meilleure santé.
4. Economie de travail. Pas de nettoyage de charbon ou cendres — ni de cendres à sortir. Même si vous n'employez pas un proposé à la journée vous gagnez quelque chose.
5. Economie sur l'eau chaude. Avec l'emploi d'un réchaud Timken, vous diminuez le coût du chauffage de l'eau toute des nées à une fraction du coût des autres méthodes automatiques.
6. Economie de nettoyage. Il n'y a plus de poussière de charbon ou de draperies.
7. Economie de nettoyage à sec et de frais de blancherie. Le linge n'est jamais sali ni imprégné de poussière provenant des cendres et du charbon par l'entretien du feu.

Quelques centimes par jour seulement

PAYEZ LE LAMENAGEMENT DE VOTRE TIMKEN SOUS LE PLAN D'AMELIORATION AUX HABITATIONS

Demandez maintenant VOUS pouvez procéder

HEATERS LIMITED

Wm. C. Piper, Président

1832 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal, P. Q.

140,000 propriétaires chauffent leur maison économiquement et efficacement avec le Timken Automatique, Silencieux

De l'anglais au français

En Electrotechnique (Par René DUPUIS)

Ouvrage qui a pour but de répandre dans le langage courant le mot propre français, en électrotechnique. Premier travail dans le genre au pays.

Prix \$1.00 franco. Service de Librairie du Devoir, 430, Notre-Dame est, Montréal.

Avez-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

REPOS — PLAISIR — SOLEIL — AIR SALIN

BERMUDES

2 ou 3 départs hebdomadaires de New-York et Boston.

Aller et retour (4 jours en mer) \$60.

Sejour entre les raccordements — chambre et repas, par jour \$7.00

Voyages individuels et avec escorte à l'Exposition de Paris

Tournees FRANCE — ITALIE — SUISSE

Brochure spéciale sur demande.

GOLFE ST-LAURENT — BERMUDES — ANTILLES				
Navires	Départs	Durée	Prix minimum	
North Voyager (11)	xMtl. 17 mai	12	72.00	
Caspasia (9)	xMtl. 19 mai	12	64.00	
Nerissa (4)	N.Y. 20 mai	25	175.00	
Lady Drake (1)	Bt 22 mai	30-A	D193.00	
Lady Drake (2)	Bt 22 mai	16	D135.00	
Lady Somers (7)	Mtl. 26 mai	11	E90.00	
Lady Somers (3)	Mtl. 26 mai	25	D157.00	
Sable 1 (10)	Qué. 26 mai	13	68.00	
Colborne (8)	Mtl. 27 mai	30	157.00	
North Voyager (11)	xMtl. 31 mai	12	72.00	
Lady Nelson (1)	Bt 5 juin	30-A	D215.00	
Lady Nelson (2)	Bt 5 juin	16	D150.00	
Lady Rodney (7)	Mtl. 9 juin	11	E100.00	
Lady Rodney (3)	Mtl. 9 juin	25	D175.00	
New Northland (9)	xMtl. 15 juin	9 1/2	75.00	
Lady Hawkins (1)	Bt 19 juin	30-A	D125.00	
Lady Hawkins (2)	Bt 19 juin	16	D150.00	
Lady Somers (7)	Mtl. 23 juin	11	E100.00	
Lady Somers (3)	Mtl. 23 juin	25	D175.00	

A — Hébergement Guyane compris — B — Hébergement Jamaïque compris.

C — Retour par le golfe et le fleuve à Montréal.

Réduction aux nouveaux mariés: D, 10% — E, 5%.

— MEDITERRANEE — TERRE-SAINTE —				
Roma	N.Y. 30 juin	53 jours	20 ports	\$625.365.
BILLET POUR TOUS LES PAYS AU TARIF DES COMPAGNIES				
Le Devoir-Voyages				
430, Notre-Dame Est - Montréal				
Tél. BÉlor 3361				
ASSURANCES — CHEQUES — PASSEPORTS				

REINS, ESTOMAC ET INTESTINS REVIVIFIÉS

par les Herbes à "Triple Action"

Débarrassez votre corps des poisons empoisonnés par la constipation. Évitez la nervosité, les maux de tête, les rhumatismes, l'indigestion, le régurgissement des Tablettes d'HERBES INDIGÈNES DE BLISS, remède végétal. Elles dégagent les intestins des reins et ravivent la sécrétion stomacale. En boîtes de 50c et de \$1.00. Refusez toute imitation. De votre droguerie ou directement de la Cie. Ecrivez pour échantillon gratuit. Dépt. MDS, Alonzo O. Bliss Medical Co., Montréal.

croyait incapables de penser. Non pas par mépris, c'est un sentiment qu'il ne connaissait pas, mais parce que la pensée était à son point de vue le résultat chèrement acquis d'un développement pénible de l'être, et qu'il ne pouvait accepter que la jeunesse connût la douleur. Lorsqu'il faisait allusion aux confidences que Mouchin devait recevoir de Patricia, cela représentait dans son esprit une série de petits bavardages sur les menus plaisirs de la semaine, les sorties, le choix des robes et d'une teinte de poudre. Quels autres sujets pouvaient occuper cette belle enfant? Peut-être le regret de ses jupes courtes et de ses cheveux au vent lorsqu'elle était libre de courir quand bon lui semblait. Et encore! Patricia n'était pas fille à s'embarrasser de ces choses et elle devait plus d'une fois donner libre cours à son exubérance. Mais, qu'il y eût quelque chose dans le cœur ou dans la tête de cette jeunesse, dépassait son entendement. Il y avait un mot qui amenait toujours à la gorge du professeur cette contraction d'étouffement

seul qui était pour lui un rire, et ce mot était "état d'âme". Quelle bonne farce! Même le XIXe siècle, avec ses musiques de guitares en carton pâte, n'était pas arrivé à mettre à la mode un mot pareil! Quand vous avez vu tous les bons petits microbes qui assurent ou détruisent le fonctionnement du corps humain, vous ne viendrez pas me parler de l'état des âmes! La vie est trop courte pour se permettre de telles plaisanteries, c'est à peine si l'on a le temps de la vivre. C'est parce qu'il était trop plein de pitié, — inavouée, certes, — pour les effets, cette grande misère dans laquelle il sentait l'humanité se débattre, qu'il ne voulait pas en connaître les causes, ce côté mystérieux de l'homme qui a nom psychologie. Il croyait de son devoir de prendre, vis-à-vis des jeunes, ce ton de vieil homme désabusé, pour leur faire comprendre clairement, s'il voulait s'intéresser à leurs petites affaires, il n'avait aucune intention d'empêcher sur leur domaine.

— Je ne trouve pas que ma petite fille ait l'air en train, ce soir, dit-

il en se penchant sur Anne et lui parlant bas. Car Anne occupait une telle place dans son cœur qu'elle faisait exception à toutes les règles de son esprit. Qu'est-ce qui ne va pas, mon Oisillon?

Il appuyait fermement sa main sèche sur la nuque de la jeune fille pour l'obliger à relever la tête.

— Tout va très bien, professeur, répondit Anne sans se forcer à sourire, car elle savait qu'il était inutile d'essayer de tricher autrement qu'en paroles avec ce grand cœur. J'ai entrepris de ranger ma chambre et je me suis sans doute fatiguée.

— Voilà une réponse claire, dit le vieux Salvère en laissant sa main glisser sur l'épaule d'Anne. C'est comme les malades qui viennent se plaindre de maux de tête après leurs repas. Nous savons bien alors que ce n'est pas la tête qui est malade, mais l'organe. Mais si la petite fille ne veut pas faire de confidences au vieux bonhomme, ce n'est pas lui qui insistera.

— La petite fille devient soite, dit Anne en baissant la tête, et c'est

bien cela qui la tourmente.

— Devient? dit le professeur en remuant ses doigts dans sa barbe. Oh! oh! quel orgueil, les petites sont siottes par définition et c'est en cela que réside leur charme. Il faut qu'elles laissent aux hommes l'intelligence. Ils n'ont que cela pour eux, et les soucis qui en découlent. Mais il y a bien longtemps que je n'ai pas eu la visite de mon Oisillon pour moi tout seul. Quand nous échapperons-nous?

Il aimait les longues randonnées qu'il faisait avec elle en voiture. Il venait la prendre le matin et ne la ramenait que le soir, sans beaucoup s'éloigner de la capitale, tournant dans ce coin charmant qu'est l'île-de-France.

— Filons dimanche, voulez-vous? Mais ne leur dites rien, ils seraient capables de me gruger ce petit bonheur, ces gens qui ne savent plus où tger le leur. Chut, dit-il comme Patricia s'approchait, un cendrier à la main, pour lui permettre de débarrasser sa pipe.

— Je suis de trop, à ce que je vois, dit la jeune fille en déposant

le cendrier sur un meuble et en faisant mine de s'éloigner tout de suite.

— Restez donc avec le père, ma mie, puisque le fils ne vous honore pas de sa compagnie.

Jean-Jacques était toujours auprès de Mme Le Hurin, mais en attendant la réflexion de son père, il quitta sa place et vint rejoindre celui-ci.

— Vous voilà délivrée, Nora, dit le professeur Salvère, mais aussi, pourquoi diable vous laissez-vous faire? Ce n'est plus un enfant pour supporter ainsi avec patience ses bavardages.

Serez-vous jaloux, par hasard, de la confiance dont il m'honore? demanda Mme Le Hurin sur un ton qui voulait paraître sincèrement peiné et qui arrivait mal à dissimuler sa gaieté.

— Dieu m'en garde, Nora, répondit le professeur, rapidement. Tout ce que vous entendez, je n'ai pas à l'entendre. Vous m'évitez bien du travail.

(A suivre)

Le journal est imprimé au n° 430 rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'Imprimerie Populaire (à responsabilité limitée), éditeur-propriétaire — Georges Pelletier, directeur-gérant.

• La Page Féminine •

Directrice : Germaine BERNIER

Une histoire et de l'histoire...

Dans un château de Hertfordshire, vivait, il y a quelques années, une petite fille du nom d'Elisabeth qui reçut bien froidement, le jour de son arrivée, une institutrice qui venait lui apprendre l'allemand.

La nouvelle venue ne s'inquiéta pas de cette attitude chez son élève qui n'avait que douze ans. Cela passera, pensa-t-elle.

Mais le soir, la petite demoiselle se retira sans même saluer son institutrice.

Elle reçut des reproches pour cette incorrection, mais ne changea rien à sa manière de faire et le lendemain, elle refusa même d'entendre son professeur qui jugea alors le cas assez sérieux pour le rapporter à la mère de l'enfant.

La comtesse de Statham expliqua alors ce qu'elle savait du mystère de cette surprenante indisciplin.

La première fois que la fillette avait vu son institutrice, celle-ci avait un oiseau empaillé comme garniture à son chapeau et la fillette qui adorait les animaux, surtout les oiseaux, avait remarqué et en avait conclu qu'une personne qui avait besoin d'un oiseau mort pour garnir un chapeau ne méritait ni sympathie ni considération... parce qu'elle ne pouvait avoir de bonté.

L'institutrice, en femme intelligente, s'empressa de faire disparaître le malencontreux chapeau et se couvrit sévèrement d'un canotier aussi britannique que possible.

Mais l'enfant ne devait rendre les armes que quelques semaines plus tard en voyant son institutrice traiter amicalement tous les chiens du château et accorder enfin sa confiance le jour où elle vit son professeur aider au pansage d'un poulain blessé.

Dès lors ce fut la paix et même l'amitié entre l'institutrice et son illustre élève.

Cette petite fille si sensible au sort des animaux sans défense, fit de brillantes études et un jour, comme dans les contes, un prince vint la chercher pour l'amener dans ses pays.

Et contre toute attente, — la vie a de ces surprises que les romanciers ne font qu'inventer, — la jeune princesse devint reine, elle a même été couronnée ce matin, reine d'un empire si grand, si grand que le soleil ne se couche pas sur les terres de la couronne. Mais ces considérations qui font très bien dans une histoire fictive n'ont dû avoir rien de très invitant dans la réalité pour la princesse qui, du jour au lendemain, fut obligée de changer de vie en acceptant un poste qu'elle n'avait pas d'ailleurs la liberté de refuser.

Car le métier de reine, pas plus que celui de roi ne doit pas être rose tous les jours; il doit être même pénible et harassant à certaines heures: toujours être en représentation, tout devoir et tout rendre à la vie officielle, avoir presque toujours un programme fixé d'avance, ne pouvoir goûter que très rarement au bonheur dans l'intimité de sa famille, non, cela ne doit pas être amusant tous les jours loin de là...

Pour le moment la joie allège l'atmosphère et dans toutes les parties du monde le drapeau britannique flotte à l'occasion du couronnement, un des plus brillants de l'histoire, et l'on n'en finirait plus si l'on voulait détailler les splendeurs de ce jour mémorable et les fêtes qui vont suivre.

Quand, depuis vingt ans, tant de rois et de reines ont été dépossédés de leur royaume, parfois de tous leurs biens et même de la vie, l'Angleterre a encore le bonheur de voir couronner ses nouveaux Souverains.

Puisse le ciel bénir ce règne et lui éviter les désastres et les trop grandes épreuves.

Dieu garde la Reine et sauve le Roi!

PRISCA

L'arbre

Moi qui n'ai pas un cœur de marbre,
Je m'étais attachée à toi,
Pauvre ami qui n'étais qu'un arbre,
Premier voisin de notre toit.

Tu soulevais tes poumons fébles
Entre les buissons et les buis,
N'ayant pour soupire que des ailes,
N'ayant pour prison que les nuits;

Et tu vivais, si près du fleuve
Et du toit, que tu pouvais bien
Connaître chaque barque neuve
Et voir chaque nouveau chagrin...

Ce soir, quand je suis descendue,
J'ai d'abord entendu des mots.
On disait: "Il cachait la vue..."
Le ciel... le clocher... les ruisseaux..."

Et, comme vers ta jeune houppe
Mon regard tout de suite allait,
Je n'ai rien vu qu'un sombre groupe
Qui parlait et gesticulait.

"Bien sûr... il était inutile..."
A l'heure où le soleil rougit
On pourra voir jusqu'à la ville,
Tout l'horizon s'est élargi..."

Et je compris l'affreux mystère
De ce complot de jardiniers,
Quand je te vis couché par terre
Dans tes beaux habits printaniers!

Hélas! bucolique platane,
Je n'ai pas pu te relever
Sur cet horizon diaphane
Où tu savais si bien rêver...

Hélas! toi qui ne peux comprendre
Quel mal tu faisais aux ruisseaux,
Mon chagrin n'a pas pu te rendre
Ton équilibre et tes oiseaux...

Mais, n'ayant pas un cœur de marbre,
J'ai posé, tremblant jusqu'aux doigts,
Pauvre ami qui n'étais qu'un arbre,
Un baiser sur ton front de bois.

Et, sur la montagne légère
Où tu ne pouvais revenir,
J'ai planté, parmi la fougère,
L'arbre bleu de ton souvenir!

Rosemonde GERARD.

La céramique

On trouve sous ce titre, dans le "C.I.L. Oval", livraison d'avril, d'intéressants renseignements sur la fabrication de la porcelaine vitreuse, à St-Jean, P.Q., où l'on manufacture des lavabos, des accessoires de salle de bain, des évier, des cabinets de toilette, des abreuvoirs, etc. On emploie cinq sortes d'argile, dont trois importées d'Angleterre et deux des Etats-Unis, ainsi que du feldspath et du silice canadiens. Les ingrédients sont d'abord mélangés. Puis, l'eau en étant extraite par pression, on les mélange de nouveau avec la quantité d'eau et de produits chimiques propres à les diluer en un liquide que des tuyaux amènent à la chambre de moulage et distribuent aux moules. Une poterie moulée de frais offre une teinte brunâtre mais après dix jours sur les rayons d'asséchissement, elle devient blanche. Elle entreprend alors un voyage de trois jours dans un four de 380 degrés. La "porcelaine-biscuit" est ensuite plongée dans une solution vitreuse et fait un autre stage de trois jours dans l'immense four. Après quoi, la poterie possède un lustre définitif. Elle ne laisse aucune prise à l'humidité, aux acides, aux germes et à la poussière.

Les nouvelles féminines

Retraite fermée

Voici la liste des prochaines retraites fermées au Couvent de Marie-Réparatrice, 1025 Mont-Royal ouest. Outremont: pour les jeunes filles: en mai, du 17 au 20, du 21 au 24; en juin, du 19 au 22, du 23 au 26; pour les dames: du 7 au 10 juin. Au couvent de Marie-Réparatrice, 265 rue St-Charles, les Trois-Rivières: employées de magasin, du 9 au 12 mai; jeunes filles, du 13 au 16 mai; demoiselles âgées, du 17 au 20 mai; dames, du 1er au 4 juin; jeunes filles, du 7 au 10 juin, du 11 au 14 juin, du 17 au 20 juin. Prière de s'adresser d'avance à la directrice des retraites et d'insérer un timbre pour la réponse.

Amicale de la Côte des Neiges

Samedi, le 15, à 4 h. de l'après-midi, réunion d'Alma Mater des anciennes élèves des Soeurs Grises, Côte-des-Neiges, à 1185 rue St-Mathieu. Prière d'assister nombreuses à cette réunion pour circonstances tout à fait spéciales.

Retraite au Foyer Ste-Claire

Le R. P. Joseph-Alfred, O.F.M., prêchera une retraite fermée au Foyer Ste-Claire d'Assise, 8045 St-Dominique, Montréal, 141, Dollard 8028, du 11 au 15 juin. Prière de se faire inscrire à l'avance. La récollection du mois de mai aura lieu dimanche le 16. Toutes les jeunes filles sont les bienvenues.

Soirée récréative à Verdun

Sous la présidence de M. Jules Noisieux et le haut patronage des commissaires, les élèves de l'école de diction de Verdun, dirigée par Mlle Gertie Blaydon, interpréteront, jeudi le 20 mai, à 8 h., à l'école Notre-Dame de la Paix, 3500 Wellington, au profit des enfants pauvres de la Commission scolaire de Verdun, les deux pièces suivantes: "L'Enfant de la lune", d'Adrienne Blanc Périodier, et "Le parapluie de Don Quichotte", (trois actes), opérette bouffe, paroles d'Auguste Thibault. Interprètes: récitations, chant, danse, piano, par les élèves de Mlle Jeanne Daoust.

Faits et glanes

Dans le domaine du tigre

Dans la région de Singapore, où les tigres étaient alors nombreux, un chrétien, rentrant chez lui après l'office du dimanche, voit que son porc a disparu de l'enclos qui est brisé. Il pense avec raison que c'est le tigre qui l'a enlevé, comme d'autres fois déjà. Exaspéré par cette nouvelle perte et oubliant toute prudence, il s'arme d'un coutelet et se dirige vers le bois "pour punir le ravisseur!" s'écriait-il.

La bête était là, pas loin, dévorant sa proie parmi les hautes herbes qui bordaient le sentier; elle laisse passer le pauvre furibond, lui saute dessus par derrière, lui écrase la tête d'un coup de dents, à la vue d'un jeune garçon qui avait suivi son père de loin, et emporte sa nouvelle victime.

Un autre chrétien des mêmes parages avait été plus heureux, pendant qu'il égarait un tronc d'arbre, le tigre apparaît devant lui dans la clairière; mais s'apercevant qu'il a été vu, il rentre aussitôt dans le bois. Notre charpentier sait qu'un tigre qui voyage en plein jour a le ventre affamé; il se garde bien de lui tourner le dos et de prendre la fuite: sa perte serait certaine; il fait semblant de continuer à travailler en tenant l'œil au guet et regardant si la bête ne sortira pas par ailleurs. En effet, au bout d'un certain temps, il l'entend ramper derrière lui en tapinois. Déjà le tigre est tout près du travailleur qui conserve son calme apparent; il se ramasse pour le bond fatal. Alors, notre homme, concentrant ses forces avec le désespoir que donne un pareil danger, reporte en arrière un coup de sa hache si furieux et si adroit que le fer s'enfonça profondément entre les épaules de la cruelle bête. Sans doute celle-ci est touchée à mort; pourtant elle ne reste pas sur place et peut encore fuir dans le bois, emportant le fer dans sa blessure et perdant des flots de sang sur son passage.

JUSTICE ALLEMANDE

A Berlin, un conducteur de tramway vient d'être condamné à un an et demi de prison pour ne pas avoir déchiré sur-le-champ, sans même la lire jusqu'au bout, une feuille volante antinaziste.

En partant de chez lui le matin, l'infortuné conducteur trouva ce papier glissé dans la boîte à lettres. N'ayant pas le temps de la lire, il la fourra dans son porte-cartes. Or, le soir, au restaurant, pour régler sa consommation, il sortit de sa poche son porte-cartes d'où, par malheur, tomba ladite feuille. Son voisin de table, homme de la Gestapo, ramassa immédiatement la feuille, non sans y jeter un coup d'œil intéressé et fut révélateur. Sur ce, il fit arrêter et condamner le conducteur.

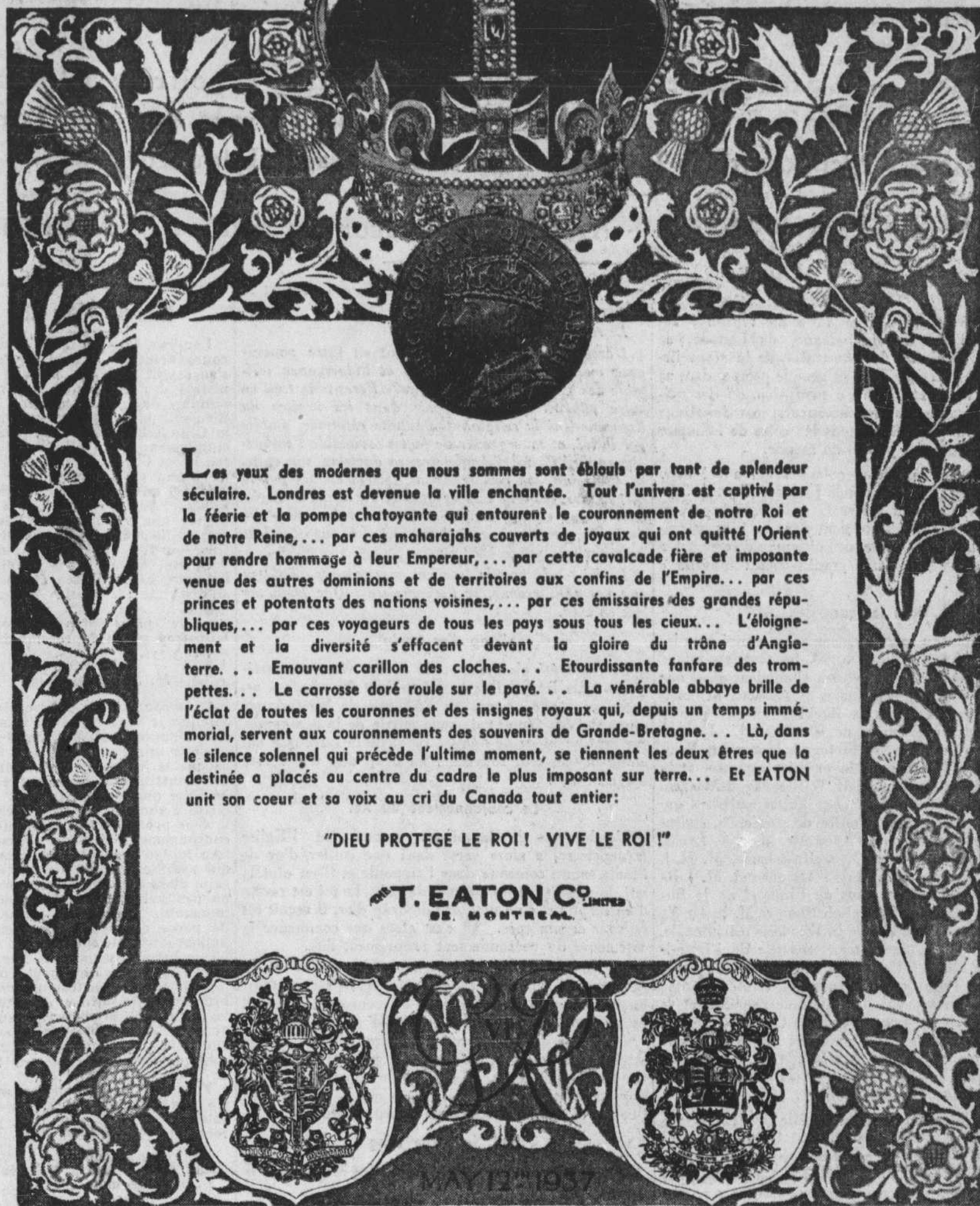
Le tribunal, par son jugement, souligne qu'une peine particulièrement indigne a été infligée à l'inculpé, étant donné d'une part le casier judiciaire absolument vierge de celui-ci et, d'autre part, sa conduite héroïque durant la Grande Guerre.

LE PROFESSEUR IDEAL

Aux cours de diverses tournées faites dans des gymnases de Budapest et de la province, un inspecteur a invité deux mille élèves à répondre à cette question: "Comment vous représenteriez-vous le professeur idéal?"

Les ayant assurés du secret, l'inspecteur pensait que les écoliers profiteraient de l'occasion pour protester contre des abus d'autorité de la part du personnel enseignant. Il n'en fut rien. La presque-totalité des jeunes gens ont préféré décrire le type idéal du pédagogue. Ils estiment que le professeur idéal ne doit pas avoir une mine négligée, ne doit pas laisser paraître en classe des

COURONNEMENT



Les yeux des modernes que nous sommes sont éblouis par tant de splendeur séculaire. Londres est devenue la ville enchantée. Tout l'univers est captivé par la féerie et la pompe chatoyante qui entourent le couronnement de notre Roi et de notre Reine... par ces maharajahs couverts de bijoux qui ont quitté l'Orient pour rendre hommage à leur Empereur... par cette cavalcade fière et imposante venue des autres dominions et de territoires aux confins de l'Empire... par ces princes et potentats des nations voisines... par ces émissaires des grandes républiques... par ces voyageurs de tous les pays sous tous les cieux... L'éloignement et la diversité s'effacent devant la gloire du trône d'Angleterre... Emouvant carillon des cloches... Etourdissante fanfare des trompettes... Le carrosse doré roule sur le pavé... La vénérable abbaye brille de l'éclat de toutes les couronnes et des insignes royaux qui, depuis un temps immémorial, servent aux couronnements des souverains de Grande-Bretagne... Là, dans le silence solennel qui précède l'ultime moment, se tiennent les deux êtres que la destinée a placés au centre du cadre le plus imposant sur terre... Et EATON unit son cœur et sa voix au cri du Canada tout entier:

"DIEU PROTEGE LE ROI! VIVE LE ROI!"

T. EATON CO. LIMITED
DE MONTREAL

préoccupations d'ordre personnel. Il doit venir faire sa leçon en souriant et, pendant la récréation, les élèves doivent pouvoir l'entretenir de questions étrangères à l'école.

Il doit être sévère, mais juste. Si parfois il est "chahuté", dans la plupart des cas, il est responsable de ce traitement qu'autorise sa faiblesse. Ou bien il doit se montrer indulgent à l'égard d'une certaine turbulence de la jeunesse.

En aucun cas, il ne doit se renfermer dans sa dignité professionnelle. Le dédain est le pire affront que l'on puisse faire à un écolier.

MEDICINE ET MUSIQUE

De même que certains médecins se sont fait un nom dans la littérature, comme Georges Duhamel, d'autres se sont illustrés par la musique. Tel le Dr Louis Veron (1798-1867), qui, après avoir été interne à la Charité, à Saint-Louis et aux Enfants-trouvés, dirigea l'Opéra pendant quatre ans avec succès et faste. Mais les deux plus célèbres sont Berlioz et Borodine.

Hector Berlioz (1803-1869), à vrai dire, est un transfuge de la médecine. Fils du Dr Louis Veron, il avait été envoyé à Paris en 1821, par son père pour y commencer ses études médicales. Le jeune étudiant, au sortir des cours de la Faculté, assistait aux représentations de l'opéra, ou passait de longues heures à la bibliothèque du Conservatoire. Bientôt il ne fréquenta même plus l'amphithéâtre. En 1826, le Dr Louis Veron, qui servait à son fils une pension, confortable pour l'époque, de 120 francs par mois, apprit qu'Hector n'avait pas mis les pieds de la Faculté depuis quatre ans. Il lui coupa les vivres. Mais déjà le jeune compositeur était en voie de réussite. Après quelques échecs et une passe difficile, il remporta le prix de Rome et devenait rapidement célèbre.

Borodine (1834-1887), lui, pratiqua toute sa vie la médecine, d'abord comme médecin militaire dans un hôpital de l'armée territoriale russe, puis comme professeur à l'Académie de médecine et des sciences de Saint-Petersbourg, chaire qu'il occupa jusqu'à sa mort. Ses œuvres musicales, dont le Prince Igor et les Danses, ne furent dans sa vie qu'un violon d'Ingres. Il a laissé plusieurs découvertes scientifiques.

POUR LA SANTE DE BEBE

En principe, Bébé ne voyagera pas. Sa vie réglée ne saurait s'accommoder des déplacements, et, de plus, aucun moyen de transport ne vaut sa voiture.

Résistez à l'envie de le promener en automobile, à plus forte raison de l'emmener pour la journée ou la fin de semaine: dans la meilleure voiture, sa petite tête aurait à subir des secousses dangereuses.

Si la nécessité vous force à voyager avec Bébé, ne négligez aucune précaution pour qu'il ait bien chaud, pour qu'il ne soit pas balloté. Le chemin de fer est préférable à l'auto. Pour un court trajet, Bébé sera dans vos bras. Si le voyage est long, vous devrez utiliser un

POUR LE SOIR



petit hamac, à condition de ne pas perdre des yeux l'enfant, qu'un cabot pourrait projeter hors de sa couchette.

S'il vous faut emporter un ou plusieurs biberons, méfiez-vous du lait frais que les secousses du train conviennent en fromage. Le seul procédé pratique consiste à emporter une boîte de lait concentré sucré et de l'eau bouillie chaude dans un thermos, de façon à préparer les biberons au moment de les donner.

Pour moderniser un coin du salon

Si vous avez juré contre les rayons qui suivent le mur de votre salon, vous apprendrez avec satisfaction que vous pouvez les faire disparaître sans avoir à ouvrir les murs pour les faire passer à l'intérieur.

Une ménagère construisit une série de tablettes les couvrant tout entier. L'ouvrage ressemblait en général à l'horloge grand-père et fournissait un excellent endroit pour les cartes, les cigarettes, le papier à lettre et maints autres objets qui ombragent toujours la maison. Le dessus fut laqué ou



Pour les parents, les éducateurs, les enfants petits... et grands.

L'ÂME D'UNE PETITE ou VIE DE THERÈSE GÉLINAS, par le R. P. Eugène Nadeau, O.M.I.

Joli volume de 184 pages, abondante illustration, couverture lithographiée en deux couleurs. L'unité: 25 sous.

En vente à la Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

vert pour y placer un vase de fleurs.

Et voilà l'un des nombreux moyens de moderniser sa demeure. Si l'on n'a pas en réserve l'argent nécessaire pour effectuer ces améliorations, on n'a qu'à se prévaloir du Plan d'améliorations aux habitations du Gouvernement fédéral.

Différentes façons d'apprêter l'agneau

On trouve aujourd'hui à prix raisonnable et partout de l'agneau de bonne qualité. Il y a bien des façons d'apprêter cette viande si agréable au goût; voici quelques recommandations qui pourront être utiles sous le rapport des menus:

Gigot d'agneau rôti; pommes de terre brunies; oignons cuits au four; ananas à la menthe; gelée de gadelles; gâteau sablé aux fraises. Filet grillé; côtelettes d'agneau; pommes de terre en crème; carottes lustrées; tomate farcie; pêches épicées; pouding aux dates et aux noix.

Côte grillée; côtelettes d'agneau; pommes de terre au presse purée; pois frais; asperges; glace à la menthe; ananas frais; petits fours froids.

Rôti de carré d'agneau; pommes de terre en purée; chou-fleur; fruit frais; gelée guava; Crème glacée à la menthe; sauce choco-

lat. Ragout de cou, riz bouilli; haricots verts, tomates; cornichons; "Brown Betty".

Côtelettes d'épaule grillées; pommes de terre en timbales; fèves de lima vertes; salade de chou haché; ragoût sauvage; ile flottante.

Epaule d'agneau rôtie; pommes de terre cuites au four; épinards; Waldorf; sauce aux abricots; tarte au citron.

Ragout de poitrine d'agneau; "grands-pères"; navets bouillis; combinaison de légumes; farce au pain; pêches et crème.

"Notre survivance française"

"Notre survivance française", la dernière brochure de R. P. Alexandre Dugré, S.J., se vend 5 sous l'exemplaire, 50 sous la douzaine, \$3 le cent, franco, au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame est, Montréal.



N'expérimentez pas quand vous teindrez en NOIR!

Succès assuré—grâce aux Teintures Diamond!

La qualité d'une teinture ne peut être jugée que par celle de la couleur qu'elle donne. Toutes les femmes savent que rien n'est plus laid qu'un noir qui n'est pas vraiment noir — dont les reflets sont verdâtres, violacés, bronzés. Ne vous servez que d'une teinture qui produira un noir uniforme et franc... la Teinture Diamond! La couleur obtenue ne sera ni terne ni métallique. La qualité supérieure des Teintures Diamond s'explique du fait qu'elles renferment une plus grande quantité des meilleurs colorants à l'aniline qu'on puisse se procurer. De plus, elles sont d'emploi facile — elles ne font pas d'écume savonneuse, même dans de l'eau dure. N'expérimentez pas — vous réussirez toujours si vous servez de la Teinture Diamond.

TEINTURES DIAMOND
FABRICATION CANADIENNE

Le cérémonial antique et solennel du couronnement à l'abbaye de Westminster

COURONNE AUJOURD'HUI

Le trône n'est pas le meuble luxueux que l'on pourrait imaginer, mais un simple fauteuil en chêne qui a servi de trône depuis 1308

Le serment — L'archevêque de Canterbury oint la tête, la poitrine et les paumes de Sa Majesté — Le Roi reçoit l'anneau, ses éperons, son épée, l'orbe, les deux sceptres, puis l'antique couronne de saint Edouard

Sortie triomphale — Défilé — Acclamés au balcon du palais de Buckingham

(D'après les dépêches)

Sa Majesté le roi George VI a été couronné aujourd'hui roi de Grande-Bretagne, du Canada, de l'Etat libre d'Irlande, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique-Sud, en grande pompe, dans sa capitale en liesse et décorée à profusion, où des millions de personnes étaient accourues, par loyalisme ou par simple curiosité, de tous les coins de l'Empire et même de toutes les parties du monde.

Le cérémonial antique et solennel qui a été suivi (nos lecteurs qui se sont donné la peine d'ouvrir leur radio-récepteur ont pu suivre la cérémonie beaucoup mieux que ceux qui se trouvaient dans les rues encombrées de Londres) remonte au huitième siècle et il n'a été que légèrement et très graduellement modifié à travers les âges.

Dans les carrosses

La cérémonie du couronnement a commencé vers les neuf heures ce matin. A 8 h. 40, les premiers ministres de la Grande-Bretagne et des Dominions ainsi que les représentants des principales possessions britanniques ont quitté le palais de Buckingham en carrosse pour se rendre à l'abbaye de Westminster. Le premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Stanley Baldwin, avait pris place dans le premier carrosse, et le premier ministre du Canada, M. William Lyon Mackenzie-King, dans le deuxième. Les autres carrosses qui formaient le défilé, selon l'ordre de préséance, étaient ceux du premier ministre d'Australie, M. J. A. Lyons, du premier ministre de la Nouvelle-Zélande, M. M. J. Savage, du premier ministre de l'Afrique-sud, M. J. B. M. Hertzog, des représentants de l'Inde et de la Birmanie, sir Muhammad Zafrullah Khan et M. le Dr Va Maw, du premier ministre de la Rhodésie méridionale, M. G. M. Huggins, du premier ministre de l'Irlande du Nord, le vicomte Craigavon, des sultans de Negri Sembilan, de Pagan et de Trengganu, celui du sultan de Johore et enfin celui du sultan de Zanzibar et de l'émir Abdullah de Transjordanie. Chaque carrosse était précédé d'une garde d'honneur: la garde d'honneur du premier ministre du Canada, M. King, était constituée par un détachement de la police fédérale (Royal Canadian Mounted Police).

A 9 h. 50, les membres de la famille royale, les princesses Elisabeth, Marguerite-Rose, les duchesses de Gloucester et de Kent, la princesse royale et le comte de Harewood, le vicomte Lascelles et l'honorable Gerard Lascelles, les parents plus éloignés du roi, sont montés dans des landaus et se sont rendus à Marlborough House, précédés d'une garde d'honneur. Sa Majesté la reine-mère Marie les y attendait. Elle est montée à son tour dans le carrosse vitré consacré par la tradition et elle s'est jointe au défilé, précédée de sa propre garde d'honneur.

Leurs Majestés

Leurs Majestés le roi George VI et la reine Elisabeth se sont rendus seuls à l'abbaye dans le carrosse d'Etat. Ils étaient précédés par un cortège imposant de corps militaires de toutes les armes et de toutes les parties de l'Empire par les chefs de l'armée, de la marine et de l'aviation, par les aides-de-camps d'honneur du roi, par le corps célèbre des "Yeomen of the Guard", par le "Barge-master" et les "Watermen" du Roi, qui rappellent l'époque où les souverains d'Angleterre se rendaient au couronnement dans une nef sur la Tamise. Le carrosse royal était suivi de la garde d'honneur, du maréchal commandant les troupes, de l'étendard royal, des ducs de Gloucester et de Kent, et du personnel de la Maison du Roi.

Lorsque le cortège royal est arrivé à l'abbaye, le célèbre bourdon du beffroi de Westminster, "Big Ben", sonnait onze heures. C'est le grand maréchal d'Angleterre, le duc de Norfolk, dignitaire héréditaire et chef de l'une des grandes familles catholiques d'Angleterre, qui a reçu les souverains et leur suite sur le portique ouest de l'abbaye.

Simple fauteuil de bois

Vêtu d'un riche manteau cramoisi garni d'hermine et couvert d'une couronne en tissu écarlate, le roi a pris place sur le trône élevé sur une plateforme, après avoir salué l'autel sur lequel on avait placé les insignes de la royauté. La reine a pris place sur une chaise à gauche du trône. Le trône n'est pas le meuble luxueux que l'on pourrait imaginer, mais un simple fauteuil de bois qui a subi des ans l'irréparable outrage. Ce fauteuil de chêne n'en est pas moins vénérable, car il a servi de trône depuis l'an de grâce 1308.

Les écoliers de Westminster ont salué le roi à son entrée dans l'abbaye selon la coutume. C'est le premier couronnement où l'on n'a pas chanté les litanies et où il n'y a pas eu de sermon de circonstance: c'est l'archevêque de Cantorbéry lui-même qui a décidé d'abréger ainsi la longue cérémonie.

Le serment

Comme ses prédécesseurs avant lui, le roi George VI s'est rendu à l'autel sur l'invitation du primat de l'Eglise anglicane pour prêter le serment d'Office et baisser la Bible.

Voici quel est le dialogue qui s'est engagé entre le roi et l'archevêque de Cantorbéry officiant à la cérémonie:

L'archevêque — Sir, est-ce que Votre Majesté est prête à prêter le Serment?

Le roi — Je suis prêt.

L'archevêque — Voulez-vous promettre et jurer solennellement de gouverner les peuples de la Grande-Bretagne, de l'Irlande, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Union de l'Afrique-sud, de vos possessions et des autres territoires appartenant à aucun d'eux ou relevant d'aucun d'eux, et de votre Empire de l'Inde, conformément à leurs lois et à leurs coutumes respectives?

Le roi — Je promets solennellement de le faire.

L'archevêque — Ferez-vous tout en votre pouvoir

pour faire respecter, en toute clémence, la loi et la justice dans tous vos jugements?

Le roi — Je m'y engage.

L'archevêque — Ferez-vous tout en votre pouvoir pour maintenir les lois de Dieu et l'observance véritable des préceptes de l'Evangile? Ferez-vous tout en votre pouvoir pour maintenir dans les limites du Royaume-Uni la religion protestante réformée, établie par la loi, et sauvegarder de façon inviolable l'établissement de l'Eglise d'Angleterre, sa doctrine, son culte, sa discipline, son gouvernement, tels qu'établis par la loi? Assurez-vous aux évêques et au clergé d'Angleterre et aux églises commises à leur charge tous les droits et privilèges qui leur ont été ou qui leur sont octroyés par la loi?

Le roi — Je prends tous ces engagements. Tout ce que j'ai déjà promis, je l'accomplirai. Que Dieu me soit en aide.

Drap d'or tendu

Le roi a été alors dépouillé de ses vêtements extérieurs mais les privilèges qui avaient été admis à assister au couronnement en l'abbaye de Westminster n'ont pas été témoins de cette partie de la cérémonie, car les Chevaliers de l'Ordre royal de la Jarretière ont tendu devant leur souverain un drap d'or d'une rare magnificence.

Le couronnement du Roi

L'archevêque de Cantorbéry primat de l'Eglise d'Angleterre, a alors versé dans une cuiller d'or de l'huile sainte contenue dans l'ampoule et il en oint la tête, la poitrine et les paumes du roi. Le roi est revêtu d'un surplis et d'un manteau de drap d'or, il reçoit ses éperons et son épée. Et c'est alors que commence la cérémonie du couronnement proprement dite.

Le roi est revêtu d'un riche manteau d'or et de pourpre qui symbolise ses pouvoirs quasi sacerdotaux, on lui passe au doigt l'anneau du couronnement et il reçoit l'orbe, une sphère d'or massif surmontée d'une croix, et les deux sceptres, le sceptre à la croix et le sceptre à la colombe, emblèmes du pouvoir, de la justice et de la clémence. Enfin l'archevêque, après avoir imploré l'assistance du ciel, dépose sur la couronne de George VI l'antique couronne de saint Edouard.

"God Save the King"

C'est le moment solennel. Toutes les lumières de la chapelle s'allument et font étinceler les joyaux de la couronne. La foule clame: "God Save the King!" On entend les sonneries des clairons, le roulement des tambours et les canons de St. James Park et de la Tour de Londres qui saluent le nouveau souverain. Afin d'abréger la longue cérémonie, on a omis aujourd'hui de chanter un premier Te Deum immédiatement après le couronnement du roi.

Le couronnement de la Reine

L'archevêque officiant procède ensuite au couronnement de la reine, selon le même antique cérémonial. Vêtu d'une simple tunique et les cheveux dénoués, la reine Elisabeth s'avance vers l'autel. L'archevêque lui fait une onction au front et à la poitrine et lui remet le sceptre et la couronne. Elle reprend sa place au côté de son mari après s'être inclinée devant lui.

Les évêques et les nobles rendent alors hommage aux souverains. Par le passé, les évêques et les pairs défilaient un à un devant les souverains pour leur rendre cet hommage, mais aujourd'hui ils ont prononcé tous ensemble les mots de la formule traditionnelle, ce qui a abrégé d'autant la cérémonie. Les souverains communient ensuite du pain et du vin.

Sortie triomphale

Après avoir déposé dans la chapelle de Saint-Edouard les insignes royaux le roi George VI et la reine Elisabeth sortent triomphalement de l'abbaye aux accents du Te Deum. Tous deux portent le sceptre dans la main droite et la canne dans la main gauche et ils ont remplacé les couronnes qui reposaient sur leur front pendant la cérémonie par les couronnes impériales.

La procession

La procession du couronnement forme ses rangs pour défilé à travers les rues de Londres et permettre à la foule qui attend patiemment tout le long du parcours, depuis des heures et des heures, d'acclamer les souverains. De chaque côté de la route que doit suivre la procession, c'est une haie vivante de quatre-vingts rangs de profondeur. Des estrades ont été construites un peu partout et les sièges sont à prime. Toutes les fenêtres, tous les toits sont garnis de têtes.

Le carrosse de M. King

Des centaines de corps militaires de toutes les parties de l'Empire, aux uniformes variés et chatoyants, défilent précédés de leur musique. Le carrosse du premier ministre du Canada, M. King, précède immédiatement celui du premier ministre de la Grande-Bretagne, M. Baldwin, qui précède immédiatement les landaus occupés par les membres de la famille royale.

Le cortège suit d'abord le bord de la Tamise, le long du Victoria Embankment, puis remonte l'avenue Northumberland, d'ordinaire calme et paisible, mais qui ne l'est pas du tout aujourd'hui, traverse la grande place de Trafalgar Square, suit le Pall Mall, passe sans s'arrêter devant le palais de St. James pour suivre St. James Street, longe le célèbre Piccadilly et traverse le Piccadilly Circus l'un des centres de l'activité londonienne, suit Regent Street, la rue des magasins fashionables, puis Oxford Street, la rue des grands magasins à rayons, puis longe Hyde Park pour revenir au palais de Buckingham en traversant Constitution Hill. Le parcours a été de plus de quatre milles.

Au balcon

Le roi George VI et la reine Elisabeth montent alors au balcon du palais de Buckingham avec leurs enfants pour recevoir les acclamations de la foule.

Message du Roi

Londres, 12. — A la veille de son couronnement, le roi George VI s'adressant hier aux premiers ministres des Dominions, aux représentants des Indes anglaises, de la Birmanie et des autres colonies de la Grande-Bretagne, leur déclara simplement le travail de son père, feu le roi George V, afin de donner au grand empire anglais le bien-être qui fait le bonheur de ses habitants. "Aujourd'hui, dit-il, je commence une vie nouvelle. Les responsabilités qui m'incombent sont très lourdes, mais la pensée que vous êtes là, que vous m'entourez de votre bienveillance et de votre autorité me reconforte singulièrement".

Le roi parla après les premiers ministres et les représentants des autres pays.

M. Mackenzie King

Dans son adresse, approuvée à la fois par le Sénat et par la Chambre des Communes, M. Mackenzie King, premier ministre du Canada, déclara que la justice, la liberté et l'ordre constituaient le plus précieux héritage que le roi George V avait laissé à son peuple. Disant ensuite le sens profond des cérémonies du couronnement, M. King poursuivit: "Au milieu de toutes les tempêtes qui assaillent le monde contemporain, alors que des trônes croulent un peu partout dans le monde, la monarchie anglaise est restée solide parce que le peuple anglais a toujours voulu qu'il en soit ainsi. La couronne, symbole de l'unité et de l'association librement consentie des nations du Commonwealth britannique, continue à maintenir les principes du gouvernement qui nous est sacré. Elle souligne aussi que toutes les nations de l'Empire sont dévouées aux mêmes idéals de liberté et de paix".

Tous les autres ministres, de même que les princes indiens et les délégués des autres colonies parlèrent dans le même sens.

Dîner princier

Le duc de Gloucester a reçu à dîner hier soir au palais St. James. Tous les membres de la famille royale, moins le roi, la reine, la reine Marie, et le duc de Connaught étaient présents, ainsi que les rois, les princes étrangers et les politiques de l'Empire.

Le duc de Windsor téléphone au Roi

Monts, 12. (A.P.) — Le duc de Windsor et Mme Wallis Warfield ont célébré hier soir dans l'intimité la plus complète leurs fiançailles, alors qu'à Londres, le frère du duc, le roi George VI se préparait à son couronnement. Ils ont tous deux passé la soirée à écouter les émissions venues de Londres, et qui relatent tous les préparatifs des imposantes cérémonies d'aujourd'hui. Ils se proposent d'ailleurs de ne rien manquer de l'émission du couronnement. Le duc a téléphoné hier à son frère pour lui offrir ses meilleurs vœux de succès. Il a aussi longuement conversé avec sa mère, la reine Marie.

La reine Marie porte pour \$2,000,000 de bijoux

Londres, 12. (A.P.) — Coiffée d'un diadème évalué à \$500,000 et couverte de bijoux qui, selon des experts, valent au bas mot \$2,000,000, la reine Marie ne porte pas de robe neuve pour assister au couronnement de son fils le roi George VI. Elle n'a, en effet, rien commandé aux couturiers de la maison royale, et elle se contentera, pour la cérémonie de l'une des anciennes toilettes qui garnissent sa garde-robe.

C'est la première fois, dans toute l'histoire de l'Angleterre, qu'une reine assistera au couronnement de son fils.

Le 36e couronnement

Londres, 12. — Ce sera la 36e fois, depuis 871 ans, que Westminster sera le théâtre du couronnement d'un roi anglais. Trent-neuf règnes ont été commencés en Angleterre depuis Guillaume le Conquérant. Deux monarques, Edouard V, qui fut fusillé dans la tour de Londres, et le duc de Windsor, qui abdiqua le trône, n'ont pas été couronnés à Westminster.

De retour au palais de Buckingham, le roi et la reine apparaitront à leur balcon pour y être acclamés par la foule et dans la soirée George VI prononcera une brève allocution qui sera irradiée dans tout l'Empire.

En cas d'accident

Londres, 12. — Soixante chirurgiens, cinq cents ambulanciers, cinq mille officiers, cent soixante et cinq infirmières et quatorze cents sœurs ont été chargés de donner les premiers soins aux personnes qui seront blessées d'une façon ou d'une autre aujourd'hui.

Le Canada et le Couronnement

Cet après-midi et ce soir

Voici le programme des principales cérémonies et émissions radio-phoniques spéciales qui marqueront, cet après-midi et ce soir, à Ottawa et à Montréal, le jour du couronnement de Sa Majesté George VI. La plupart de ces cérémonies seront diffusées dans tout le pays par les postes de Radio-Canada. A Montréal, le programme s'établira comme suit:

Midi: Salve royale de 21 coups de canon, du haut de la montagne; carillons des églises, sirènes des navires ancrés dans le port;

1 h. 30 p.m.: Arrivée des troupes de terre et de mer au Parc Jeanne-Mance. Arrivée des membres du comité local du couronnement et de leurs invités d'honneur.

2 h. 10 p.m. — Diffusion, par Radio-Canada, de l'allocution du gouverneur-général du Canada, lord Tweedsmuir;

2 h. 20 p.m. — "L'hommage de l'Empire", diffusé par Radio-Canada. Allocutions de M. Stanley Baldwin et des premiers ministres des Dominions.

2 h. 40 p. m. Discours bilingue (en français et en anglais) pour expliquer la signification du couronnement et introduire le message royal.

3 h. p. m. Message de Sa Majesté à tous ses sujets de l'Empire, diffusé par tout le réseau de Radio-Canada. (L'émission sera transmise directement au Palais royal de Buckingham).

3 h. 10 p. m. Traduction française du message de George VI.

3 h. 20 p. m. Dévoilement de la stèle commémorative. Brefs discours, en français et en anglais, par M. P.-R. Du Tremblay et par le colonel Robert Starke. Hymne national et hymne britannique.

3 h. 30 p. m. Les corps de milice et de marine quittent le parc Jeanne-Mance et parquent à l'avenue du Parc, la rue Sherbrooke jusqu'à la rue Peel.

4 h. 15 p. m. Rétrospective sur disques (à Radio-Canada) de la cérémonie du Couronnement dans l'abbaye de Westminster.

6 h. p. m. Diffusion, par Radio-Canada, de British Radio Party, audition de circonstance à laquelle

Le couronnement

Message de lord Tweedsmuir aux écoliers du Canada

"Le Canada est un royaume et le roi George VI en est le roi, votre Roi, tout autant qu'il est roi d'Angleterre"

Le gouverneur général du Canada, lord Tweedsmuir, a envoyé d'Ottawa à tous les journaux du pays le message suivant aux écoliers du Canada, à l'occasion du Couronnement:

Hôtel du Gouvernement, Ottawa.

Je suis heureux de pouvoir m'adresser aux élèves des écoles du Canada, à l'occasion du couronnement de Sa Majesté. Nos rois se sont toujours intéressés aux oeuvres de la jeunesse. Lors de son jubilé, notre regretté souverain George V avait adressé un message particulier à la jeunesse de l'Empire. Le roi George VI, couronné aujourd'hui, porte, depuis bon nombre d'années, un vif intérêt aux prises dans leurs camps d'été. Le roi est un jeune homme, assez près de l'adolescence pour pouvoir sympathiser pleinement avec les jeunes.

Je n'ai pas besoin de vous redire l'éclat de la Couronne britannique. Elle revêt encore plus d'importance, de nos jours, alors que les dominions eux-mêmes sont devenus de grandes nations, puisque c'est leur fidélité à la Couronne qui les

unit: en une seule communauté. Je vous engage donc, en ce jour où nous fêtons le couronnement du Roi, à considérer le trône comme le symbole perdurable de notre union, résistante, en quelque sorte, tous les impérissables souvenirs de notre histoire.

Nous sommes fiers d'un passé où nos pères ont sauvé nos libertés et fondé notre magnifique Empire. Nos pères furent les fidèles sujets de leurs rois et de leurs reines, et le fait que vous aussi de-meurerez fidèles au même trône et que vous conserverez pieusement leur nobles traditions.

Mais je voudrais en plus que vous considériez le Roi George comme un homme qui vous aime tous. Le Canada est un royaume, et il en est le Roi, votre Roi, tout autant qu'il est Roi d'Angleterre. Il n'y a pas un garçon ou une fille, n'importe dans la région la plus reculée de notre Dominion, qui n'ait ce lien personnel avec le roi couronné aujourd'hui dans l'abbaye de Westminster. Nous avons tous des devoirs à accomplir sur terre, et notre roi en a plus que nous tous. Mais nous partageons avec lui les deux plus importants qui soient: servir Dieu et servir nos semblables.

4,000 journalistes

participeront des artistes de réputation internationale.

6 h. 45 p. m. Diffusion par Radio-Canada de l'allocution prononcée à Londres, par le poète-lauréat John Macfie, sur le couronnement.

7 h. p. m. Diffusion, par Radio-Canada, d'un grand concert offert par le célèbre pianiste australien Percy Grainger qui donnera une série d'oeuvres anglaises (vieux chorals, folklore, etc.).

8 h. p. m. Grand concert, au parc Jeanne-Mance, par sept corps de musique militaire.

8 h. p. m. Les artistes lyriques de Radio-Canada présentent *Princesse Cardus*, opérette de Kalman.

10 h. p. m. Feu d'artifice du Couronnement, au parc Jeanne-Mance.

Londres, 12. (C.P.) — Il y a présentement à Londres une armée de 4,000 journalistes pour faire connaître au monde les détails des cérémonies du couronnement. La plupart d'entre eux ont passé la nuit blanche et travailleront toute la journée. Les journalistes italiens brillent par leur absence, ayant quitté la capitale une couple de jours seulement avant le couronnement sur l'ordre de leur gouvernement. Dans l'abbaye de Westminster, on a installé des téléphones silencieux pour permettre aux journalistes européens de communiquer avec leurs journaux.



Sa Majesté George VI, roi de Grande-Bretagne, du Canada, de l'Etat libre d'Irlande, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de l'Afrique-Sud et empereur des Indes.

(Portrait Vandyk)

Au Conseil législatif

Hommage au Roi — Mise au point de M. Médéric Martin — Bills adoptés

Québec, 11. — "J'ai l'honneur de proposer, appuyé par M. Laferté, que la Chambre s'ajourne maintenant pour rendre hommage à Sa Majesté le Roi à l'occasion de son couronnement, ainsi qu'à notre gracieux souverainement et notre fidèle attachement envers la Couronne britannique".

C'est par cette loyale motion que sir Thomas Chapais, leader du Conseil législatif, hier après-midi, a proposé l'ajournement à jeudi de la Chambre haute.

Un court débat sur la coopération et l'organisation agricole a marqué cette séance d'hier après-midi alors que l'on étudiait en deuxième lecture le projet de loi du gouvernement relatif à la construction d'entrepôts frigorifiques à Montréal pour l'entreposage des produits agricoles.

La Coopération fédérée

M. Jacob Nicol se lève tout d'abord pour faire remarquer que la Coopération fédérée lui semblait faire une concurrence pas très juste à l'égard du commerce particulier, notamment dans les Cantons de l'Est. Il ne voudrait donc pas que cet argent dont il est fait mention dans le bill soit destiné à permettre à la Coopération de continuer cette concurrence. Il se demande pourquoi la Coopération cherche tant à exploiter les particuliers. Elle devrait restreindre son activité de ce côté et se borner à rendre les services que lui dictait sa mission, qui est d'aider les cultivateurs éloignés à vendre leurs produits.

M. Thériault dit, de son côté, que la Coopération est une nécessité et qu'il faut lui donner les moyens d'étendre son activité. Elle constitue un moyen d'organiser nos cultivateurs et d'aider la coopération parmi eux. Il importe, pour cela, que nous ayons des entrepôts dans les grandes villes comme Montréal et Québec.

M. Ouellet fait quelques remarques dans le même sens. Il faut qu'il y ait dans nos grandes villes, dit-il, des entrepôts pour les produits agricoles. Mais pour que la Coopération réussisse pleinement dans son objet, il faut que la classe agricole se forme en une vaste organisation professionnelle, de façon à fusionner toutes les petites associations ou sociétés pour faire cesser les rivalités. C'est la seule planche de salut qu'il faut voir présentement. Trop longtemps on a parlé d'organisation sans rien de pratique de ce côté.

Sir Thomas Chapais dit quelques mots dans ce sens et félicite le collègue qui l'a précédé. L'organisation agricole est d'une absolue nécessité pour toute la classe agricole. La Coopération a fait du bien et c'est pour lui aider à faire son œuvre que nous étudions le bill actuellement devant la Chambre.

Mise au point de M. Martin

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Médéric Martin s'est levé sur une question de privilège pour protester contre certains propos tenus, dans la Chambre basse, l'autre jour, lorsqu'il fut question du bill de Laval-des-Rapides, par lequel, comme l'on sait, on fixe à \$100 l'arpent l'évaluation des terrains des cultivateurs. "Cette loi, dit M. Martin, est venue de tout autre que de moi. Je ne l'ai inspirée ni directement ni indirectement. Les messieurs qui, à la Chambre des députés, ont parlé des millions n'ont pas eu de millions, ont-ils dit, en parlant à travers leur chapeau. Ils n'avaient aucunement le droit de faire allusion de cette façon à un membre d'une autre Chambre. S'ils veulent faire de l'opposition, qu'ils s'y prennent d'une autre façon".

Au cours de sa séance d'hier après-midi, la Chambre a passé les bills suivants en troisième lecture:

Loi concernant l'exercice du droit de vote en matière scolaire et municipale.

Loi ratifiant certains règlements concernant l'évaluation de la Three Rivers Elevators Company Limited.

Loi ratifiant le titre de Louis-Philippe Lafond de Drummondville.

Loi relative aux syndics de Ste-Philomène de Rosemont.

Loi modifiant la charte de l'Assurance mutuelle des fabriques de Québec.

Loi modifiant la charte de Salaberry de Valleyfield.

Loi modifiant la charte des dentistes de Québec.

Loi relative au contrat intervenu entre l'ancien gouvernement et la Communauté des Soeurs de la Charité de la Providence.

M. Médéric Martin a fait adopter les deux motions suivantes sur lesquelles des débats étaient commencés:

"Que le gouvernement servirait l'intérêt public en abolissant la Commission d'industrie laitière pour la remplacer par une autre forme de régie".

Et l'autre: "Qu'il y aurait lieu de modifier la loi régissant la vente à tempérament de façon à protéger davantage des ouvriers".

Et la Chambre s'ajourna à trois heures jeudi après-midi.

Vient de paraître

"MANUEL DES QUESTIONS ET REPONSES D'EXAMENS DES GARDES-MALADES"

Beau volume de 460 pages contenant plus de 1000 questions pratiques, rédigées dans un style clair et concis, sur tous les sujets généraux de médecine qui intéressent les religieux hospitaliers, les gardes-malades les étudiants en médecine et les infirmiers.

Le premier et le seul du genre au Canada.

Reliure solide, typographie aérée, manipulation facile.

Au comptoir \$2.00, par la poste \$2.20.

Service de Librairie du Devoir, 430 Notre-Dame est, Montréal.

A Lachute

Bénédiction de la nouvelle église

Lachute, 12. — Dimanche, le 9 mai, au milieu d'un concours important et nombreux de visiteurs et de paroissiens, a eu lieu à Lachute, la bénédiction de la nouvelle église dédiée à Sainte-Anastasie. Son Excellence Mgr A.-Emmanuel Deschamps, évêque-auxiliaire de Montréal, assisté de M. l'abbé Henri Leclerc, supérieur du petit séminaire de Sainte-Thérèse, de M. l'abbé J.-Alexandre Graton, de Saint-Nicolas d'Ahuntsic, ancien curé de Lachute, et de M. l'abbé Ernest Labelle, curé de Sainte-Anastasie de Lachute, a présidé cette imposante cérémonie liturgique.

À la suite de la bénédiction, une grand-messe solennelle a été célébrée par M. le chanoine Joseph Picotte, curé de Saint-Pierre-Claver de Montréal, ancien curé de Lachute. MM. les abbés Roméo Raymond, professeur au collège de Saint-Laurent, et Adonis Dallaire, vicaire à Saint-Edouard de Montréal, enfants de la paroisse, remplissaient les fonctions de diacre et de sous-diacre.

Après la lecture de l'Evangile, M. le curé Ernest Labelle souhaita la bienvenue à Son Excellence, et au nombreux clergé qui avait pris place dans les stalles du chœur. Il rappela avec beaucoup de délicatesse la sollicitude que S. E. Mgr l'Administrateur et S. E. Mgr l'Auxiliaire lui avaient manifestée pendant tout le temps de la construction de la nouvelle église. Il souligna la portée spirituelle du geste de foi de ses paroissiens; il déclara avec fierté la générosité et la sagesse des marguilliers de sa paroisse, qui ont rendu possible l'érection d'un temple digne de Dieu.

Son Excellence Mgr Deschamps, dans son allocution, remercia avec effusion la paroisse de Sainte-Anastasie de Lachute du don magnifique qu'elle venait d'offrir à l'Eglise de Montréal. Il se plut à reconnaître la valeur matérielle et spirituelle de la nouvelle église; expression d'une architecture chrétienne, moderne et vivante. Il invita les fidèles à éprouver chaque jour davantage leur foi et leur charité, afin d'assurer au règne de Dieu à Lachute, des lendemains glorieux.

Le sermon de circonstance a été prononcé par M. l'abbé Louis-Joseph Rodrigue, enfant de la paroisse, professeur au petit séminaire de Sainte-Thérèse. Il traduisit d'abord la joie de tous les paroissiens et de tous les prêtres qui ont contracté avec la paroisse de Lachute, des liens indissolubles. Puis il montra successivement comment une construction et une bénédiction d'église sont un acte d'amour des âmes envers Dieu, et un acte d'amour de Dieu envers les âmes.

La construction d'une église est la manifestation officielle de l'adhésion de toute une population à Dieu et au Christ; c'est la plus émouvante des consolations que la terre peut offrir à Dieu. Mais Dieu qui ne se laisse jamais vaincre en amour, réserve ses grâces de choix aux bâtisseurs d'églises. La présence au milieu de la table d'autel, de la pierre sur laquelle se sont déroulés, depuis les premiers débuts de la paroisse, tous les Saints Mystères; la lumière joyeuse irradiée du sanctuaire, l'atmosphère de paix surnaturelle qui se dégage de tout l'édifice, sont pour les paroissiens de Sainte-Anastasie de Lachute le gage de la continuité des faveurs divines. En terminant, M. l'abbé Rodrigue invita tous les assistants à se poser sur le Christ "pierre vivante", pour former une maison spirituelle.

La chorale de la paroisse dirigée par M. l'abbé Léopold Ladouceur, professeur et maître de chapelle au petit séminaire de Sainte-Thérèse, a donné pendant la messe, sa première audition publique de musique grégorienne.

Avant pris place au sanctuaire: Mgr Edmond Coursol, P.D., vicaire-général du diocèse de Saint-Jean de Québec; Mgr Armand Chausse, P.D., supérieur du Collège de Saint-Jean; M. le chanoine Avila Roch, supérieur du Séminaire des Missions Étrangères de Pont-Viau; M. le chanoine Donat Binette, de l'Archevêché de Montréal; M. le chanoine Julien, supérieur du petit séminaire de Valleyfield; MM. les abbés Eugène Cloutier, curé de Saint-Julien de Lachute; Bazinet, curé de Saint-Philippe d'Argenteuil; Raynault, curé de Sainte-Monique; le Rév. Père Gauthier, C.S.V., visiteur-général des Clercs de Saint-Viateur; le R. P. E. Deschamps, C.S.V., préfet des études au collège de Rigaud; MM. les abbés Léon Lavigne, aumônier de l'Hospice Sainte-Cunégonde; Emmanuel Charlebois, aumônier de l'Hôtel-Dieu de Montréal; L. Messier, A. Beauséjour, P. Lapointe, J. Côté, professeurs au collège de Saint-Jean; A. Hébert, desservant de Saint-Michel de Wentworth; Paul Valois, professeur au Collège de Joliette; Gustave Bleau, vicaire à Saint-Edouard de Montréal; Paul Labelle, vicaire de Saint-Jérôme; le R. P. Forget, o.p.; le R. P. Roger Lafleur, O.M.I. de Montréal; MM. les abbés Jean-Paul Savage, vicaire à Sainte-Anastasie de Lachute; Vinette, de l'Archevêché de Montréal; les R. F. Robert Valois, C.S.V. du collège de Rigaud; Ouhinet, C.S.V., directeur de l'Académie Saint-Viateur de Lachute, et les Religieux du personnel de l'Académie.

Sur les premiers bancs de la nef on remarquait M. le docteur Alexandre Rodrigue, maire de la ville de Lachute, M. P. Lortie, Mlle Juliette Rodrigue; MM. Georges Quesnel, Arcade Ethier et Joseph Bélanger, marguilliers; M. Perron, architecte de l'église, et Mme Perron; M. Alcidas Laurin, entrepreneur de Lachute, et Mme Laurin; MM. Dugal et Jetté de la maison Dupuis Frères; M. Alfred Julien, de Montréal et Mme Julien; M. et Mme Harry Ayers, M. et Mme Clément Tremblay, M. et Mme Henri Lavigne, de Saint-Julien de Lachute; MM. les anciens Marguilliers de la paroisse Sainte-Anastasie de Lachute; MM. les échevins et MM. les Commissaires d'écoles de Lachute.

Après la cérémonie, un déjeuner réunit au Couvent des Religieuses de Sainte-Croix Son Excellence Mgr Deschamps, les membres du clergé, les autorités civiles et scolaires de la ville, les marguilliers de la paroisse, les dignitaires de toutes les sociétés paroissiales et quelques invités de l'extérieur.

Concours d'écoliers

À l'occasion du congrès de la langue française — Deux médailles

Québec, 11. — M. Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique, pour répondre au désir du Comité du deuxième Congrès de la Langue française, a organisé avec le concours de M. C.-J. Miller, surintendant des inspecteurs d'écoles et de tous les inspecteurs sous sa juridiction, des concours dans toutes les écoles primaires de la Province. Le programme de ces concours a été préparé sous la direction du comité du Congrès.

M. Delage nous déclare que l'on a répondu avec enthousiasme à l'appel qui a été lancé. Dans toutes les écoles sous le contrôle du département de l'Instruction publique des concours ont eu lieu ou

auront lieu qui créeront un mouvement de sympathie envers le Congrès et assureront la conservation de la langue. Le Surintendant n'avait pas encore de détails précis ce matin, mais on est déjà assuré que la souscription donnera des résultats très encourageants.

Afin de récompenser ceux qui se sont le plus distingués dans l'organisation de ce concours sur la langue française, des diplômes seront accordés aux douze écoles de chacun des 72 districts d'inspection qui se seront plus particulièrement distinguées. Ces diplômes resteront à l'école.

De plus, M. Cyrille Delage accordera deux médailles aux titulaires des deux écoles qui se seront fait le plus remarquer dans l'organisation du concours précité.

La médaille portera les mots: "Congrès de la langue française, 1937".

Sur le diplôme on lira: "Deuxième Congrès de la langue française au Canada. — Concours scolaire. Diplôme d'honneur. — Le président du Congrès, sur le témoignage que lui a rendu le département de l'Instruction publique de la province de Québec, atteste que... s'est distingué dans un grand concours préparatoire au Deuxième Congrès de la langue française au Canada et lui décerne le présent diplôme d'honneur. — Fait à Québec le 1er juin 1937."

Ce diplôme portera trois signatures: celles de Mgr Camille Roy, P.A., président du Congrès, M. Antonio Langlais, secrétaire, et de M. Cyrille Delage, surintendant de l'Instruction publique.

Attes-vous besoin de bons livres? Adressez-vous au Service de Librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame est, Montréal.

"Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus racontée aux enfants"

PAR JEAN BALDE

Un volume cartonné, format 7 x 9. 155 pages. Nombreuses illustrations en noir. 4 hors texte, couverture en couleur, de Pierre Lissac.

Il n'est pas d'histoire plus extraordinaire que celle de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus. Entre toutes les saintes, cette jeune Française aux cheveux d'or paraît la plus souriante et la plus aimable. Mais la douceur s'allie chez elle à l'enthousiasme, la fraîcheur d'une fleur de plein vent aux folies sublimes de l'amour.

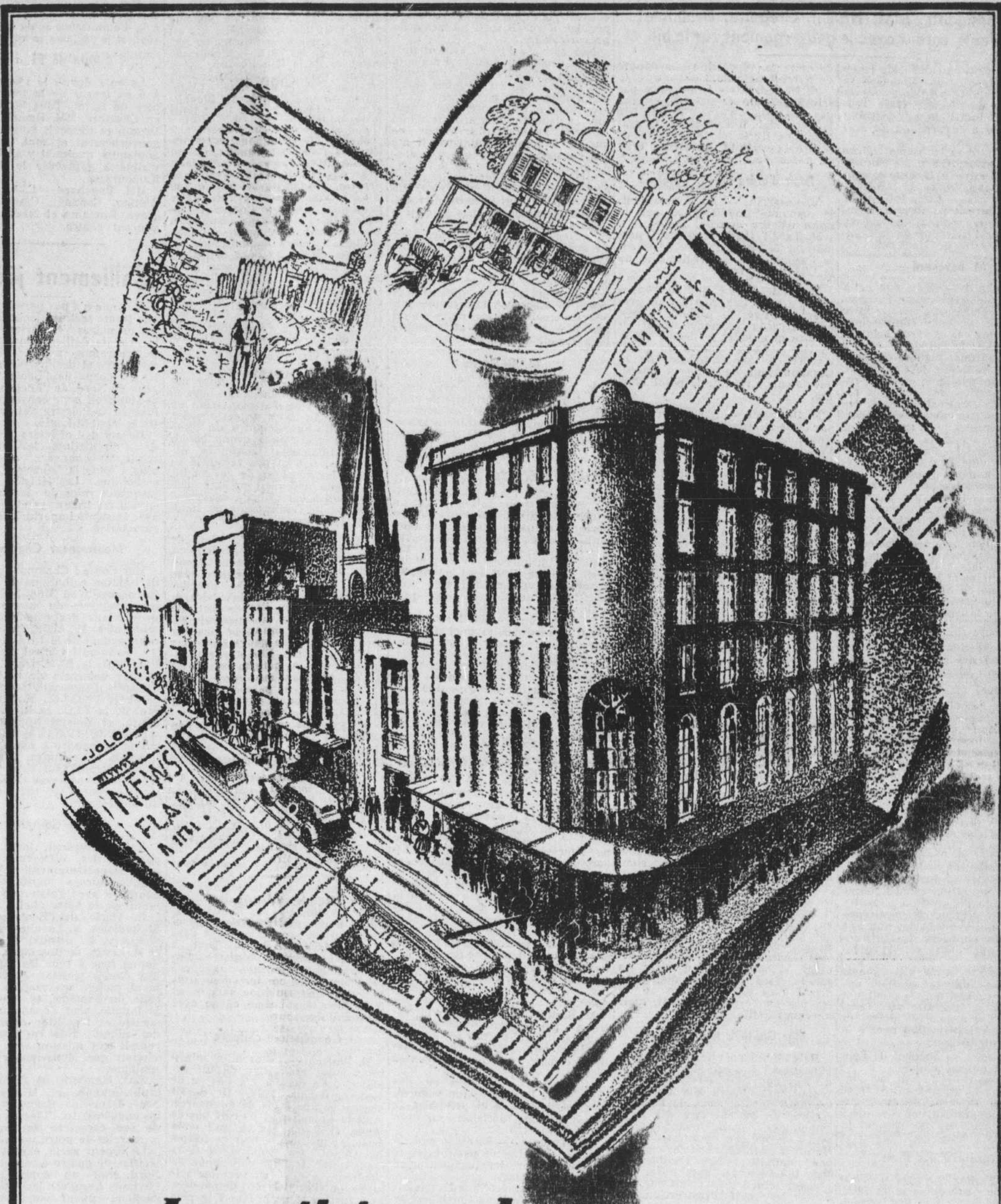
Certains enfants rêvent de gloire et d'aventures. Ils enlèveront en avion la palme d'un raid vertigi-

neux. La T. S. F. assourdira le monde de leurs noms. Le cinéma illustrera d'images trépidantes leurs exploits et leurs découvertes. Mais qu'est-ce que ces couronnes auprès de l'auréole de cette petite fille?

La vie de la Sainte au cœur d'enfant, à la fois héroïque et ingénue, qui n'a pas seulement rêvé ses miraculeuses conquêtes, mais les a préparées, gagnées, d'une volonté sans défaillance, jusqu'au dernier souffle, Jean Balde la raconte aux enfants avec une simplicité lumineuse. De la maison natale d'Alençon au nid de feuillage des Buissonnets, des splendeurs de la Rome pontificale à l'austérité du Carmel, se déroule comme sur l'écran la vie merveilleuse.

Les jeunes d'aujourd'hui seront charmés par la lecture de ce beau livre. (La Croix, de Paris).

En vente au Service de Librairie du Devoir, au prix de .75s.



Les vitrines du pays

Les marchands du Canada ont joué un rôle primordial dans le développement du pays. Ils ont été à l'avant-garde de la colonisation; leurs affaires sont l'axe autour duquel pivote le commerce moderne.

De tous temps, chaque marchand qui a réussi et rendu des services appréciables à la société n'a pu le faire qu'en autant qu'il a su tenir sa clientèle en perspective au courant de la nature et de la qualité des marchandises qu'il pouvait lui fournir. La réclame a été le facteur essentiel de sa réussite en affaires.

L'efficacité du journal quotidien local comme intermédiaire de publicité s'est de plus en plus affirmée à mesure que les marchés se sont dévelop-

pés et que se sont multipliés les produits de la concurrence.

Aujourd'hui, le marchand prospère est celui qui annonce ses produits fréquemment et avec méthode dans les journaux de son territoire. Il sait que les journaux établissent et maintiennent des relations étroites avec chaque foyer et que chaque consommateur compte sur son journal quotidien pour se bien renseigner sur les produits et les services dont il peut avoir besoin.

Les colonnes de réclame des quotidiens du Canada sont donc devenues véritablement les vitrines du pays. Chaque jour, c'est sur elles que se guident pour leurs achats plus de deux millions de familles.

LES JOURNAUX QUOTIDIENS DU CANADA

"La Commission scolaire dont nous changeons l'administration était une commission de patronage, de péculat et d'abus" (M. Duplessis)

"Nous sommes pour que l'éducation soit en dehors de la politique" (M. Duplessis) — Daigle & Paul — Les autorités ecclésiastiques n'ont pas été consultées, soutiennent MM. Bouchard et Bastien — Eloge de M. Doré et défense de la Commission actuelle

Les dissidents, MM. Hamel, Grégoire, Drouin et Chaloult, votent avec le gouvernement sur le bill

Québec, 12 — Au début de la séance d'hier soir, la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence du docteur Marc Trudel pour étudier le bill intitulé: *Loi relative à l'expédition du bois à l'étranger*.

Ce bill subit sa troisième lecture sans discussion. On passe ensuite à la loi relative à la Commission des écoles catholiques de Montréal.

M. Duplessis — Cette loi a pour but de réduire le nombre des commissaires, de réduire les salaires et d'assurer l'efficacité de la Commission scolaire de Montréal.

M. Bouchard — Bien que cette loi contribue à diminuer le nombre des commissaires, et à réduire les dépenses de cette commission, je crois que le gouvernement la présente dans le but de se venger de cet organisme. J'ignore si le bill a été approuvé par le Conseil de l'Instruction publique, et si l'a reçu l'approbation des autorités religieuses de Montréal. Je note, cependant, qu'il renferme des principes contraires à l'approbation donnée par l'autorité ecclésiastique de Montréal. Par ce bill, le conseil de ville de Montréal pourra encore nommer un certain nombre de commissaires, deux, je crois. Cela constitue une ingérence municipale dans le domaine de l'enseignement. En Ontario, ce principe n'est pas accepté. Je soutiens que l'on a tort de mêler la politique municipale et la politique provinciale à l'administration des écoles dans la Métropole. Il me semble que ce bill constitue une invasion du gouvernement dans le domaine de la commission scolaire de Montréal. Je suis convaincu que cette nouvelle loi n'offre aucun avantage nouveau pour l'administration des écoles de la métropole, mais qu'elle est destinée à établir la mainmise du gouvernement actuel sur l'administration des écoles catholiques dans cette ville. Je m'oppose au bill pour toutes ces raisons, et je désirerais savoir s'il a reçu l'approbation du comité catholique de l'Instruction publique.

Comme le premier ministre ne répond pas pour le moment, M. Bastien, député de Berthier, fait remarquer: Le premier ministre va-t-il nous dire si le bill en question a été approuvé par le comité catholique de l'Instruction publique? Le chef de l'opposition lui a posé une question.

M. Duplessis — La question du chef de l'opposition est délicate. Le chef de l'opposition s'inspire aujourd'hui de l'autorité ecclésiastique, lui qui pendant des années a réclamé un ministère de l'Instruction publique dans cette province.

M. Bouchard — Je n'ai jamais préconisé l'établissement d'un ministère de l'Instruction publique; c'est faux et contraire aux faits. Ce sont des arguments présentés sans aucune justification contre le chef de l'opposition.

M. Duplessis — Le chef de l'opposition a changé d'idée! M. Bouchard — Je n'ai pas l'intention que le premier ministre se fasse mon directeur de conscience. J'ai toujours exprimé mes idées librement sans les changer, et je n'ai jamais changé.

La gratuité des livres

M. Duplessis — Le chef de l'opposition a préconisé la gratuité des livres, alors que les évêques étaient contre ce projet, et le chef de l'opposition était reconnu pour ses idées radicales en matière d'enseignement.

M. Bouchard — Je soulevais un point d'ordre. Qu'est-ce que la gratuité des livres a à faire avec la question de la commission scolaire de Montréal?

M. Duplessis — J'ai le droit d'exprimer ma surprise en voyant le chef de l'opposition s'occuper tout à coup de questions religieuses.

M. Bouchard — Je proteste contre ce que dit le premier ministre. Il me prête des intentions en faussant des faits pour excuser ce qu'il fait lui-même en amendant une loi sans consulter les autorités religieuses. Et en faisant cela il tente

M. Casgrain — Je soulevais un point d'ordre. Qu'est-ce que la gratuité des livres a à faire avec la question de la commission scolaire de Montréal?

M. Duplessis — J'ai le droit d'exprimer ma surprise en voyant le chef de l'opposition s'occuper tout à coup de questions religieuses.

M. Bouchard — Je proteste contre ce que dit le premier ministre. Il me prête des intentions en faussant des faits pour excuser ce qu'il fait lui-même en amendant une loi sans consulter les autorités religieuses. Et en faisant cela il tente

M. Casgrain — Je soulevais un point d'ordre. Qu'est-ce que la gratuité des livres a à faire avec la question de la commission scolaire de Montréal?

M. Duplessis — J'ai le droit d'exprimer ma surprise en voyant le chef de l'opposition s'occuper tout à coup de questions religieuses.

M. Bouchard — Je proteste contre ce que dit le premier ministre. Il me prête des intentions en faussant des faits pour excuser ce qu'il fait lui-même en amendant une loi sans consulter les autorités religieuses. Et en faisant cela il tente

M. Casgrain — Je soulevais un point d'ordre. Qu'est-ce que la gratuité des livres a à faire avec la question de la commission scolaire de Montréal?

M. Duplessis — J'ai le droit d'exprimer ma surprise en voyant le chef de l'opposition s'occuper tout à coup de questions religieuses.

M. Bouchard — Je proteste contre ce que dit le premier ministre. Il me prête des intentions en faussant des faits pour excuser ce qu'il fait lui-même en amendant une loi sans consulter les autorités religieuses. Et en faisant cela il tente

les grandes villes. Et il accuse bien des gens qui le valent.

Par soumissions publiques

Depuis que cette nouvelle commission est en fonction, les prix ont été déterminés par soumissions publiques, ce qu'il ne fait pas, lui, le premier ministre avec son nouveau gouvernement. Quand il parle de la maison Daigle & Paul et de prix et de contrats scandaleux, il dit des choses contraires aux faits. Dans la construction, tout se fait aussi, à la commission, par soumissions publiques. Il dit qu'il va enquêter. Eh bien! qui vivra vera.

M. Bastien — Une enquête à la Commission scolaire? mais il n'y en aura pas plus qu'au Tramway. S'il en faisait une, il serait obligé de faire machine en arrière.

Je connais le président de la commission. Il a été mon professeur. Il est cent fois plus financier et plus avisé des questions scolaires que le premier ministre l'est. S'il avait découvert pour tous ces cinq sous de péculat, il aurait sorti lui-même les prévaricateurs.

Nos amis de l'U. N. avaient promis de demander pour tout des soumissions publiques, mais ces soumissions se font en chambre noire, en chambre close, en catimini. S'il y a quelques naifs encore dans le peuple, la députation ministérielle, en majorité, ne croit pas à tout ce que dit le premier ministre. Il n'a pas consulté pour ce bill ni le cardinal, ni l'archevêque, ni le comité d'Instruction publique. Quant à son enquête, il ne prononcera rien. La preuve qu'on veut faire du patronage avec la commission, c'est qu'il y avait 15 membres autrefois à la commission pédagogique et qu'il n'y en aura plus que 11; qu'il y aura deux membres de moins à la commission administrative afin de faire de la place pour des créatures politiques du premier ministre, le maire de Montréal. Le premier ministre a commencé son règne par la guillotine et la terreur et il semble bien vouloir continuer.

M. Duplessis

M. Duplessis — Si on avait quelque doute sur l'opportunité de cette loi, il suffirait de voir l'enthousiasme du député de Berthier à la défendre. C'est un des derniers vestiges d'une administration que le peuple a honnie et rejetée. Pour défendre cet organisme, le chef de l'opposition est devenu clercal, le député de Berthier a eu un enthousiasme étonnant pour le clercal. On a parlé du cardinal. Mais ceux qui ont parlé du cardinal ont eu pour chef un homme qui a eu l'audace d'écrire que le peuple de cette province deviendrait anticlérical, et il sont les vestiges de ce parti dont le chef, M. Taschereau, refusait d'aller à une bénédiction de cloches parce qu'il n'aimait pas le cardinal.

Si quelqu'un connaît bien et respecte le cardinal, si quelqu'un est fier de se prosterner devant le prélat de l'Eglise catholique en Canada, c'est bien celui qui, pour la première fois depuis 30 ans, lui a fait donner l'ouverture de la session un siège digne de ses fonctions. Si quelqu'un a foi dans les paroles catholiques, c'est bien celui qui, pour la première fois, décide de placer la croix du Rédempteur au Conseil législatif et à l'Assemblée législative. Quand on connaît les actes de l'ancien régime et le chantage exercé contre le cardinal, quand on sait que cet ancien régime menaçait le cardinal de la fondation d'un parti anticlérical, quand on sait que la Commission scolaire a été imposée par l'ancien régime, vraiment, l'éducation est une chose trop belle et trop grande pour qu'on lui permette de favoriser le péculat à base de favoritisme. Le régime péculat la comme ailleurs, et nous allons découvrir les prévaricateurs à l'ombre de l'éducation. Nous allons montrer les abus et les scandales de l'ancien régime que le député de Berthier défend avec l'enthousiasme que seuls peuvent ressentir ceux qui ont pactisé avec ceux qui ont fait les scandales.

M. Bastien — Le premier ministre n'a pas le droit de m'insulter. Je demande qu'il retire ses paroles. Ou bien, qu'il porte des accusations comme un homme, contre moi.

M. Duplessis — Il y a eu des scandales à la commission scolaire. M. Bastien — M. le président, je demande une décision sur mon point d'ordre.

M. Trudel — Suivant moi, le premier ministre n'a pas dit que le député de Berthier pactisait avec des prévaricateurs.

M. Bouchard — S'il ne l'a pas dit il n'a pas le droit de l'insinuer. Je demande que les règlements soient observés et que le premier ministre retire ses paroles.

M. Duplessis — J'accuse la commission. M. Bouchard — Je demande une décision.

Voix à droite. — La décision est rendue.

Vote sur la décision du président

M. Bouchard. — Dans ce cas, j'en appelle à la Chambre de la décision du président.

L'orateur revient à son siège et on en appelle du vote. La décision de M. Trudel est maintenue par 44 à 12. Puis M. Duplessis reprend son discours. Le député de Berthier a demandé que je porte des accusations. Je vais dévoiler seulement une partie des scandales de l'ancien régime. Sous la commission qu'il défend, les soumissions

étaient demandées, mais on imposait des conditions telles que Daigle & Paul avaient tous les contrats. Il y avait un architecte qui est devenu ministre et qui a eu tellement de contrats qu'on l'a appelé le député à 5 pour cent.

M. Bastien. — M. Houde a dit cela bien avant vous.

M. Duplessis. — Le patronage était si scandaleux que des contribuables ont payé des milliers de dollars au détriment de la population, mais au profit des amis.

M. Bastien. — Le premier ministre est quelquefois plus fort.

M. Duplessis. — Je suis peiné que le député de Berthier n'ait trouvé de l'éloquence que pour défendre ces gens. C'est pour cela qu'il n'est pas nécessaire de tout prouver et que le proverbe anglais est juste: Les oiseaux du même acabit voltigent ensemble.

Au-dessus de la politique

L'éducation est bien au-dessus de la politique. Nous ne voulons pas d'intrusion municipale, et c'est pour cela que nous faisons en sorte d'éviter les aléas d'échevins membres de la Commission. Nous sommes pour que l'éducation soit en dehors de la politique. L'éducation est une chose trop blanche et trop immaculée pour qu'il faille la blanchir.

M. Bastien. — Le premier ministre sera toujours le même. Quand il se penche en flagrant délit, il se choque. Pourtant, l'autonne dernier, il a fait un bel acte quand il s'est rendu avec le secrétaire provincial visiter le Comité catholique de l'Instruction Publique.

Les membres du comité, qui jusqu'alors n'avaient entendu que ses discours électoraux, ont cru alors en ses paroles. Il a dit aux membres du comité: "Nous sollicitons vos conseils". Depuis lors, le premier ministre et le secrétaire provincial n'y sont plus retournés.

Pourtant, le premier ministre avait été éloquent, et le secrétaire provincial, qui est actuellement à couronner la reine, avait été fort ému de ses remarques. Aujourd'hui, en présentant ce bill, le premier ministre oublie son beau discours. Il oublie son acte de soumission au Cardinal. Au cours de cette visite, il avait dit aux membres du comité catholique: "Nous avons besoin de vos lumières". Toutefois, depuis lors, il n'est pas retourné au milieu des membres de ce comité.

C'est signe qu'il avait quelque mauvais coup à faire. Il n'a également pas consulté l'archevêque de Montréal, Monseigneur Gauthier.

Dans le discours qu'il vient de nous faire, le premier ministre a oublié les mots "corrupteur et corrompu". Si nous retranchons cinq mots du dictionnaire, le premier ministre ne pourrait plus faire de discours. Il a parlé ce soir des mauvais libéraux, ces mauvais catholiques qui n'assistent pas aux bénédiction de cloches, mais ceux qu'il appelle les mauvais catholiques; en 1928, lors de la refonte de la charte de la commission scolaire catholique de Montréal avaient consulté Monseigneur Gauthier et lui avaient soumis la refonte.

M. Bastien dit ensuite qu'au cours de la dernière campagne électorale on s'est servi du manteau de la religion pour descendre le parti libéral.

M. W. Tremblay. — Nous n'avions pas besoin du manteau de la religion pour abaisser un régime déjà dans la cave.

M. Bastien. — Le ministre manque son coup avec son antenne mal chantée.

M. W. Tremblay. — Je vais vous le montrer.

M. Bastien. — Si le premier ministre s'était donné la peine de se rendre à Montréal au Palais épiscopal, nous ne verrions pas aujourd'hui tout ce changement dans la Commission scolaire. Tout à l'heure, le premier ministre nous déclarait qu'il a attaché son nom à l'enquête; mais ça fait déjà trois fois qu'il fait machine arrière, et il va faire la même chose avec cette enquête.

Ce député-architecte

M. Bastien. — Le premier ministre a aussi parlé d'un député architecte. Ce dernier n'a pas eu de contrats depuis 1928. Il devait construire une école de commerce, mais la commission n'avait pas de fonds, et il n'a pas eu une seule école à construire depuis ce temps-là. Quant aux soumissions de la Commission scolaire catholique de Montréal, je dirai au premier ministre qu'elles ont été demandées avec justice et de la façon la plus régulière. Sur la commission on trouve M. Victor Doré, le président, l'un des plus beaux cerveaux canadiens-français de l'Amérique du Nord, un homme qui s'est fait lui-même.

M. Duplessis. — Comment, il s'est fait lui-même? M. Bastien. — Je veux dire qu'il s'est instruit. Enfin, le premier ministre en a déjà eu de bien pires, et s'il veut rire, je vais lui parler des "allumettes de la démagogie sur le brasier de la dépression". Sur la Commission, disais-je, il y a aussi M. Jarry; le docteur Dubeau.

M. Duplessis (souriant). — Oui! M. Bastien. — Il a fait quelque chose le docteur Dubeau; il a fait plus que vous!

M. O. Gagnon. — Je proteste, car un député n'a pas le droit de s'adresser ainsi directement à un collègue.

M. Bastien. — Il y a aussi le docteur Bonnier.

Amendement

On revient alors au bill et le premier ministre fait gruffer après les mots "trois membres de la Commission de pédagogie seront des catholiques de langue anglaise". Cet amendement est accepté à l'unanimité de la Chambre, et le bill est alors présenté en troisième lecture.

M. Bouchard. — Je m'oppose à la troisième lecture de ce bill parce qu'il transforme la Commission scolaire catholique de Montréal sans le consentement du comité de l'Instruction publique et sans que l'autorité religieuse de Montréal ait été consultée. Ce consentement n'a jamais été demandé, et s'il avait été demandé, il aurait été refusé. Je dis que ce bill est présenté pour permettre au gouvernement de tout remanier au point de vue politique à la Commission scolaire de Montréal, et je réclame le vote.

Vote de 51 à 8

Le vote donne le résultat de 51 à 8 en faveur de la troisième lecture de la loi. Tous les dissidents en Chambre, MM. Hamel, Grégoire, Drouin et Chaloult votent avec le gouvernement et sont tout à tour applaudis, quoiqu'il y ait hésitation visible à applaudir le député de Kamouraska.

MM. Bouchard, C.-A. Bertrand, Bastien, Connors, Casgrain, Delagrave, Dumaine et Messier se prononcent contre.

La pluie n'a pas permis aux quelque trente sections jécistes des écoles primaires et primaires supérieures de défiler dimanche, selon le programme prévu. Les Jécistes du Centre et de l'Est devaient partir en corps de l'Ecole St-Pierre; ceux du Nord, de l'Ecole supérieure St-Stanislas, pour converger vers le Plateau, la Paix Nationale et enfin le Mont-St-Louis.

Devant les officiers municipaux de la circulation, les gardes ont rendu les honneurs au drapeau puis à toute la Jeunesse étudiante catholique. Les jécistes, escortés jusqu'aux voies de circulation, ont envahi les tramways et les autobus avec la gaieté imperturbable qui les caractérise.

Ralliement jéciste

Monseigneur Chaumont

Mgr Conrad Chaumont, directeur de l'Action catholique de Montréal, fut accueilli au Mont-St-Louis par les amoniteurs du mouvement. Les provinciaux des communautés enseignantes, M. Alain, instituteur et représentant de la J.E.C. (E.P. et P.S.), au comité central de l'A.C.J.C. Plus tard, le R. P. Dunn, S.J., amoniteur diocésain de l'A.C.J.C., M. François Desmarais, secrétaire général de l'A.C.J.C., M. Vinet, président de la J.I.C., le R. P. Lalande, S.C.G., et Roland Piquette, représentants de la J.E.C. secondaire, venaient se joindre à nous.

A 2 h. 15 minutes, Mgr Chaumont, entrant dans l'amphithéâtre, recevait les ovations de huit cents jécistes réunis de tous les points du diocèse.

Jean Gauthier

Notre président, Jean Gauthier, appuyé des différents comités, avait laborieusement préparé la grande Journée jéciste; il sut la conduire avec l'élan que nous attendions de notre chef.

R. Alarie, de l'Ecole supérieure St-Stanislas, N. Lavallée, de l'Ecole St-Pierre, F. Giroux, de St-Henri, et M. Levac, de Rosemont, nous ont donné tour à tour les rapports de nos études jécistes. Notre mouvement plonge ses racines dans la famille, veut s'épanouir dans la société et fructifier dans l'Action catholique. Nos rapporteurs ont rempli leur mission avec une conviction que Monseigneur a voulu souligner.

J.-G. Monfette, de l'Ecole Christophe-Colomb, et M. Marceau, de Notre-Dame de Grâce, ont dirigé les enquêtes: 10. l'idée qu'on se fait de son caractère de baptisé; 20. la marche de notre mouvement.

Le chœur parlé, exécuté par des jécistes de quatre écoles du district Nord, était un commentaire de l'hymne *Exultet*: les ténèbres régnent et veulent tout dominer; des âmes droites crient vers la lumière; la J.E.C. est l'annonce et le triomphe du grand jour sur le monde écolier.

Entre les rapports et les enquêtes les bans crépitaient et les chants fusaient, une vie intense, une fraternité sincère nous fondait tous en une même âme.

Conclusion et surprise

Le R. P. Girouard, S.J., rappela brièvement aux jécistes l'acte solennel qu'ils devaient poser tout à l'heure devant l'Hostie exposée, félicita Jean Gauthier de son savoir-faire jéciste et pria Monseigneur de colporter.

Monseigneur nous dit qu'il faut bien se rendre à l'évidence: une révolution, une bonne, est à accomplir dans le monde écolier. Une belle jeunesse se lève ardente, généreuse, instruite et convaincue

SCOTCH VÉRITABLE
qui ne coûte pas plus cher!
PRENEZ UN PETIT COUP DE
JOHN BEGG
VIEUX SCOTCH WHISKY IMPORTÉ
DISTILLÉ ET MÛRI EN ÉCOSSE

26 oz. \$2.40
40 oz. \$3.60

dan sa foi; pour Monseigneur l'archevêque et pour l'Eglise du Canada, c'est une grande espérance.

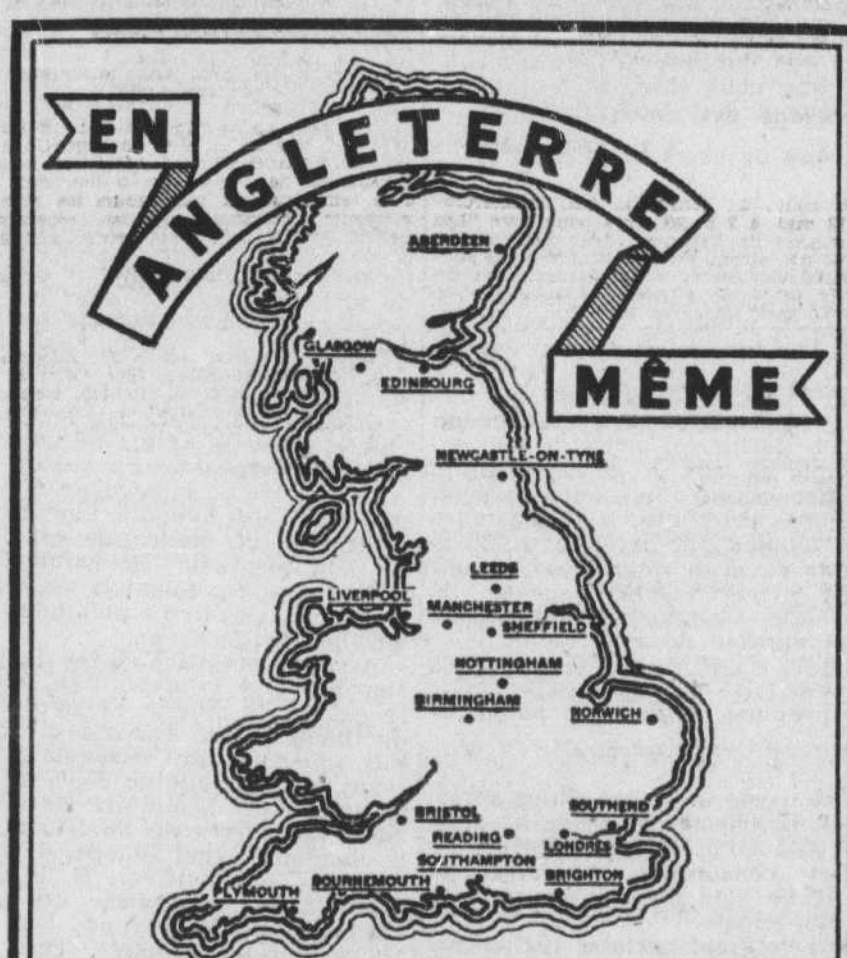
Et Monseigneur le directeur de l'Action catholique, de nous lire la lettre de Son Excellence Mgr Georges Gauthier, nommant le R. P. W. Girouard, S.J., amoniteur diocésain de la J.E.C. et de la J.E.C.F. primaires et primaires supérieures.

Pendant la bénédiction du Très Saint-Sacrement, les jécistes jurèrent fidélité au Christ-Roi, promirent obéissance à Son Excellence Mgr l'archevêque, offrirent leur concours à leur paroisse et à leur diocèse et renouvelèrent devant Monseigneur le directeur de l'Action catholique les serments du Baptême.

Notre journée fut quelque chose de vraiment jéciste. On se dispersa dans la lumière du soleil qui brillait à sa force dans un ciel nettoyé. (Communiqué)

Si vous voyagez...

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE "DEVOIR". Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies de paquebots, chemins de fer, autobus, aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphones: Bélair 3361



En Angleterre même, "berceau de l'assurance sur la vie," la Confédération Life Association a des milliers d'assurés.

Voilà qui en dit long sur la renommée de la Confédération Life, car l'Anglais si circonspect, et l'Écossais si économe, n'hésitent pas à placer leur confiance, et leurs disponibilités, dans les poches de cette grande institution canadienne.

CONFEDERATION LIFE ASSOCIATION
SIÈGE SOCIAL - - - TORONTO

SUCCURSALES
Immeuble Transportation
Montréal-Saint-Jacques — F. W. BERN, gérant
Québec ouest — J.-A. BEAUSÉJOUR, gérant
Montréal-Sainte-Catherine
Immeuble Confédération,
J.-G. LeDROIT, gérant.
Montréal-Mont-Royal,
354 rue Sainte-Catherine est,
J.-T. BOURGEOIS, gérant.

Trois Encycliques

Sur le communisme athée, sur la situation en Allemagne et au Mexique

En quelques jours, le Souverain Pontife a publié trois grandes encycliques: l'une sur le communisme athée, les deux autres sur la situation religieuse en Allemagne et au Mexique. Toutes trois ont paru dans la collection du "Document" (près de 15,000 exemplaires de l'encyclique sur le communisme sont déjà vendus). Elles se vendent toutes trois 10 sous l'exemplaire, \$1.00 la douzaine, franco; au cent, \$7, au mille, \$50, port en plus.

On peut commander un nombre déterminé de chacune des encycliques et bénéficier des réductions globales. Que la centaine, par exemple, se compose de soixante encycliques sur le communisme, de vingt sur l'Allemagne et de vingt sur le Mexique, l'acheteur pourra l'obtenir au prix de \$7 (port en plus), comme s'il avait commandé cent exemplaires d'une seule de ces encycliques.

Adressez toutes les commandes au Service de Librairie du "Devoir", 430, rue Notre-Dame (est), Montréal.

Toutes les commandes à l'unité et à la douzaine sont rigoureusement payables d'avance.

Son chemin de Damas

(par Emery de Paincourt)



Rédacteur: L'Am. Cath. des Voyageurs de Commerce, section des Trois-Rivières.

Illustration: Jean-Jacques Cuvelin, Trois-Rivières

LA VIE SPORTIVE

Dugas et Smythe font triompher le Montréal

Le vétéran Harry Smythe et notre compatriote Gus Dugas ont été responsables de la victoire des Royals hier après-midi sur les Orioles de Baltimore par un résultat de 8 à 7 car le premier a sauvé la situation lorsqu'il a remplacé Marvin Duke au monticule après que notre lanceur eût accordé deux buts sur balles et un coup de circuit ait été frappé à la huitième manche; et le second a fait compter deux points par un double et un circuit.

Marvin Duke fit bonne figure jusqu'à la huitième manche à ce moment il faiblit et manqua de contrôle mais le gérant Earl Baranville n'hésita aucunement à le remplacer par Johnson, mais ce dernier ne fut pas plus heureux et avec deux coureurs retirés et deux coureurs sur les buts, Monchak, qui était au bâton comme frappeur de relève, avait alors deux balles et deux "strikes" et Harry, par une balle décevante, lui mit fin au ralliement des visiteurs en retirant le frappeur au marbre.

Gus Dugas a maintenant une moyenne de .357.

Les Orioles ont commis cinq erreurs qui ont aidé aux locaux à enregistrer leur sixième victoire sur les hommes de Sturdy, depuis le début de la saison.

Deux joutes seront disputées aujourd'hui. La première débutera à 1 h. 30. A trois heures, les amateurs auront l'opportunité d'écouter un discours à l'occasion du Couronnement qui sera radiodiffusé, et si la première joute ne s'est pas terminée avant 3 heures, elle se continuera après le discours du Roi.

BALTIMORE

	ab	p	cs	r	a
Hoffner ac	4	1	2	1	1
Powers lb	5	1	2	5	0
Puccinelli cd	4	2	1	1	0
Wright cg	5	1	1	4	0
Abernathy cc	4	0	0	6	0
Martin 3b	4	1	1	1	1
Schalk 2b	3	6	2	5	0
Savino r	3	0	0	1	0
Matuzak l	1	1	1	0	3
xGray	1	0	0	0	0
Rhodes l	0	0	0	0	1
xxRemorenko	0	0	0	0	0
xxxMonchak	1	0	0	0	0
Lohrman l	0	0	0	0	1
Total	35	7	10	24	7

MONTREAL

	ab	p	cs	r	a
Bell 2b	5	2	2	2	1
Jeffries 3b	4	0	1	1	1
Dunlap cc	5	1	1	4	1
Dugas cd	4	1	2	4	0
Hafey cg	4	0	0	0	0
Cobb lb	4	0	2	2	2
Sankey ac	3	1	2	2	5
Kies r	4	2	1	3	1
Duke l	2	0	0	2	0
Johnson l	0	0	0	0	0
Smythe l	0	0	0	0	0
Total	35	8	11	27	10

xx-Frappa pour Matuzak à la 7e.
xx-Frappa pour Rhodes à la 8e.
xxx-Frappa pour Remorenko à la 8e.
Baltimore: 002 000 122-7
Montréal: 200 021 21x-8

Sommaire:

Erreurs: Savino, Matuzak, Hoffner 2, Puccinelli. Points produits par Dunlap, Dugas 2, Poyers 2, Bell, Jeffries 2, Kies, Schalk, A. Wright 2, Puccinelli 2. Deux-buts: Bell, Hoffner, Matuzak, Martin, Dugas, Jeffries. Circuits: Dugas, A. Wright, Puccinelli. Sacrifices: Sankey, Jeffries, Duke, Smythe. Doubles-jeux: Bell à Sankey à Cobb; Dunlap à Cobb. Laissés sur les buts: Baltimore 7, Montréal 7. Buts sur balles de Duke 4; Johnson 2. Retirés au bâton, par Duke 2; Smythe 1; Rhodes 1. Coups sûrs, sur balles de Matuzak, 6 en 6 manches; Lohrman, 1 en 1 manche; Johnson, 0 en 1-3 manche; Rhodes, 4 en 1 manche; Duke, 8 en 7-13 manches; Smythe, 2 en 1-3 manche. Lanceur gagnant: Duke. Lanceur perdant: Matuzak. Arbitres: Campbell et Rommel. Temps 2:20.

AUTRES JOUTES

Jersey City	000 212 001—6 10 3
Buffalo	100 010 003—5 12 3
Cantwell et Klumpp; Kline et Crouse.	
Syracuse	201 000 220—7 11 3
Toronto	011 011 40x—8 13 3
J. Campbell, Pearce, Kolp et Campbell; Davis, Pattison et Heath.	
Newark	000 040 000—4 12 2
Rochester	010 000 000—1 6 1
Donald et Rosar; Krist et O'Farrell.	

Meilleurs frappeurs des majeures

	P	AB	P	cs	Pc.
Bell, Browns	15	60	10	27	430
Walker, Tigers	17	70	16	31	443
Cronin, Red Sox	14	58	11	25	431
Goodman, Reds	16	37	11	24	421
Brack, Dodgers	18	74	18	31	419
Medwick, Cardinals	17	72	15	30	417

BASEBALL AU STADIUM
DEMAIN, à 4 P.M.
SYRACUSE vs ROYALS

Le Detroit perd contre Philadelphie

Détroit, 12. — Les Athlétiques de Philadelphie, sous la direction du doyen des gérants, Connie Mack, sont maintenant seuls en première position dans la Ligue Américaine et cela grâce à leur victoire obtenue hier aux dépens des Tigres, de Detroit, par un résultat de 4 à 1 et à la suite de l'échec des Indiens de Cleveland, hier.

Les visiteurs ont pu vaincre les locaux grâce à la magnifique tenue du lanceur George Caster, qui n'accorda que 1 coup réussi aux frappeurs de Mickey Cochrane.

Roxie Lawson, lanceur de Detroit, a perdu sa première partie après 4 victoires consécutives. Il n'a accordé que 6 coups sûrs mais deux fuert des circuits par Bob Johnson, alors que Werber était sur les buts à la 1ère manche, et par Wally Moses à la 7e.

Les Tigres ont commis 6 erreurs, dont 3 par l'arrêt-court Billy Rogell, mais elles n'ont pas aidé à donner des points aux Athlétiques.

PHILADELPHIE

	ab	p	cs	r	a	e
Rithrock, cc	5	0	0	1	0	0
Werber, 3b	4	0	1	1	3	0
Moses, cd	5	2	1	2	0	0
Johnson, cg	5	1	1	5	0	0
Dean, lb	4	0	0	12	0	0
Brucker, r	3	0	0	3	1	0
Newsome, ac	3	0	1	2	1	0
Cissell, 2b	2	0	1	1	6	2
Caster, l	4	1	1	0	1	0
Total	35	4	6	27	12	2

DETROIT

	ab	p	cs	r	a	e
White, cc	4	0	1	3	0	0
Cochrane, r	3	0	1	5	1	0
Gehring, 2b	2	1	0	0	1	0
Greenberg, lb	2	0	0	11	2	1
Walker, cd	4	0	1	1	0	0
Goslin, cg	4	0	1	2	0	0
York, 3b	4	0	0	1	2	2
Rogell, ac	4	0	0	2	0	3
Lawson, l	3	0	0	2	3	0
z-Herman	1	0	0	0	0	0
Total	31	1	4	27	12	6

z-A frappé pour Lawson à la 9e.

Résultat par manches:
Philadelphie: 200000200-4
Detroit: 100000000-1

SOMMAIRE

Points produits par Johnson 2, Werber, Moses. Coups de deux buts, Cochrane, Goslin, Gaster et Cissell. Circuits: Johnson et Moses. Sacrifices: Werber. Laissés sur les buts: Philadelphie 9, Detroit 7. Buts sur balles de Lawson 4, Caster 3. Retirés au bâton par Caster 3, Lawson 1. Frappé par le lanceur Caster: Greenberg. Mauvais lancer: Lawson. Arbitres: Geisel, Summers et Johnston. Temps, 1 h. 50.

AUTRES PARTIES

Boston	212030300—11 11 2
Cleveland	200110000—4 10 2
Wilson, Marcum et R. Ferrell; Brown, Wyatt, Allen et Pytkak.	
Washington	210001001—5 11 2
Saint-Louis	00002023x—7 14 0
Weaver, Appleton, Cohen et Riddle; Van Alta Knott et Huffman.	
New-York	000000011—2 7 0
Chicago	20020210x—7 10 1
Hadley, Murphy, Malosky et Jorgens; Stratton et Sewell.	

Dans la ligue Provinciale cet après-midi

La Ligue de Baseball Provinciale sera de nouveau à l'œuvre cet après-midi alors que trois parties seront disputées dans le circuit du Juge Amédée Monet. Ces joutes ne manqueront pas d'être intéressantes et toute porte à croire que l'assistance sera nombreuse à ces rencontres entre semi-professionnels.

La partie qui semble susciter le plus d'intérêt est sans contredit celle qui mettra aux prises les champions de Sorel et le Granby, sur le terrain de ce dernier.

Une victoire pour Granby l'insisterait sur un pied d'égalité avec Sorel.

Encouragé par sa brillante victoire sur les Panthères, le club Drummondville attend maintenant de pied ferme la visite du Trois-Rivières qui aura aujourd'hui trois ou quatre nouvelles figures sur son alignement.

Le fameux lanceur de couleuvre Mel Coleman réussira-t-il à arrêter la marche triomphale des meneurs de la ligue Provinciale, cet après-midi? Les amateurs de Sherbrooke ne croient pas capable d'un pareil exploit alors que les hommes d'Henri Blais paraissent invincibles. Les Panthères se sont faits battre à Drummondville et à Sherbrooke à défaut de ce dernier club lors de l'ouverture de la saison.

Sherbrooke est fort satisfait de son club qu'il possède un alignement bien balancé, agressif à l'offensive, solide sur la défensive avec trois excellents lanceurs les gauchers Joyce et Giroux et le droitier Lee.

Le programme d'aujourd'hui est donc le suivant:
Sorel à Granby,
Trois-Rivières à Drummondville,
Panthères Noires à Sherbrooke.

Avez-vous besoin de bons livres?

Adressez-vous au Service de librairie du "Devoir", 430 Notre-Dame, est, Montréal.

Jimmy Ripple se distingue au bâton, hier

New-York, 12. — Aidé par le jeu au bâton de ses coéquipiers, Clyde Castelman, ancien lanceur du Montréal, a su vaincre les Cubs de Chicago hier après-midi, en ne leur permettant que quatre coups réussis et les Giants sortaient victorieux par un résultat de 10 à 1.

Les frappeurs des locaux ont obtenu douze coups réussis contre les lanceurs Parmelee, Kimball et Carleton, dont quatre furent pour le circuit. Moore, McCarthy et Ripple furent les gros canons des New-Yorkers et en plus d'avoir obtenu un coup de circuit l'ancien voltigeur des Royals de Montréal a aussi frappé un trois buts à la 2e manche.

Johnny McCarthy a ouvert la série de circuits à la 2e manche après que Jimmy Ripple eût frappé un trois buts. A la 3e manche, Lou Chiozza en frappa un autre dans l'estade de la droite pour faire compter Dick Bartell, qui avait été atteint par la balle. Joe Moore a frappé le sien dans la même direction.

Bartell a enregistré le dernier, après que Castelman eût frappé un coup simple à la 7e manche. C'était son septième circuit dans la saison. Le circuit de Richard était son troisième en autant de jours et son quatrième en cinq jours.

«Les Giants ont enregistré tous leurs points sur Leroy Parmelee».

CHICAGO

	AB	P	CS	R	A
Galan, 2b	3	0	0	1	5
Frey, ac	2	1	0	1	0
Collins, lb	4	0	2	12	0
Demaree, cd	4	0	0	2	0
O'Dea, r	3	0	1	2	0
Hack, 3b	3	0	1	1	2
Cavarella, cg	3	0	0	2	1
Marty, cc	3	0	0	3	0
Parmelee, l	1	0	0	0	0
Kimball, l	1	0	0	0	1
x Stainback	1	0	0	0	0
Carleton, l	0	0	0	0	1
Total	28	1	4	24	10

NEW-YORK

	AB	P	CS	R	A
Bartell, ac	3	2	1	2	1
Chiozza, 3b	5	1	1	0	0
Moore, cg	4	3	3	2	0
Olt, cd	4	0	1	2	1
Ripple, cc	4	1	2	4	0
McCarthy, lb	4	2	2	7	2
Mancuso, r	4	0	1	4	1
Whitehead, 2b	4	0	0	5	2
Castelman, l	4	1	1	1	3
Total	36	10	12	27	10

x Frappa pour Kimball à la 8e.
Chicago: 000100000-1
New-York: 02300230x-10

Sommaire:
Erreur: Frey. Points produits par McCarthy 3, Chiozza 2, Moore, Demaree, Bartell 2, Ripple. Trois-buts: Ripple. Circuits: McCarthy 2, Chiozza, Moore, Bartell. Sacrifice: Frey. Laissés sur les buts: New-York 4, Chicago 4. Buts sur balles de Castelman 4, Parmelee 1. Coups sûrs, sur balles de Parmelee, 4 en 3 manches; Kimball, 8 en 4 manches; Carleton, 0 en 1 manche. Frappés par le lanceur, par Parmelee (Bartell); par Carleton (Bartell). Balk: Kimball. Lanceur perdant: Parmelee. Arbitres: Goetz, Reardon et Pinelli. Temps 1:43.

AUTRES JOUTES

Cincinnati	000030504—12 16 1
Philadelphie	001000002—3 6 1
Hollingsworth et V. Davis; La-Master, Mulcahy, Masters, et Alwood.	
St-Louis	124000000—7 13 1
Brooklyn	110151000x—9 16 0
Weiland, Johnson, Andrews, Winford et Ogradowski; Frank-house, Henshaw, Jeffcoat, Eisenstat et Spencer.	
Pittsburg	000110001—3 6 0
Boston	000000000—0 5 1
Blanton et Todd; MacPayden, Turner et Lopez.	

Nos représentants sont choisis

Au cours d'une assemblée des officiers de la succursale de Québec de l'Union Athlétique Amateur du Canada, tenue hier soir à l'Hôtel Queen's, les boxeurs qui représenteront la province aux championnats de boxe du Dominion qui doivent avoir lieu la semaine prochaine au Forum ont été choisis et la liste comprend dix-sept athlètes montréalais. Voici les membres qui ont été choisis:

Classe 112 livres: Joe Gagnon, Lou Pickleman et Dave Walters.
Classe 118 livres: Bill Barrie et Jode Debrofsky.
Classe 126 livres: Harry Hurst et Babe Gagnon.
Classe 135 livres: Jerry Polisenro, Wilf. Knight et J.-P. Lachapelle.
Classe 147 livres: Harry Baltin et Rollie Potvin.
Classe 160 livres: Dominic Di-Lalla et Cecil Braithwaite.
Classe 175 livres: Eli Brown et Harry Bray.
Poids lourd: Tommy Osborne.

La Nouvelle-Zélande est éliminée

Brighton, 12. — L'Afrique du Sud est avancée dans la troisième ronde du tournoi de la zone européenne pour la coupe Davis, hier, lorsqu'elle a éliminé la Nouvelle-Zélande.

Vernon Kirby, de l'Afrique du Sud a défait E. D. Andrews de la Nouvelle-Zélande, par les scores de 6-2, 6-4, 6-3, dans le premier simple de la journée pour donner un avantage de 3 à 1, à son pays. Dans le dernier simple, E.-E. Fanning, de l'Afrique du Sud a défait C. Coombe, 6-4, 6-4, 6-3, donnant ainsi une victoire de 4 à 1, à l'Afrique du Sud.

L'arbitre disqualifie le Dr Myers

George Clark, le vaillant lutteur écossais qui n'a subi aucune défaite à Montréal depuis ses débuts en notre ville, a remporté une autre victoire hier soir, au Forum, alors qu'il a défait le Dr Frederick Myers, de New-York, à la suite de la disqualification du lutteur israélien par l'arbitre Murray, à cause des tactiques déloyales de ce dernier.

Clark avait pris la première chute sur son rival en moins de vingt-cinq minutes mais Meyers a pu égaliser les chances et conserver l'espoir de se qualifier pour rencontrer Yvon Robert en forçant l'Ecossais à concéder la chute dans le deuxième engagement grâce à sa fameuse prise du "serpent" mais lorsque Freddie revint dans l'arène il voulut rudooyer son rival en le frappant avec ses pieds et ses poings et en malmenant l'arbitre qui tentait de calmer le new-yorkais et c'est alors que Dan Murray mit fin au combat en accordant la victoire au protégé d'Alex McLean.

Marvin Westenberg a fait une autre excellente impression hier soir lorsqu'il triompha rapidement de Rubie Wright dans la semi-finale. Le gars de Tacoma riva les épaules du champion du Texas en moins de dix minutes malgré la rudesse de ce dernier et dans les autres combats à l'affiche Frank Judson triompha de Boris Demetoff tandis que Mike Bokus l'emporta sur l'Italien Tony Coselano.

Le matchmaker Ganson a fait annoncer hier soir que la prochaine séance de lutte au Forum aura lieu lundi de la semaine prochaine au lieu de mercredi et que le combat principal mettra aux prises Bibber McCoy et Steve Casey.

Sommaire de la soirée d'hier:
Mike Bokus, Grèce, 210, bat Tony Galeano, Springfield, 212, en 35.03.
Frank Judson, Cambridge, 219, bat Boris Demetoff, Bulgarie, 216, en 12.16.

Marvin Westenberg, Tacoma, 231, a eu raison de Rubie Wright, Texas, 233, en 8.55.

George Clark, Ecosse, 229, bat Freddie Myers, New-York, 212. Première chute à Clark en 24.53, la deuxième à Myers en 10.02 et Clark est déclaré vainqueur sur la disqualification de son rival en 3.52.

Le baseball

Internationale

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Toronto	12	6	667
Newark	10	6	625
Buffalo	9	6	600
Montréal	8	7	533
Syracuse	8	9	471
Rochester	7	8	467
Jersey City	7	8	467
Baltimore	2	13	133

AUJOURD'HUI

Baltimore à Montréal.
2 parties, 1 h. 30 et 3 h. 30.
Syracuse à Toronto, 2 parties.
Jersey City à Buffalo.
Newark à Rochester.

Américaine

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Philadelphie	10	5	667
Cleveland	9	6	600
Boston	8	6	571
Detroit	9	8	529
New York	9	8	529
Saint-Louis	7	9	438
Washington	6	11	353
Chicago	5	10	333

AUJOURD'HUI

Philadelphie à Cleveland.
Boston à Detroit.
New-York à Saint-Louis.
Washington à Chicago.

Nationale

LE CLASSEMENT

	G.	P.	P.C.
Pittsburg	13	3	813
Saint Louis	10	7	588
New York	10	8	556
Brooklyn	9	10	474
Chicago	8	10	444
Boston	7	11	389
Philadelphie	7	11	388
Cincinnati	6	10	375

"Le Syndicat national de l'électricité"

Organisme chargé de développer des centrales de production et des systèmes de distribution de l'énergie électrique dans la province

A BASE PUBLIQUE UNIFORME ET COOPERATIVE A BASES PUBLIQUE ET PRIVEE

La loi Duplessis "établissant et assurant la concurrence de l'Etat relativement aux ressources hydro-électriques"

Québec, 12. — Voici le texte du bill Duplessis "établissant et assurant la concurrence de l'Etat relativement aux ressources hydro-électriques".

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi, a) "Syndicat" désigne le Syndicat national de l'électricité créé par la présente loi; b) "administrateurs" désignent les membres du Syndicat; c) "cour" signifie la Cour supérieure siégeant dans et pour le district de Québec, dans la cité de Québec.

CHAPITRE I

Syndicat national à base publique uniforme

2. Une corporation est créée par la présente loi sous le nom de "Le Syndicat national de l'électricité". Elle est constituée mandataire de la province et elle possède, outre ceux qui lui sont confiés, tous les droits et pouvoirs que peuvent exercer les corporations en général.

Elle peut en outre, lorsque le lieutenant-gouverneur en conseil l'y autorise en vertu de l'article 30, émettre des actions qui constituent son capital social pour les fins spéciales mentionnées dans la présente loi.

3. Le Syndicat est composé de trois administrateurs, dont un président et un vice-président, tous nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil qui fixe leur traitement.

Ils demeurent en fonctions pendant dix ans, sauf destitution pour cause jugée suffisante par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Il y a appel de la décision du lieutenant-gouverneur en conseil au juge en chef de la province sur requête sommaire présentée par l'administrateur destitué, après avis d'au moins six jours au procureur général. Le juge en chef prescrit les formalités relatives à la procédure et à la preuve qui doit être faite.

L'enquête et l'audition ont lieu sur toute autre affaire.

Le Syndicat n'est pas dissous par suite de vacances parmi les administrateurs, survenues par décès, destitution ou démission d'un, de plusieurs ou de tous les administrateurs.

Il n'est pas permis à aucun administrateur, officier ou employé du Syndicat, sous peine de déchéance de sa charge, d'avoir le moindre intérêt dans une entreprise d'énergie électrique, directement ou indirectement.

Toutefois, cette déchéance n'a pas lieu si un tel intérêt lui échou par succession, pourvu qu'il y renonce ou en dispose immédiatement.

4. — Le Syndicat a son siège social dans la cité de Québec; il peut établir des bureaux à tout autre endroit de la province.

Les administrateurs tiennent leurs séances au siège social du Syndicat ou à tout autre endroit qu'ils choisissent. Deux d'entre eux forment quorum.

5. — Le Syndicat peut nommer un ingénieur en chef, un secrétaire et tous autres officiers et employés nécessaires et déterminer leur rémunération, le tout sujet à l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil.

6. — Le Syndicat est autorisé à établir et maintenir sous son contrôle, aux endroits qu'il juge avantageux dans les districts électoraux d'Abitibi, de Témiscamingue, du Lac Saint-Jean et de Roberval, des centrales génératrices de l'électricité, des systèmes de transmission et de distribution de l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice, et généralement toutes les installations nécessaires pour fournir l'électricité au public.

7. — A ces fins le Syndicat peut: a) louer ou acquérir, de gré ou de force, toutes les terres, rivières, chutes d'eau, rapides, pouvoirs ou forces hydrauliques, immeubles, servitudes, droits de passage et droits mobiliers et immobiliers nécessaires à ces fins; b) l'entreprise et l'actif de toute personne, corporation ou société exploitant une centrale de production ou un système de distribution de l'électricité, ou les deux à la fois; c) acheter ou se procurer autrement, par convention, de l'électricité pour fins de distribution.

8. — Les expropriations faites en vertu de la présente loi sont régies par la loi sur l'expropriation, mais les procédures en expropriation sont, faites conformément aux règles suivantes:

10. — Le Syndicat doit faire signifier à la partie adverse un avis contenant: a) une description de l'immeuble ou du droit réel qu'il veut acquérir; b) la mention du montant qu'il offre pour l'indemnité; c) une notification qu'il s'adressera à la cour pour faire fixer le montant de cette indemnité si son offre n'est pas acceptée dans les dix jours de la signification de cet avis; d) l'indication de la date de la production de cette demande au greffe de la cour.

La production de cette demande ne peut avoir lieu avant le cinquième jour qui suit l'expiration du délai prévu au paragraphe c).

11. — Les dispositions du chapitre XII de la troisième partie du Code de procédure civile s'appliquent, mutatis mutandis, à la signification de l'avis à l'exproprié.

12. — A défaut d'acceptation de son offre, le Syndicat doit produire à la cour, à la date mentionnée dans l'avis ou, si ce jour est férié, le jour juridique suivant:

1° L'original de l'avis avec le rapport de sa signification ou, selon le cas, la preuve de la publication de l'avis dans les journaux;

2° Une requête énonçant brièvement les faits relatifs à la demande et concluant à la fixation de l'indemnité par la cour.

Un double de ces procédures doit être déposé au greffe de la cour pour l'usage de chaque partie adverse.

13. A compter de la date de la production des pièces et procédures prévues à l'article 12, le Syndicat devient propriétaire absolu de l'immeuble ou du droit réel qui fait l'objet de l'expropriation.

Si, par suite d'opposition ou de résistance, il ne peut obtenir la possession de cet immeuble ou la jouissance de ce droit, il peut requérir d'un juge de la cour une ordonnance adressée au shérif ou à un huissier du district où l'ordonnance doit être exécutée pour se faire mettre en possession. L'officier exécutant emploie l'assistance nécessaire à cette fin.

14. La cause en expropriation peut être inscrite par l'une ou l'autre des parties pour enquête et audition après l'expiration des six jours qui suivent la production des procédures énumérées à l'article 12.

Un avis d'au moins six jours de la date fixée pour l'enquête et l'audition doit être donné à toute partie adverse.

15. L'exproprié doit produire au greffe de la cour, avant l'enquête, une déclaration mentionnant le montant qu'il réclame; s'il ne produit pas cette déclaration, la cause procède *ex parte*.

16. L'enquête et l'audition ont lieu devant la cour.

Sauf incompatibilité avec la présente loi, les règles du Code de procédure civile relatives à l'instruction et à l'audition des causes s'appliquent à l'instruction et à l'audition des causes en expropriation.

La cour fixe l'indemnité et adjuge sur les dépens suivant les règles de l'article 18.

17. Les dépositions à l'enquête sont sténographiées, à moins que les parties ne conviennent de procéder autrement; mais dans ce dernier cas il n'y a pas d'appel.

18. Les frais sont à la charge du Syndicat s'il n'y a pas de contestation de la demande.

Celle-ci est contestée lorsque l'exproprié a produit la déclaration visée à l'article 15.

S'il y a contestation, la partie qui succombe doit supporter les frais, à moins que, pour des raisons spéciales, la cour ne les mitige, ne les compense ou n'en ordonne autrement. Toutefois, même dans ce cas, les frais de toutes procédures faites par le Syndicat avant la contestation restent à sa charge.

19. Il y a appel à la Cour du banc du roi d'un jugement rendu en vertu de l'article 16 lorsque le montant

adjudgé est d'au moins cinq cents dollars.

Dans tout autre cas, le jugement de la cour est final et sans appel.

Les délais et les règles du Code de procédure civile relatifs aux appels en Cour du banc du roi s'appliquent aux appels formés en vertu du présent article.

Le jugement de la Cour du banc du roi est final et sans appel.

20. L'indemnité est fixée d'après la valeur de l'immeuble ou du droit réel qui fait l'objet de l'expropriation et des dommages causés à l'exproprié.

Lorsqu'une portion seulement d'un immeuble est expropriée, si les faits qui motivent l'expropriation donnent une plus-value au reste de l'immeuble, la Cour compense, jusqu'à concurrence, cette plus-value avec les dommages que subit l'exproprié.

21. Le Syndicat exécute le jugement par:

a) le paiement ou l'offre légale, à la partie qui y a droit, du montant que la cour lui ordonne de payer;

b) le dépôt de ce montant en vertu de l'article 22 de la présente loi, dans les cas prévus par ledit article; ou

c) le dépôt de ce montant en vertu de l'article 58 de la Loi du département du trésor (Statuts révisés, 1925, chapitre 20), dans les cas prévus par ledit article.

22. Lorsque des droits réels enregistrés affectent l'immeuble exproprié, le Syndicat peut déposer ledit montant au greffe de la cour.

L'enregistrement d'un récépissé de ce dépôt et d'une copie du jugement final purge l'immeuble exproprié de tous ces droits réels.

Le registraire doit faire mention de cet enregistrement en marge de chaque entrée constatant un droit réel éteint en vertu du présent article.

Les créances hypothécaires et privilégiées sur ledit immeuble sont conservées sur le montant déposé et sont colloquées suivant leur rang respectif en la manière prescrite au Code civil. La créance de l'exproprié est assimilée, pour les fins du présent article, à celle du vendeur d'un immeuble.

23. Le prototaire doit préparer un ordre de collocation ou de distribution du montant déposé.

A cette fin, il se procure du registraire un certificat conforme à l'article 771 du Code de procédure civile, sauf que les droits réels prévus à l'article 22 doivent y être mentionnés, nonobstant la radiation qui a pu en être faite en vertu dudit article 22. Le prototaire acquitte le coût de ce certificat à même le montant déposé.

Les articles 772 à 777 et 790 à 831 du Code de procédure civile s'appliquent, mutatis mutandis, au dépôt fait en vertu de l'article 22 et à la collocation et à la distribution du montant déposé.

24. Les propriétaires ou occupants de tout immeuble sont tenus de permettre l'accès à leur propriété à tout officier ou employé du Syndicat, qui, dans l'exercice de ses fonctions, veut inspecter des installations, ouvrages ou appareils du Syndicat.

25. Les taxes fixées par le Syndicat pour la distribution ou la vente de l'électricité doivent être approuvées par le lieutenant-gouverneur en conseil.

26. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à verser et mettre à l'entière disposition du Syndicat les sommes dont celui-ci a besoin pour les fins ci-dessus, jusqu'à concurrence d'un montant de dix millions de dollars, qui pourra être augmenté par la Législature.

Ces sommes seront payées à même le fonds consolidé du revenu.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant en décréter le paiement entier ou partiel au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

27. Tous les biens meubles et immeubles des entreprises prévues à l'article 6 et les profits réalisés par le Syndicat sont la propriété du gouvernement de la province.

Les sommes d'argent perçues par le Syndicat et que le trésorier de la province considère comme disponibles sont remises à celui-ci à sa demande, et dès qu'il les a reçues elles font partie du fonds consolidé du revenu de la province.

28. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le Syndicat à établir et maintenir à tout endroit de la province qu'il désigne en dehors des districts électoraux d'Abitibi, de Témiscamingue, du Lac Saint-Jean et de Roberval, d'autres centrales de production et d'autres systèmes de distribution de l'électricité pour les fins d'éclairage, de chauffage et de force motrice, pour l'usage du public.

Le Syndicat exerce ces droits et ces pouvoirs sous le contrôle et la surveillance du lieutenant-gouverneur en conseil.

29. Les articles 7 à 27 inclusivement de la présente loi s'appliquent à l'établissement et au maintien par le Syndicat de toute centrale de

production et de tout système de distribution de l'électricité prévus à l'article 28.

CHAPITRE II

Coopérative à bases publique et privée

30. Pour toute entreprise que le lieutenant-gouverneur en conseil permet au Syndicat d'établir en vertu de l'article 28, il peut autoriser à émettre des actions au montant qu'il détermine de temps à autre et qui constituent son capital social.

Dans ce cas, le Syndicat, ses opérations et ses entreprises sont régies par les articles 31 à 37 inclusivement, et, sauf incompatibilité, par les dispositions du chapitre I.)

31. Les administrateurs forment seuls le conseil d'administration du Syndicat.

32. Le Syndicat ne peut mettre en vente ses actions sans y avoir été autorisé par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Soixante pour cent des actions mises en vente par le Syndicat sont attribuées de droit au gouvernement de la province, qui les paie au pair, sur remise des certificats au trésorier de la province.

33. Le lieutenant-gouverneur en conseil peut autoriser le trésorier de la province à acheter les obligations émises par le Syndicat et des actions de son capital social en outre de celles qui lui sont attribuées de droit par l'article 32.

34. Les emprunts du Syndicat doivent être préalablement approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

35. Les dépenses d'installation, d'administration, d'exploitation et d'entretien des entreprises prévues au chapitre II doivent être déduites au compte de chacune de celles-ci séparément.

Chaque entreprise doit être considérée comme distincte des autres entreprises du Syndicat, pour toutes fins d'administration, d'évaluation de l'actif et du passif, de recettes et de dépenses, de paiement des dividendes, s'il y a lieu, et en général de toute opération de finance et de comptabilité.

36. Les biens meubles et immeubles constitués par le Syndicat en vertu du chapitre II sont sa propriété.

37. Sous réserve des dispositions ci-dessus et sauf incompatibilité avec la présente loi, la deuxième partie de la Loi des compagnies de Québec (Statuts révisés, 1925, chapitre 223) s'appliquent au Syndicat.

Les actionnaires du Syndicat n'ont droit de voter que relativement aux entreprises prévues par le chapitre II, et les dividendes sont basés sur les bénéfices de ces entreprises seulement.

CHAPITRE III

Dispositions générales

38. Le Syndicat ne peut, sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil:

a) disposer d'aucun de ses biens meubles, immeubles ou droits réels;

b) signer un bail pour un terme excédant trois ans;

39. Les livres du Syndicat sont vérifiés chaque année, sous la surveillance du lieutenant-gouverneur en conseil, par une personne qu'il désigne et dont il détermine la rémunération.

Les dépenses de vérification, incluant cette rémunération, font partie des frais d'administration du Syndicat.

40. Chaque année, à l'époque fixée par le lieutenant-gouverneur en conseil, le Syndicat doit lui faire rapport:

a) de son actif et de son passif;

b) des sommes dépensées pour ses entreprises au cours de l'année couverte par le rapport;

c) des travaux exécutés;

d) de l'état financier de chaque entreprise.

Le Syndicat doit en outre fournir au lieutenant-gouverneur en conseil tout autre renseignement qu'il requiert.

41. Le Syndicat peut, avec l'approbation du lieutenant-gouverneur en conseil, établir et maintenir une caisse de pension obligatoire et contributive au bénéfice de ses administrateurs, officiers et employés et à laquelle peuvent être appelés à contribuer le Syndicat, les officiers et les employés, dans la proportion que le lieutenant-gouverneur en conseil fixe.

42. Aucun recours en justice ne peut être exercé contre le Syndicat à moins qu'il n'ait été autorisé suivant les règles établies pour la pétition de droit.

43. La rémunération des administrateurs, des officiers et autres employés du Syndicat et, d'une manière générale, toutes les dépenses occasionnées par ou pour le Syndicat sont à la charge de celui-ci et doivent uniquement être considérées comme des dépenses qui lui sont propres.

44. Les actions et les obligations acquises par le gouvernement en vertu des articles 32 et 33 sont payables à même le fonds consolidé du revenu.

Le lieutenant-gouverneur en conseil peut cependant décréter le paiement entier ou partiel de ces actions et obligations au moyen d'emprunts n'excédant pas trente ans et portant intérêt à des taux n'excédant pas quatre pour cent par année.

15. Sous réserve des dispositions de l'article 38, les contrats et conventions auxquels le Syndicat est partie doivent, pour avoir effet, être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

46. — A compter de l'entrée en vigueur de la présente loi, ne peuvent être accordées sans une loi de la Législature:

a) aucune location, cession ou aliénation de chutes d'eau, rapides, pouvoirs et forces hydrauliques d'une puissance naturelle moyenne de trois cents chevaux-vapeur ou plus faisant partie du domaine public;

b) aucune prolongation de délai quant à l'exploitation ou à la mise en œuvre de telles chutes d'eau, rapides, pouvoir et forces hydrauliques cédés, affermés ou loués avant l'entrée en vigueur de la présente loi.

Les dispositions du présent article ne s'appliquent pas au Syndicat ni à une corporation municipale.

47. — Le lieutenant-gouverneur en conseil, à la demande du Syndicat, afin de venir en aide à toute corporation municipale rurale pour l'établissement d'un système municipal de distribution de l'électricité, peut autoriser le trésorier de la province à acquitter cinquante-cinq pour cent du coût de construction de tel système.

Les dispositions de l'article 44 s'appliquent aux dépenses prévues à l'alinéa précédent.

48. — Le ministre des terres et forêts est chargé de l'application de la présente loi.

49. — La loi 25-26 George V, chapitre 23 est abrogée.

50. — La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Note explicative

Cette loi crée, sous le nom de "Le Syndicat national de l'électricité", un organisme chargé de développer des centrales de production et des systèmes de distribution de l'énergie électrique dans la province.

Le Syndicat a un double caractère et peut établir ces entreprises selon deux méthodes:

1o Le gouvernement peut avancer au Syndicat les fonds nécessaires pour l'établissement de telles entreprises qu'il désigne et alors celles-ci et les bénéfices qui en dérivent sont la propriété absolue de l'Etat;

2o Le lieutenant-gouverneur en conseil peut, pour telles autres entreprises qu'il désigne également, attribuer au Syndicat un capital social et lui permettre d'émettre des actions et des obligations pour se procurer les fonds nécessaires. Dans ce cas ces entreprises et les profits sont la propriété du Syndicat et de ses actionnaires.

Cette loi consacre l'application de la première méthode en autorisant le Syndicat à construire des centrales de production et des systèmes de distribution dans les districts électoraux d'Abitibi, de Témiscamingue, du Lac Saint-Jean et de Roberval et en permettant au lieutenant-gouverneur en conseil de mettre à la disposition du Syndicat, pour ces fins, une somme de dix millions de dollars qui pourra être augmentée ultérieurement par la Législature.

La loi pourvoit à ce que d'autres entreprises puissent être établies par le Syndicat suivant cette méthode.

Lorsque le Syndicat agit comme compagnie à fonds social et émet des actions, soixante pour cent de celles-ci sont attribuées de droit au gouvernement, ce qui assure à l'Etat le contrôle de l'entreprise.

Le gouvernement peut en outre acquérir d'autres actions et il peut acheter des obligations émises par le Syndicat.

La loi pourvoit aux différents modes d'acquisition, y compris l'expropriation, des biens nécessaires au Syndicat pour la réalisation de ses entreprises.

Les contrats et les conventions auxquels le Syndicat est partie doivent être approuvés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Il est de plus stipulé qu'aucune location, cession ou aliénation de chutes ou pouvoirs d'eau d'une capacité de trois cents chevaux-vapeur ou plus, faisant partie du domaine public, ne peuvent être accordées sans une loi de la Législature, non plus qu'aucune prolongation de délai pour l'exploitation des chutes ou pouvoirs d'eau cédés, affermés ou loués avant l'entrée en vigueur de cette loi.

Cette loi permet aussi au gouver-

Vive
le
Roi



Vive
la
Reine

LE PLUS GRAND MAGASIN FRANCAIS DE L'EMPIRE BRITANNIQUE PRESENTE ses LOYAUX HOMMAGES A LEURS GRACIEUSES MAJESTES A L'OCCASION de LEUR COURONNEMENT ET IL FORME DES VOEUX SINCERES POUR QUE LEUR REGNE SOIT LONG ET PACIFIQUE.

Nos magasins sont fermés aujourd'hui toute la journée. Veuillez ré-fer à nos annonces dans les journaux d'hier afin de vous rappeler les ventes spéciales que nous avons préparées pour la journée de jeud

Dupuis Frères

ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-géné.
ARMAND DUPUIS, sec.-géné.

nement de contribuer jusqu'à cinquante-cinq pour cent dans le coût de l'établissement, par une corporation municipale rurale, d'un système de distribution de l'énergie électrique.

"Léon Degrelle et l'avenir de "Rex"
PAR ROBERT BRASILLACH

Une centaine de pages qui ont d'abord paru dans *La Revue Universelle* et qui sont l'œuvre d'un de leur caractère d'actualité. Sans doute, on serait porté à croire, depuis l'échec de Bruxelles, que les "rexistes" ne comptent plus. Mais il faut bien se garder d'annoncer la fin de Degrelle et de son mouvement de réaction nationale. Le dernier mot n'est pas dit. Et puis on ne saurait s'empêcher d'être séduit par l'homme, si jeune encore, et son programme. Cette séduction, M. Brasillach la rend on ne peut plus sensible dans des pages profondément émouvantes.

"L'Action Universitaire" — mars 1937.

En vente au Service de Librairie du *Devoir*, au prix de 25s. franco.

Réclamation en vertu du salaire minimum

Mlle Marie Paquet a réclamé, aujourd'hui, devant M. le juge Casgrain, en vertu du salaire minimum des femmes, la somme de \$279 de

son employeuse, Benny Lackstone. La demanderesse allègue aussi que la défenderesse a fait disparaître le livre dans lequel étaient inscrites ses heures de travail. Elle soutient encore que, durant les années 1934 et 1935, elle recevait \$3 et \$4 par semaine alors que la loi lui donnait droit à un salaire de \$7 et \$8 par semaine.

La défenderesse prétend qu'elle a donné à son employée un salaire raisonnable et que le livre qui, d'après la demanderesse serait disparu, a été retrouvé par un balayeur. La cause continue.

STIMULE ET RAFRAICHIT

La Meilleure VALEUR Pour 5¢ 12 ONCES

ASSUREZ-VOUS DE LA MARQUE

UN BREUVAGE PETILLANT-FORTIFIANT

PEPSI-COLA

RAFRACHISSANT ET SAIN

VAUT 2 FOIS SON PRIX

La politique fédérale

Un résumé de notre histoire parlementaire — Un essai de psychologie politique — Une analyse de la situation actuelle des partis fédéraux québécois — Une méthode d'action qui ne bouleverse rien et qui n'engage pas l'avenir

Ceux qui s'intéressent à la politique en général, et à la politique fédérale en particulier, trouveront tout cela dans la brochure de Pierre Vigeant, qui vient de paraître dans la collection du DOCUMENT:

POUR UN PARTI NATIONAL FEDERAL

La brochure (36 pages) est en vente au Service de Librairie du "Devoir" et dans les bonnes librairies de Montréal et de Québec aux prix suivants, payables avec la commande:

L'unité	\$0.10
La douzaine	\$1.00
Pour 25 exemplaires	\$2.00
Le cent (port en plus)	\$7.00

L'OEIL MAGIQUE OUVRE NOS PORTES!

Les portes de la Pharmacie Montréal s'ouvrent et se referment sur votre passage comme par enchantement. Attendez encore jamais vue au Canada.

HARBOUR
7251

PHARMACIE MONTREAL
VEND MEILLEUR MARCHÉ

Voyez ce phénomène de l'OEIL MAGIQUE
Ouverture officielle, samedi matin, 15 mai, à 11 hrs.
A cette occasion, pour nos clients et amis, des milliers de cadeaux GRATUITS.